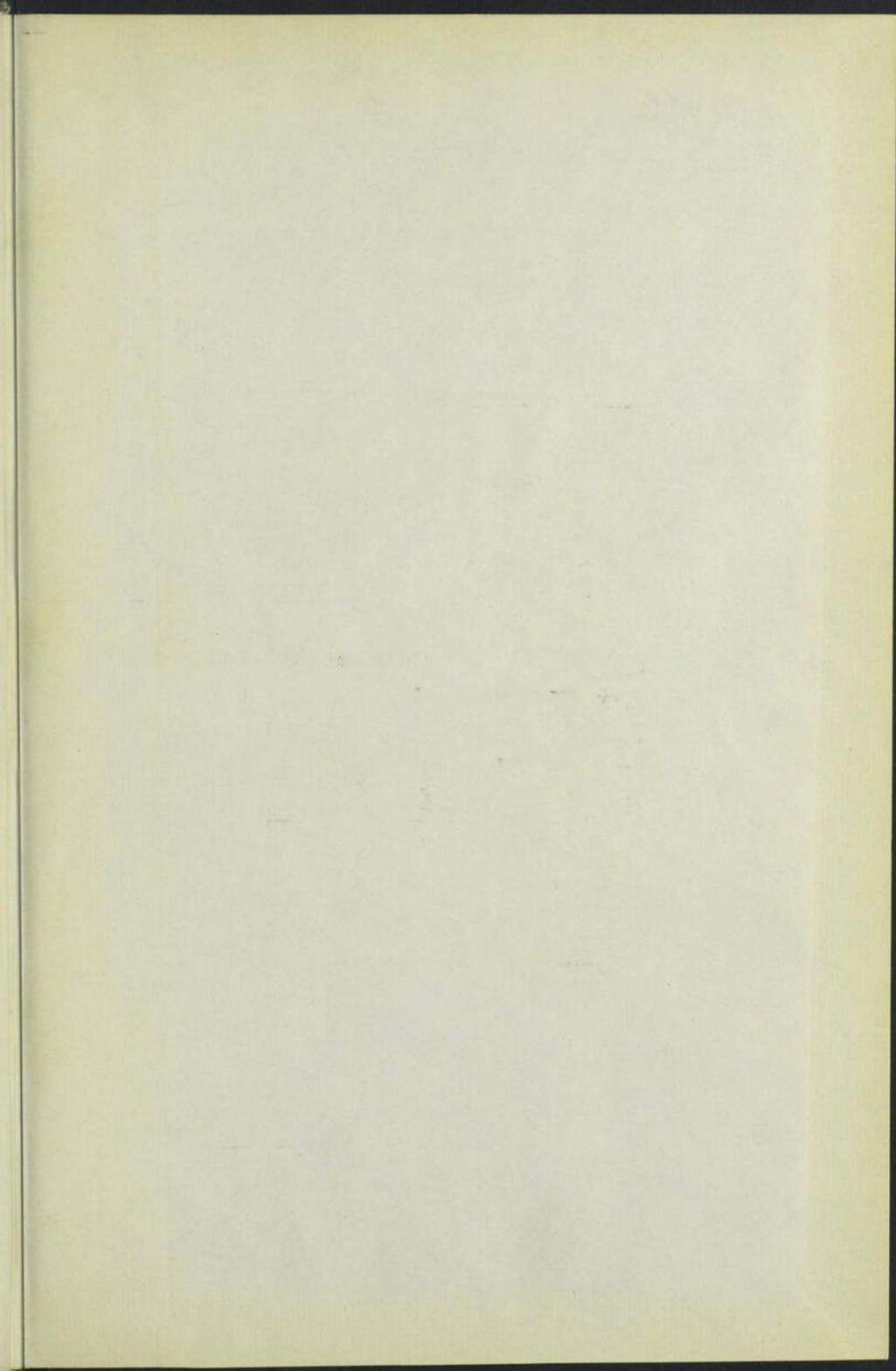
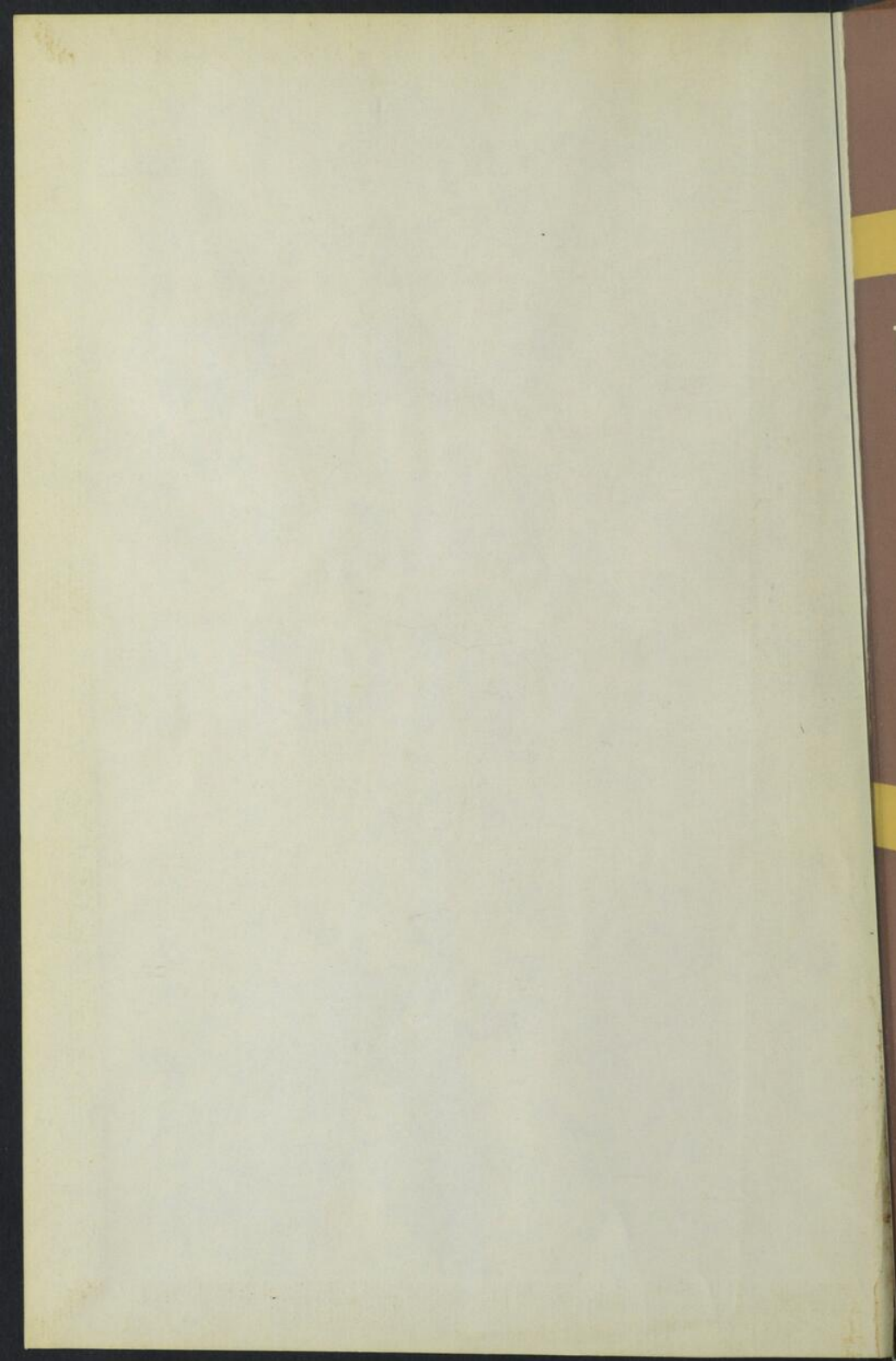






Bibliothèque Nationale du Québec

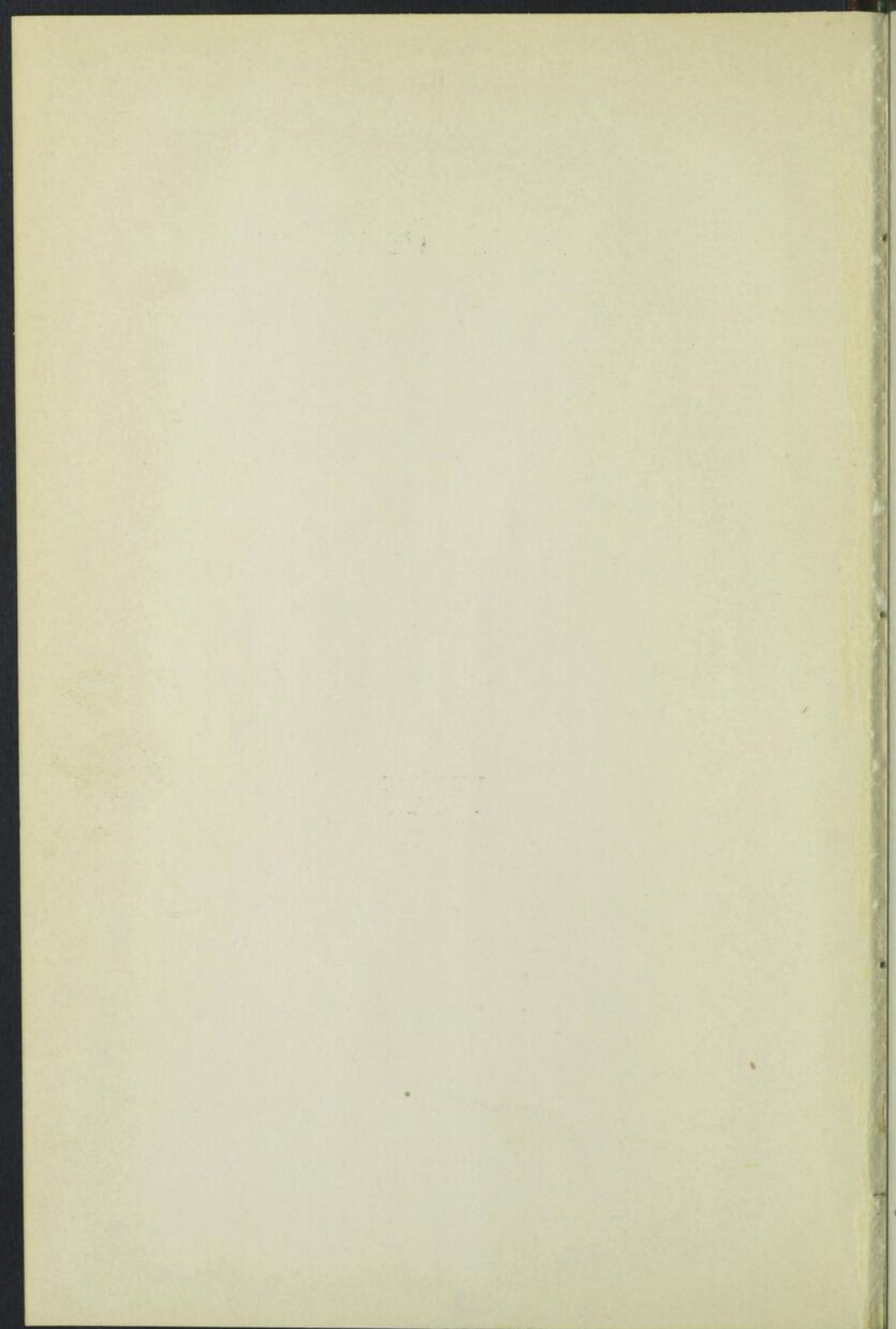




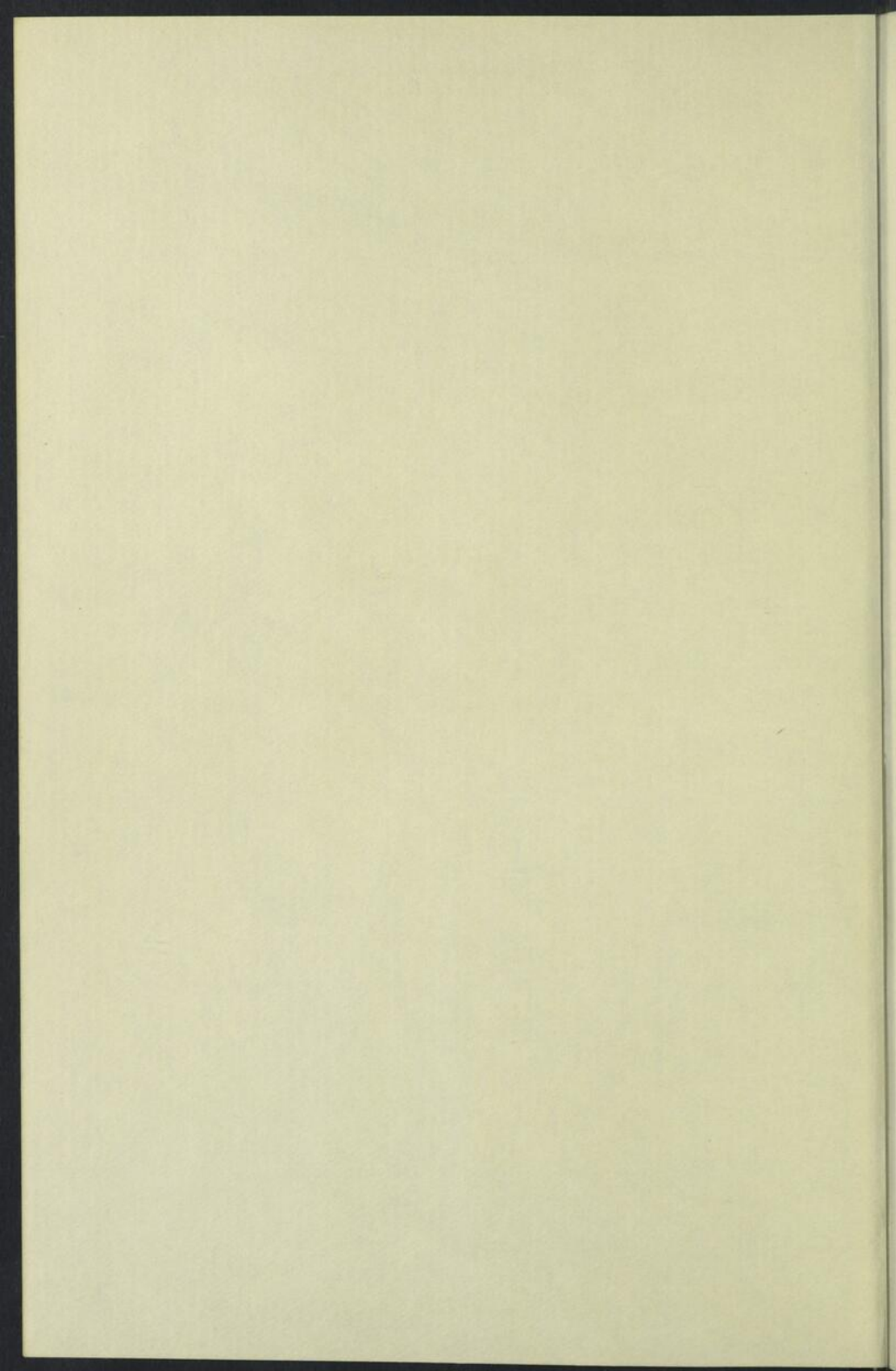
Léo-Paul Desrosiers

**DANS LE NID
D'AIGLONS,
LA COLOMBE**

FIDES



Fidis. 13-11-64 1.51



DANS LE NID D'AIGLONS,
LA COLOMBE

DU MÊME AUTEUR

Ames et paysages (épuisé).

Nord-sud, roman. Fides, Montréal, 1960.

Le livre des mystères, nouvelles (épuisé).

L'accalmie, histoire.

Les engagés du grand portage. Prix du roman, Québec. Fides, Montréal, 1957.

Commencements, récits historiques (épuisé).

I. *Les opiniâtres*, roman. Fides, Montréal, 1954.

II. *Sources*, roman.

Iroquoisie (1534-1646), Les Etudes de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française. Montréal, 1947.

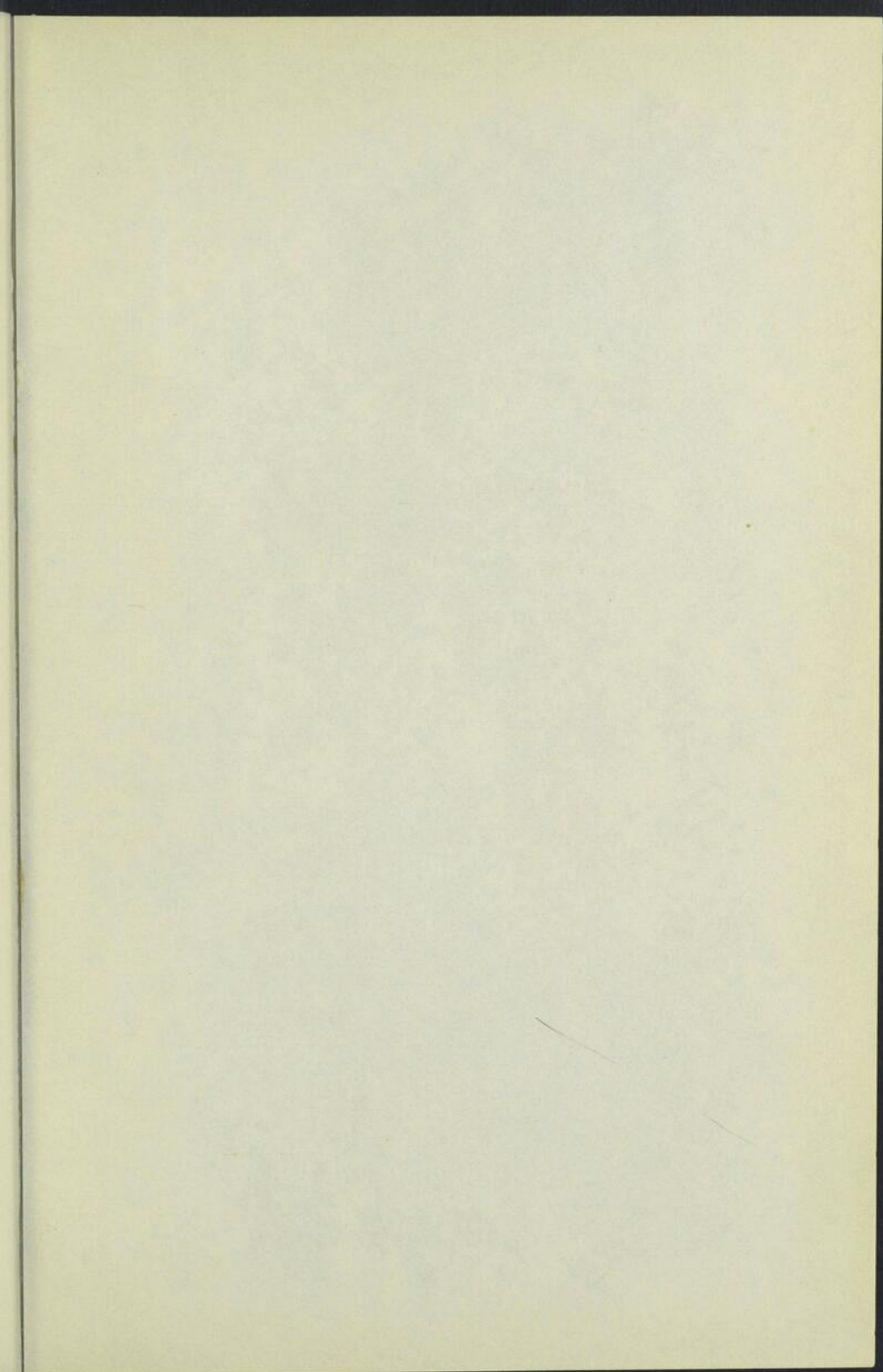
L'Ampoule d'or. Gallimard, Paris, 1951.

Les dialogues de Marthe et de Marie, biographie de Marguerite Bourgeoys. Fides, Montréal, 1957.

Vous qui passez, Tome I, roman. Fides, Montréal, 1958.

Vous qui passez, Tome II, *Les Angoisses et les tourments*, roman. Fides, Montréal, 1959.

Vous qui passez, Tome III, *Rafales sur les cimes*, roman. Fides, Montréal, 1960.





Jeanne Le Ber
(Sculpture de Carli)

LÉO-PAUL DESROSIERS
de l'Académie canadienne-française

DANS LE NID D'AIGLONS, LA COLOMBE

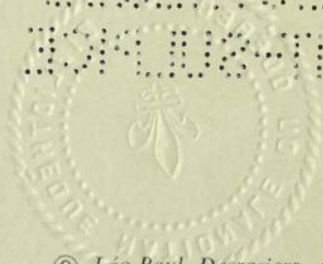
Vie de Jeanne Le Ber, la recluse

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE



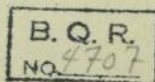
MONTRÉAL et PARIS

3102101188
304102-111188



© Léo-Paul Desrosiers, Ottawa, 1963.

BX
4705
L42D47



Introduction

Sous des similitudes de fond, la nature humaine offre le jeu de la diversité. Il provient d'un dosage toujours neuf des puissances, des caractères, des idées qui animent les actes. Il en résulte l'ampleur de la gamme des personnalités; dans le concert du monde, chacun jette sa note singulière, parfois puissante, parfois médiocre. Certains atteignent à des extrêmes: Victor Hugo, par exemple, possède un don verbal étonnant, Bonaparte, un talent militaire inégalé, saint Thomas d'Aquin, une aisance à se mouvoir parmi les abstractions. Qui songerait à nier cette évidence? Si on l'admet dans certains domaines, comment la repousser dans d'autres? Dans celui des vertus qui peuvent être naturelles ou animées par la grâce, comme le croient les catholiques? Toute histoire met en valeur cette différenciation entre les hommes et les rôles qu'ils jouent. Elle n'a pas découvert l'uniformité ou l'égalité. Elle connaît, par contre, les oscillations profondes qui vont d'une volonté tendue à une volonté molle, d'une intelligence rudimentaire à un large esprit, d'un cœur mesquin jusqu'à celui qui s'ouvre aux dimensions du monde.

Seuls les plus perspicaces distinguent ce fait dans la société autour d'eux. Le cas de sainte Thérèse de Lisieux le prouve. Qui était-elle ? D'une certaine façon, en termes d'argot, elle n'était pas une rouspéteuse. Des souliers mal ajustés qui sont une torture ? Pas un mot à la cordonnière. Des robes qui lui donnent la silhouette d'une bossue ? Aucune plainte à la lingère. Des têtes de hareng ou des morceaux presque immangeables sur son assiette ? Elle se tait. Combattant la jalousie en elle-même, une supérieure qui la brime et lui confie des tâches en retenant le titre pour elle-même ? Silence. Une novice lui lance une injure grossière, sûre qu'elle sera dénoncée et fera bondir Thérèse comme sa sainte Mère d'Avila. La cloche sonne. Thérèse sourit, met un doigt sur ses lèvres, embrasse la coupable et ses bras tremblent. Chacune ne voit qu'un aspect minuscule de la religieuse qui devrait reposer à l'infirmerie, mais poursuit ses tâches. Ce n'est qu'après sa mort que ses compagnes se communiquent leurs observations, que les petits événements de cette vie s'agglutinent, que se forme un premier dessin. On découvre les cahiers : ils révèlent l'intérieur de l'âme. Stupéfaites, les Carmélites constatent qu'elles ont vécu avec une sainte sans seulement s'en apercevoir. L'aventure se répète de siècle en siècle ; toutefois les cas extrêmes sont parfois plus voyants et les contemporains les saisissent mieux. Défions-nous des abstractions qui obscurcissent la réalité.

C'est de cette biographie carmélitaine qu'il faut se souvenir en étudiant Jeanne Le Ber, recluse à Ville-Marie pendant trente-quatre ans. Aucun écrit de sa main ou de celle de son confesseur et directeur. Un confrère de celui-ci, un témoin, Monsieur Vachon de Belmont, prêtre de Saint-Sulpice, a rédigé le récit de sa vie. Pour tout humaniste, il est d'une lecture délicieuse. Il se présente sous un titre général d'abord : « Eloge de quelques

personnes mortes en odeur de sainteté à Montréal en Canada »; puis sous un titre particulier: « Première partie — La vie de Mademoiselle Le Ber Anachorette Recluse, dans la maison des sœurs de la Congrégation de Notre Dame De ville Marie En Lisle de Montreal en Canada ». Ce document d'une grande valeur est le fondement de nos connaissances. M. Dollier de Casson apporte aussi son témoignage de même que les Ursulines de Québec, Marguerite Bourgeoys et quelques religieuses de la Congrégation. Pour les faits précis, nous avons le premier registre de la paroisse de Notre-Dame, édité par Monseigneur Olivier Maurault, de même que les actes notariés conservés au Palais de Justice. M. Faillon a largement utilisé ces sources et d'autres que l'on ne retrouve plus. Ne le méprisons point: un Membre de la Commission Historique des Causes de Canonisation à Rome fut chargé de vérifier les sources de la biographie de Marguerite d'Youville. Elles furent trouvées exactes sauf deux qui demeurent douteuses. Faillon se documentait largement, consciencieusement et ceux qui sont venus après lui l'ont utilisé largement aussi..., moins consciencieusement peut-être.

Pour comprendre la recluse et la classer un peu, il faut recourir aux grands ouvrages sur la réclusion proprement dite à travers les siècles, sur la contemplation, la solitude, la vie érémitique. Des maîtres ont approfondi le sujet en ces derniers temps. Mentionnons Thomas Merton, Dom Leclercq, Monica Baldwin. Cette dernière abandonna son monastère après avoir été moniale pendant vingt-huit ans et ses réminiscences, tour à tour amusantes, critiques, réapprennent à l'Angleterre les principes de l'oraison et de la méditation. En leur trouvant un vaste auditoire, le catholicisme canadien retrouverait sa robustesse et son intensité.

Toute reconnaissance va à la Congrégation de Notre-Dame qui a permis la consultation de l'incomparable manuscrit de M. Vachon de Belmont, a fourni des photostats des écrits du Palais de Justice et surveillé l'exactitude des faits. Dans cette tâche, Mère Saint-Damase-de-Rome, directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys, a montré un zèle dévorant et très significatif de la vénération dont la Congrégation de Notre-Dame entoure encore la première recluse de Ville-Marie.

Deux lignées

DURANT une paix précaire, de 1653 à 1660, la conjoncture paraît propice. Entre plusieurs autres, deux lignées font leur option, quittent l'Europe pour l'Amérique. Elles s'enracinent en Nouvelle-France, dans une île stratégique, au confluent du Saint-Laurent et d'une immense rivière, l'Outaouais, dans le voisinage d'un fortin palissadé.

Elles étaient originaires de deux villes ouvertes sur l'Atlantique aux rumeurs d'un continent dont on n'a exploré que la bordure. Natif de Dieppe, Charles Le Moyne apparaîtra le premier, à l'automne 1647, dans les registres officiels, peut-être même en 1646. Il est déjà interprète des langues aux sauvages. C'est dire qu'il habite la colonie depuis deux ou trois ans, qu'il a erré dans la forêt avec les tribus indiennes, seul moyen d'apprendre alors le huron et l'algonquin. On croit que les parents de sa mère, Judith Duchesne, ont orienté le jeune homme vers le Canada: un David Duchesne s'est inscrit parmi les Cent-Associés; un Adrien Duchesne, chirurgien, habita

longtemps Québec. Les pionniers de Ville-Marie auraient retenu ses services parce que leur mission était de convertir les Indiens, et que, de toute façon, ils auraient avec eux des relations suivies.

En 1654, Charles Le Moyne épouse Catherine Thierry, dit Primot. Déjà, il occupe d'autres emplois. Il obtient des concessions de terre. Trois ans plus tard, il accueille dans la clairière sous la futaie, ses deux sœurs, Jeanne et Anne, de même qu'un frère, Jacques.

Dans le même moment survient la seconde lignée. Elle sort de Pitres, diocèse de Rouen. Fils de Robert Le Ber et de Colette Cavalier, Jacques arrive le premier. Un peu plus tard, voici le nom de son frère, François qui, lui, est veuf. En 1664, les rejoindra leur jeune sœur, Marie.

Ces immigrants, hommes et femmes, sont de qualité dynamique: ils sont rudes, doués de force, de bon sens, de robustesse; ils ont de l'instruction et sauront en acquérir. Plus qu'eux les autres, Charles Le Moyne et Jacques Le Ber qui s'unissent d'amitié.

Tous fondent immédiatement des foyers, sauf Marie Le Ber. C'est le premier mariage de janvier 1658, le 7, qui associe intimement les deux familles; Jeanne Le Moyne épouse Jacques Le Ber. Bénigne Basset rédige le contrat selon les dispositions de la coutume de Paris.

Les promis ont déclaré que « *pour la bonne amitié, qu'ils ont dit avoir entre eux* », ils ont promis de se lier « *l'un l'autre par foy et l'oyauté de mariage, et de sespouser en face de nostre Mère Sainte Eglise, le plustost que faire se pourra, suivant les ceremonies accoustumées.* »

Le Gouverneur de la place, Monsieur de Maisonneuve est présent, de même que Jeanne Mance, « fille *administratrice* » de l'Hôtel-Dieu, et M. Souart, curé. Dans le groupe des parents et amis, signalons Lambert Closse, sergent-major de la garnison, Elizabeth Moyen, sa femme. Tous inscrivent leur paraphe, sauf Anne qui trace une croix. Jacques Le Ber ne dédaigne pas les fioritures. Les signatures de Jeanne Le Moyne et de Catherine Primot sont simples, bien gravées.

Les mariages d'Anne et de Jacques Le Moyne, de François Le Ber lieront ces deux groupes aux colons arrivés depuis 1642, date de la fondation de Ville-Marie, ou à d'autres familles de la Nouvelle-France. Bientôt se verra une abondance d'enfants, d'oncles, de tantes, de cousins et de cousines, de parrains et de marraines qui courront dans la gloire bien des aventures dramatiques, imprévues de Ville-Marie, et ensuite de la Nouvelle-France.

Les deux ménages qui entrèrent le plus profondément dans l'histoire, sont ceux de Charles Le Moyne — Catherine Primot et de Jacques Le Ber — Jeanne Le Moyne. Les maris sont guerriers, marchands, bientôt grands propriétaires terriens; ils occupent des petits emplois civils et des postes honorifiques. Les deux femmes deviendront célèbres par les enfants qu'elles ont élevés et formés.

Ils s'entendent et s'entendront bien. Un contrat du 4 juin 1660 indique qu'ils s'installent dans une maison à deux logements. Il a trait à la « massonne » qui enveloppera une charpente de bois.

Deux maçons, Michel Théodore et Olivier Martin, s'engagent à dresser un mur de pierre autour du « *quarré d'un logis de charpente appartenant aux dits leber et*

lemoyne » qui était « *proche de la commune* »; en plus, un mur « *de refonte* », soit un mur mitoyen qui divisera la construction en deux. L'ouvrage aura dix pieds de hauteur et une épaisseur d'un pied et demi. Les artisans feront aussi « *deux cheminées doubles aux deux bouts dud. logis* »; enfin, ils devront « *pierroter tout le colombage dud. logis et iceluy réduire tant par dehors que par dedans et ensemble quarré* »; ce qui signifie qu'ils appliqueront un enduit de plâtre, de chaux et de ciment. Pour cet ouvrage ils recevront la somme de vingt livres et six pots de vin.

Les concessions se défrichent; le commerce s'organise; les enfants naissent. Catherine Primot, Jeanne Le Moyne apparaissent continuellement aux fonts baptismaux en qualité de marraines et leurs époux en qualité de parrains. Tous ces jeunes tentent de jouir un peu des biens du nouveau continent: chasse et pêche d'une prodigieuse abondance, antiques futaies composées d'arbres énormes, humus qui n'a pas produit de récoltes. Mais dans le même temps se pourrit peu à peu puis se termine brusquement en 1660, si ce n'est à la fin de l'année 1659, la paix incertaine sur laquelle tous comptaient. Et lui succède l'atrocité de la guérilla iroquoise qui a harcelé le poste à plusieurs reprises depuis la fondation en 1642.

Alors, les nouveaux venus apprennent dans quelle position désespérée ils se sont placés. Trois factoreries, trois fortins plutôt, s'échelonnent sur le Saint-Laurent, loin de la mer. Ville-Marie, la plus éloignée, est à soixante lieues de la capitale, Québec; à trente lieues des Trois-Rivières, la seconde. Elle ne comprend qu'une enceinte palissadée dans laquelle s'élèvent divers édifices communs: un ouvrage de pierre, un Hôtel-Dieu hors les murs, protégé lui aussi par des palis et des fossés, avec

une chapelle qui tient lieu d'église; quelques maisons éparses qu'il faudra aménager en redoutes; quelques champs cultivés, des *déserts* comme on dit, des défrichés. Quelques centaines d'habitants en somme dans une clairière au bord de l'eau. Sur-tout, ces gens ne sont pas adaptés au pays, ils ne connaissent pas la forêt, les cours d'eau, leurs secrets. Ils sont réduits à la défensive. Installée au sud, loin, dans des villages distants les uns des autres, mais que relie une piste, la Confédération iroquoise se porte à l'attaque. Lestés d'un peu de maïs, habiles à vivre de chasse et de pêche, ses guerriers se glissent sous la ramée, se mettent à l'affût autour des lieux habités par les blancs; de Ville-Marie d'abord dont ils ont occupé le site autrefois. Dans sa faiblesse, elle est exposée à leurs coups. Ils regrettent les terres giboyeuses qui la ceinturent; ils tentent de s'emparer des flottilles de fourrures qui passent ici, conduites par les peuplades du Nord-Ouest. Ils les convoitent.

Malheureusement, les colons sortent de leurs fortifications. Très pauvres, ils doivent cultiver leurs terres; ils doivent abattre du bois pour le chauffage d'hiver. Alors ce sont de continuelles escarmouches entre les partis qui sortent du couvert des arbres, et les habitants occupés à leurs tâches. L'avantage de la surprise est aux premiers. Ils tuent bien des hommes, ils en capturent d'autres. Aux prisonniers, ils infligent des tortures dont la plus horrible est un savant supplice par le feu. Leurs voisins, les Hollandais de Manhatte, aujourd'hui New-York, les fournissent de mousquets et de munitions.

Ainsi est bloqué le dessein évangéliste des fondateurs de Ville-Marie: une chrétienté franco-indienne vivant de l'exploitation de la terre dans la pratique des préceptes de l'Evangile. Leurs ressources se sont épuisées dans ce conflit. Les Sulpiciens leur succèdent. Pourtant, les sauvages du Canada se rangeaient

à cette entreprise. Une vague de mysticisme français, qui avait laissé Marie de l'Incarnation, la grande, sur le promotoire de Québec, en 1639, qui déferlerait sur une partie du continent, se heurtait ici à un écueil.

A partir de 1660, pendant six ans, cette guérilla iroquoise se révélera pleine d'insistance et de férocité. L'angoisse d'une mort soudaine, l'appréhension des tortures, attiseront les sentiments religieux de ces ménages dont les enfants naissent en nombre et s'adaptent à la contrée.

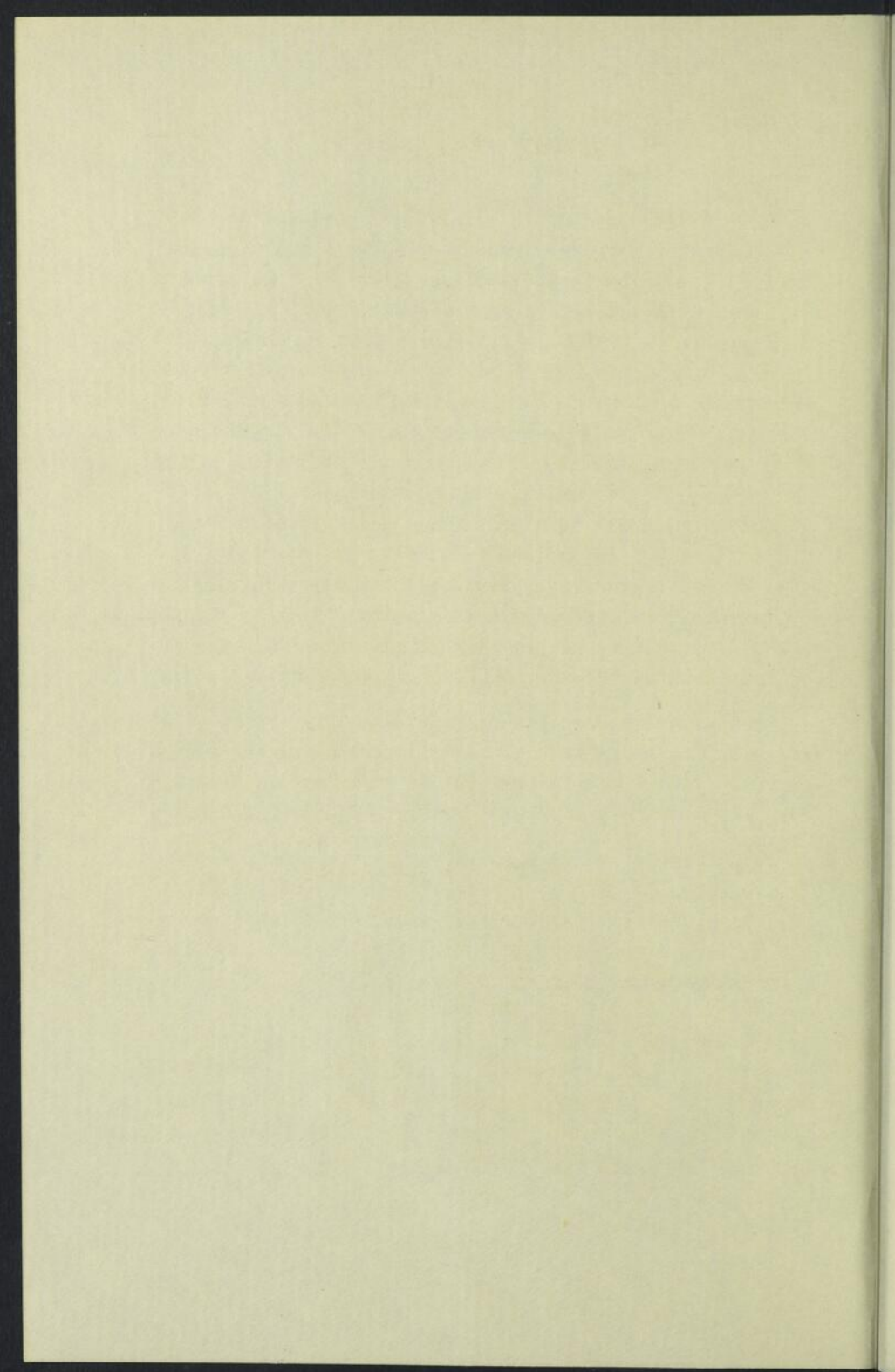
Ni les Le Moyne ni les Le Ber ne flottent au-dessus de la tragédie. Charles Le Moyne qui s'est distingué dans des actions antérieures, se signale dans les nouvelles. Jacques Le Ber qui avait vingt-quatre ans lors de son mariage, a appris tout de suite le maniement du canot d'écorce algonquin et le gouverneur lui assignera des missions spéciales aux Trois-Rivières; ou bien il s'y rendra seul, chaussé de raquettes, l'hiver, le long du fleuve. Ils seront l'un et l'autre membres des escouades de la Sainte-Famille qui veilleront sur les travailleurs. Bien plus, Charles Le Moyne sera capturé un jour; toutefois, il sait la langue des ennemis et il leur parlera avec tant de force et de plausibilité qu'il évitera non seulement le supplice, mais les inclinera à la paix.

La plus douloureuse victime de cette période est Anne Le Moyne qui n'avait peut-être pas encore vingt ans. Son mari, Michel Messier, disparaît au cours d'une escarmouche entre une vingtaine de bûcherons, dans la forêt, et deux cent soixante guerriers ennemis. Quatre d'entre les premiers sont tués, six sont capturés. On ne retrouve pas le corps de Michel. Anne peut imaginer les tortures effroyables auxquelles il sera soumis. Aucune nouvelle ne filtre dans les mois qui suivent, c'est l'opacité du silence.

Et le 16 du mois de juin, elle donne naissance à une fille dont le père est Michel Messier « habitant pris par les Iroquois le 24 mars dernier et on ne sait s'il est mort ou en vie ». Elle n'est pas la seule dans cette désolation. Sa sœur Jeanne, Madame Jacques Le Ber, qui attend elle-même un enfant, vient auprès d'elle pour la consoler. Elle sera la marraine de la petite Jeanne que l'on porte au baptême. Cinq jours plus tard, avant même que l'accouchée ait repris ses forces, des ambassadeurs goyogouins paraissent dans la place. C'est probablement son frère, Charles Le Moyne, qui cherche auprès d'eux des renseignements sur le sort de Michel Messier. Les Onneyouts, paraît-il, l'ont brûlé. On célèbre ses funérailles en même temps que celles d'autres victimes. Des mois se passeront. Puis soudain se clamera une nouvelle étonnante: Michel Messier n'est pas mort, il est toujours prisonnier. Il reviendra dans quelques mois et l'on imagine au milieu de quelles explosions de joie sauvage.

Le 4 juillet de la même année, c'est Catherine Primot, la femme de Charles Le Moyne, qui met au monde un fils, Pierre, appelé à un destin de gloire. La marraine sera de nouveau Jeanne Le Moyne.

Puis les escarmouches se multiplient autour de Ville-Marie. De nombreux colons succombent, d'autres deviennent prisonniers. Deux Sulpiciens seront atrocement massacrés. Le secrétaire du Gouverneur subira sans crier une journée de tortures. Les tragédies se succèdent.



Et naît la colombe

C'EST entre les échauffourées que naît, le 4 janvier 1662, une petite fille vagissante, Jeanne Le Ber. La fondatrice de l'hôpital, Jeanne Mance, lui donnera son prénom en acceptant d'être sa marraine; et le gouverneur, Monsieur de Maisonneuve, sera son parrain.

Jusqu'à l'âge de quatre ans, l'enfant grandira dans des circonstances qui ne se modifient pas. La guérilla ne s'apaise un peu que pour reprendre plus vive. Il règne un climat de crainte pour les parents et les amis, pour Ville-Marie et pour la Nouvelle-France. Alertes répétées, surprises sanglantes, recours à Dieu et aux saints. On assiste à la Messe, on communie et on prie.

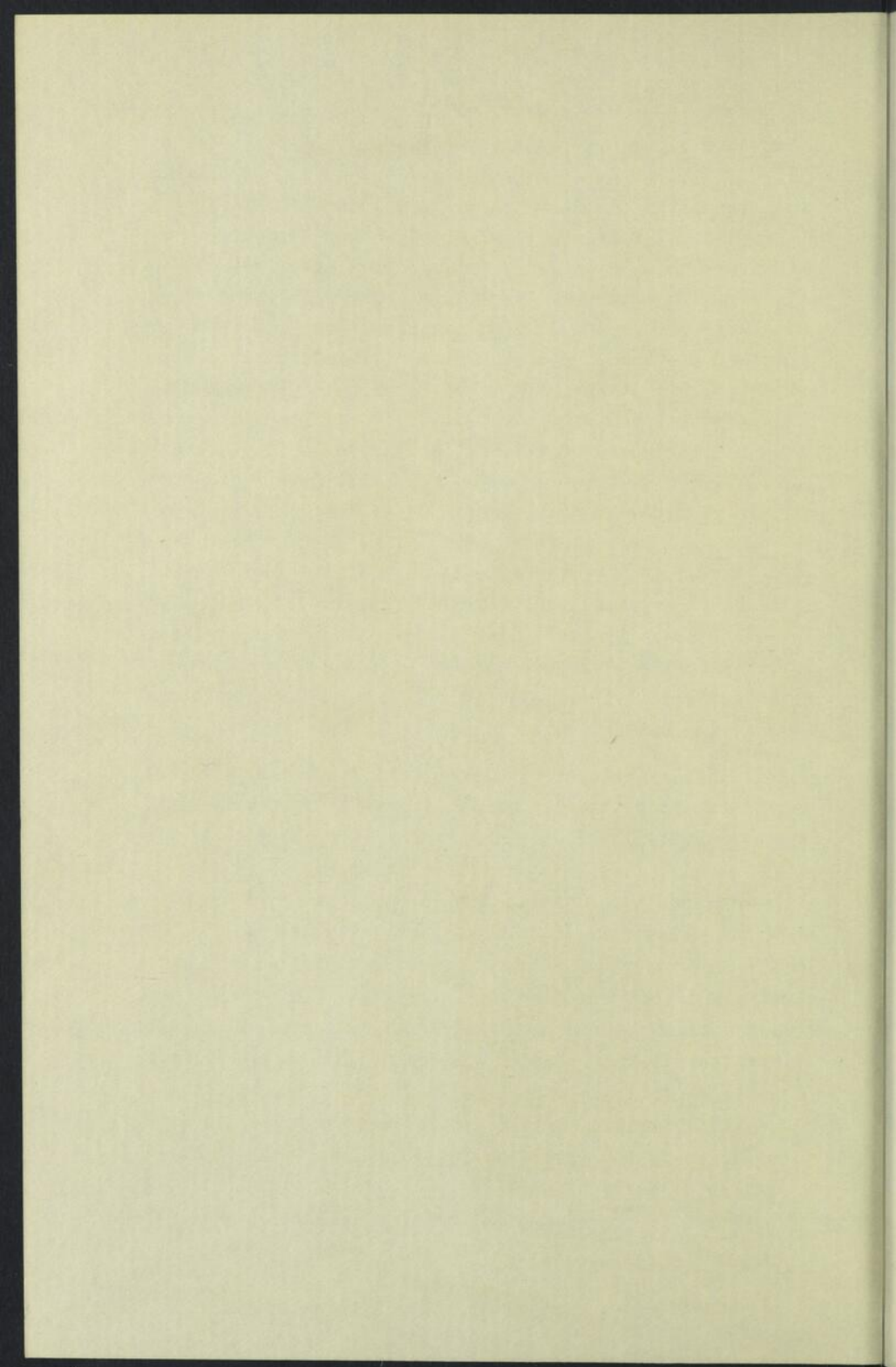
Nous ne savons rien de la première enfance de Jeanne. Avec ses frères, ses cousins, elle joue sans doute parmi les jambes des guerriers. Elle reçoit sa première formation d'adultes qui vivent l'épreuve et en resteront à jamais marqués. On peut supposer que les femmes qui prennent soin d'elle, qui réclament à Dieu la protection de leurs maris, de leurs frères, ont recours aux prières de la pureté de cette âme.

Vers l'âge de deux ans et demi commence à s'exercer aussi sur elle l'influence de sa tante, Marie Le Ber. Elle arrive de France et séjourne au foyer de Jacques. Elle a maintenant vingt et un ans. Après l'année 1664, son nom apparaîtra au registre de Ville-Marie en qualité de marraine de François, fils de Charles Le Moyne; et, un peu plus tard, de Nicolas, fils de Jacques Le Moyne et de Mathurine Godé; enfin de Jacques Le Ber, le fils de son frère, et de Jeanne Le Moyne. Elle possède certainement de l'instruction, même de la distinction, puisque deux des parrains seront de hauts personnages de la colonie, François de Salières de Chastelard et Jean Philippe de Hautmesnil.

Le destin de cette Marie qui influa peut-être profondément sur le sort de Jeanne fut-il un instant incertain? S'attachait-elle à un Montréaliste du nom de Jean de la Vigne? Ce colon avait du courage et il s'inscrivit le premier dans la première brigade de la Sainte-Famille. En 1664, à Paris, il obtenait avec Jacques Le Ber et Claude Robutel de Saint-André, la concession de l'Ile Saint-Paul qui deviendrait « l'Ile des Sœurs »; quelques mois après, on la divisa en trois fiefs distincts, comme cela s'imposait. Revint-il de France dans le même bateau que Marie? Il lia connaissance avec elle à ce moment ou juste un peu plus tard. Seules des relations suivies, l'amitié, l'estime, peut-être des sentiments plus affectueux expliquent le reste de l'histoire. Car Marie ne possède aucun bien. Son frère, Jacques, l'héberge, la nourrit et la vêt gratuitement. Lorsque sa vocation religieuse s'affirme et qu'elle désire entrer chez les Ursulines, elle ne peut verser la dot. C'est alors qu'intervient Jean de la Vigne, juste au moment critique. Il lui fait donation de sa seigneurie de l'Ile Saint-Paul. La jeune fille ne peut évidemment l'exploiter, la mettre en valeur parce qu'elle n'a pas de capitaux. En fait, elle la rétrocède à son frère, Jacques Le Ber, qui

peut remplir ces tâches; et qui, en plus, peut justement apporter la somme qui lui manque. Elle le récompensera ainsi en partie, de toutes les générosités qu'il a eues envers elle. Toute une série d'actes notariés expliquent cette transaction et ne laissent planer aucun doute. A vingt-cinq ans, le 14 octobre 1668, Marie entre au noviciat; elle revêt l'habit le 14 janvier 1669; elle fait profession le 15 octobre 1670, prononçant les trois vœux habituels et y ajoutant celui de dispenser l'enseignement aux petites filles indiennes et blanches. Elle portera le nom de Sœur de l'Annonciation. De son côté, quand il comparaitra devant les notaires du Chatelet, à Paris, pour confirmer donation, le Montréaliste sera devenu l'« humble Frère Jean de la Vigne, de l'Ordre des Frères de la Charité, au faubourg Saint-Jean des prés, paroisse Saint-Sulpice ». Il semble bien que c'est Marie Le Ber qui ait gagné cette âme à un destin pareil; qu'elle ait possédé des dons de persuasion particuliers pour l'apostolat; et qu'ensuite, il faille en tenir compte quand on examine la vie de sa nièce, Jeanne Le Ber.

En plus, il faut considérer un second point: elle subit l'attraction du monastère des Ursulines fondé à Québec en 1639. C'est la grande Marie de l'Incarnation qui en a posé la première pierre et l'a rempli des plus hautes traditions de sainteté. Elle entraîne ses compagnes dans un puissant envol mystique. Elle est encore vivante et occupe toujours, tour à tour, des postes éminents, bien qu'elle soit âgée. Elle écrit ses délicieuses lettres qui rappellent Madame de Sévigné. Elle vit dans une union à Dieu continuelle. Marie Le Ber ne peut ignorer ces faits. C'est dans ces flammes de spiritualité qu'elle veut se brûler. Une foi tiède n'aurait pas voulu ce destin. Et c'est dire que son catholicisme était d'une belle venue, même dynamique, avec une tendance à s'épancher et à se répandre.



Rayon de soleil à l'Hôtel-Dieu

EN 1665-66-67, le Roi de France s'occupe enfin à défendre avec efficacité la Nouvelle-France et ainsi Ville-Marie. Une dernière fois, les colons expérimentés de Montréal risquent leur vie dans des expéditions militaires. Avec la paix, chacun peut retourner à ses besoins normales au milieu de l'afflux d'une nouvelle population de soldats, de fonctionnaires, et de cultivateurs.

On suppose, bien qu'aucun document ne le prouve, qu'à partir de l'année 1667 ou 1668, la fillette, Jeanne, fut l'une des élèves de Marguerite Bourgeoys et de ses compagnes, soit dans la première école, soit dans le couvent de pierre. En 1670, à huit ans, elle saura très bien signer son nom. On le découvre dans les registres de l'état civil, très net, et ayant acquis sa forme définitive. Elle se serait ainsi mêlée à tous les enfants de son âge, la première génération de Ville-Marie qui se signalera par ses œuvres, où Marguerite Bourgeoys puisera largement. Son amitié pour Marie Charly remonterait à ce temps. Toutefois, il ne faut pas écarter la possibilité qu'elle ait reçu cette

première instruction au foyer domestique, bien qu'elle soit mince.

Sa famille n'avait pas encore atteint la richesse et la prééminence. Son père toutefois était inlassable et adroit; on l'entrevoit continuellement, même durant cette première période, obtenant des concessions de terre, conduisant son commerce, se distinguant dans divers domaines. Il pose les assises d'une grande fortune. Les Sulpiciens le complimenteront plus tard sur « la manière aisée et commode avec laquelle il a fait son commerce »; ils diront de lui qu'il est « l'un des plus riches et des plus honnêtes marchands ». Il avait la réputation d'être un « fervent chrétien »; on parlera de sa « probité », de la « bonté de son cœur ». Son catholicisme porte la marque du temps: il dénonce l'un de ses domestiques qui s'obstine à blasphémer et le fait emprisonner, agissant ainsi en conformité des ordonnances du Roi. Son courage et sa valeur militaire, son civisme, il les manifestera jusque dans son vieil âge.

Tout cet avenir n'est en ce moment qu'embryonnaire. Nous avons moins de renseignements sur la mère, Jeanne Le Moyne. On sait que jusqu'à sa mort, elle ne cessera guère d'être la marraine de nombreux enfants de colons. Tout comme Jeanne Mance, Catherine Primot, sa belle-sœur, Catherine Le Gardeur. Pour cette raison, on l'a imaginée souriante, avenante, d'un commerce agréable. Le premier historien de l'enfant dira qu'elle « fut en son tems un modèle de toutes sortes de vertus, d'une pyété et d'une modestie Exemplaires... ». Elle fut « également habile, appliquée et heureuse à l'éducation de ses enfans ». Il reviendra à la charge en affirmant qu'elle fut bonne éducatrice. Surtout, elle semble marquée par la période terrible qu'elle a vécue, jeune femme. Mais le personnage dominant dans le ménage est sûrement Jacques Le Ber.

Nous avons des croquis charmants de la petite Jeanne. De leurs fenêtres de l'hôpital, les Hospitalières et Jeanne Mance, la marraine, pouvaient apercevoir souvent, de l'autre côté de la rue, la mince fillette brune courir parmi la bande des durs gars, ses frères et ses cousins de l'autre bout de la maison. Sa grâce et sa spontanéité les ravissent; elles l'attirent; des relations suivies s'établissent entre les deux maisons.

« Lorsqu'Elle n'avoit que cinq à six ans il se passoit peu de jours qu'elle ne vint chez les Hospitalières, où elle se plaisoit beaucoup, surtout dans la récréation où elle étoit fort gaye, y faisant des questions sur les mystères de nôtre seigneur particulièrement de sa ste Enfance qu'elle paroissoit aimer et estimer plus que son aage ne permetoit ».

Toutes vivaient pour la Nouvelle-France une espèce de légende dorée. La fillette que n'alourdit pas encore une haute destinée enchante les dernières années de la fondatrice de l'Hôtel-Dieu et des premières Hospitalières de Saint-Joseph dont on racontera sans fin la pauvreté indicible. Elle rencontre sans doute, au foyer, Marguerite Bourgeoys qui, dans l'indigence, organisait ses premières écoles et marchait vers les autels. Jeanne joue avec les futurs chefs de guerre et hommes d'état.

Voici Judith Moreau de Brésolles, la première supérieure de l'Hôtel-Dieu, que l'on représente toujours sur un palefroi, suivie d'un serviteur monté, aux portes d'une ville ceinturée de remparts et de tours; au galop, les cheveux au vent, elle échappe à des parents qui s'opposent à l'appel de Dieu dans son âme. Elle est aujourd'hui la grande pharmacienne de Ville-Marie. A côté d'elle, Marie Maillet, « une fille de maison », qui

reçoit du Sauveur « des Caresses toutes particulières ». Puis Catherine Macé qui sera la grande amie de Jeanne, pendant son enfance, son adolescence et son âge mûr. Ces deux-là se découvrent, dès le premier jour, unies par une amitié aussi imprévue que durable. Elles auront des entretiens sans fin. Pourtant, ma sœur Macé, fille d'un riche armateur, vient d'atteindre la cinquantaine, quand la fillette bavarde autour d'elle. Sœur Morin, dont la subtile ironie se joue au coin des phrases, s'amuse de bon cœur lorsqu'elle parle de sa compagne,

Dans cet Hôtel-Dieu, elle cherchait à « *se procurer l'avantage di estre la dernière de toutes* ». Si on l'élevait supérieure, comme la chose arriva à maintes reprises, elle tombait « *dans une affliction à faire pitié et tirer les larmes* ». L'instant d'après, elle usait de son poste pour se confier à elle-même les offices de « *lingère, dépancière, cuisinière et de la Basse Cour* » ; c'est-à-dire le soin diligent des vaches et des porcs que les sœurs devaient entretenir pour subsister. Durant les années 1660-66, quand les partis iroquois assaillaient la place, « *toutes les fois que sonnet le toquesin, ...ma sr Maillet tombet deslors en feblesse dans lexcès de la peur, et ma sœur Macé demeueroit sans paroles et dans un estat à faire pitié, tout le temps que duret lalarmes, allans se cacher lune et lautre dans un coin du jubé, devant le tres St Sacrement pour se préparer ala mort, ou dans leur cellule* ».

Quant à l'intrépide Judith Moreau de Brésolles, elle continuait à vaquer à ses occupations du moment. Et sœur Morin qui était venue à Ville-Marie, dans l'espérance du martyre, à treize ans et demi, montait au clocher pour suivre les péripéties

du combat dans les campagnes. Toutefois, ma sœur Macé était très avancée dans les voies du renoncement, de la sainteté et elle faisait une supérieure hors pair. Si elle monopolisait les besognes ingrates, pour alléger le sort de ses compagnes, elle les conduisait avec humilité et un doigté à nul autre comparable. C'est par ces dons particuliers qu'elle exerça une réelle influence sur Jeanne Le Ber.

Ces religieuses qui accueillent la fillette, terminent l'esquisse de son caractère. D'abord, elles rappellent des paroles de leur fondatrice:

« Mademoiselle Mance a Dit plusieurs fois qu'elle étoit surprise du raisonnement Et des Réflexions quelle lui faisoit aparaitre ». Jeanne lui confiait: « O que nous sommes Méchants dene pas faire sa volonté »; ou « Comment nous pardonnera til tant de fautes ». Jeanne Le Ber était « gaye »; elle avait un « enjouïement naturel »; son « tempérament » est « plain de vivacité; elle montre une « humeur enjouée »; elle a un « bon naturel ». Fort vive, elle sait se mettre en colère.

Trait amusant, elle est douée d'une volubilité sans frein; elle s'exprime avec facilité; son élocution a de l'abondance et de la netteté. Surtout de la rapidité. Un peu plus, elle serait une petite pie. Les mots ne coulent jamais assez vite de sa bouche tant elle a de sentiments et d'idées à énoncer. Cette loquacité, comparable à un torrent, les Ursulines et ses historiens la mentionneront. Jeanne ne la perdra pas dans ses entretiens avec son directeur de conscience. On nous la peindra bien, dans des scènes amusantes, si bien racontées, qu'elles feront tableau. Sous cet aspect, elle demeurera toute sa vie, la fillette pétulante, primesautière, intense, dont les reparties enchantaient

Jeanne Mance et les Hospitalières, ses voisines, lorsqu'elle leur parlait de la Passion.

Par contre, nous ignorons si, durant les premières années d'école, elle sut capter l'attention de Marguerite Bourgeoys et de ses premières compagnes. Il faut noter que dès le début, la fondation des Filles Séculières passe par une période de difficultés. L'une des premières novices se retire après deux ans, une autre entre chez les Ursulines mais revient après quelques mois. Un couvent de pierre s'entrepren, mais à contre-cœur pour la Fondatrice et l'on abandonne l'étable qui avait servi d'école. Marguerite passe deux années en France pour obtenir du Roi des Lettres patentes et recruter un second personnel. Quand elle revient, son œuvre menace ruine. C'est alors qu'elle réorganise son enseignement de façon stable et lui donne les structures de l'époque. Durant ce temps, Jeanne passe de cinq à douze ans. Au moment même où elle pourrait profiter de toutes ces améliorations, elle part pour Québec où elle fera un séjour de trois années entrecoupé de vacances. Toutefois, dans un milieu aussi restreint que la Ville-Marie de cette époque, on peut affirmer que les familles Le Moyne et Le Ber connaissaient très bien Marguerite Bourgeoys et les maîtresses de la Congrégation.

La "petite demoiselle" à Québec

QUEL est le dessein des parents ? Chez les Ursulines, Jeanne fera sa première communion après une préparation très poussée. C'est le motif que l'on donne. Evidemment, il en existe d'autres. Marie Le Ber de l'Annonciation est là, et c'est peut-être elle qui a préparé toute l'affaire. Elle prendrait soin de la fillette. Le père et la mère peuvent avoir désiré pour elle la formation du pensionnat, plus profonde assurément. Le premier avait de l'ambition. A-t-il voulu que sa fille côtoie des compagnes que l'on verrait, demain, à la tête de nombreux manoirs ? Souhaitait-il qu'elle apprenne les mœurs de la haute société ou de la petite noblesse du temps ? Déjà, il était en passe de faire fortune et pensait peut-être au mariage encore lointain. Du point de vue pédagogique, il n'est pas facile de comparer l'enseignement de la Congrégation et celui des Ursulines; la première commençait une œuvre malaisée, les secondes continuaient un cours établi, c'est tout ce que l'on peut affirmer. En fin de compte, il reste impossible de se prononcer sur ces raisons secondaires.

Quant à Marie Le Ber que l'enfant retrouverait là-bas, on parle peu d'elle à ce moment ou plus tard, bien que l'on soupçonne que son influence ait été prononcée sur la formation de la fillette. Pendant trois années, elle l'approchera de près en sa qualité de tante. Elle est encore jeune, juste un peu plus de trente ans; elle a vécu pendant quelques années à côté de Marie de l'Incarnation qui est morte le 31 avril 1672. Dans ce milieu, il est à peu près sûr que sa première vocation, déjà ardente, se soit enflammée, et qu'elle l'ait transmise à sa nièce. Est-ce par elle, comme il semble probable, que les Ursulines marqueront si profondément l'adolescente, lui laisseront leur empreinte ?

Au commencement du mois d'avril 1674, au printemps, Jeanne quitte Ville-Marie qui devient peu à peu Montréal, pour Québec. Elle voyage sans doute dans une embarcation de son père. La débâcle vient d'avoir lieu, la neige fond partout, la violence du courant l'emporte au milieu des forêts qui n'ont pas reverdi. Et le 22, le registre des élèves signale que

« la petite demoiselle Jeanne Le Ber de Montréal est entrée pensionnaire en notre séminaire ». Le père paiera la pension *« au prorata de cinquante écus par an »*. Les religieuses ont reçu d'avance *« quarante minots de blé froment »*. On lui a demandé un prix plus élevé *« en considération qu'elle est mieux traitée que les autres pensionnaires »*; on lui blanchira son linge.

Le premier séjour se terminera le 29 juillet 1674.

Ainsi s'ouvre une période de trois années sur lesquelles les Ursulines nous fourniront plus tard un rapport. Jeanne continue à apprendre de la grammaire, de l'arithmétique, du catéchisme,

de l'histoire, de la littérature. Elle s'adonnera à de nombreux arts féminins: la couture, le tricot, la dentelle, la broderie, le dessin, la calligraphie. En somme, le programme n'est pas très différent de celui de la Congrégation. Et Jeanne exerce, sur les lieux, quelques dons artistiques qui se manifesteront plus tard.

Autant que l'on peut en juger à distance, elle fait sa première communion avec ferveur. Elle manifeste ensuite des traits plus rares: par exemple, elle sait se mortifier; elle méprise la vanité à un degré étonnant. Sur ces deux points, elle semble porter la marque des années terribles de Montréal. Rubans et colifichets ne l'attirent pas du tout. On rapportera de petits faits pour le prouver et qui témoignent aussi de la vivacité de son tempérament.

Et surtout, dans l'adolescente, on remarquera une curieuse tendance. Soudain, on la cherchera, en récréation par exemple; elle sera absente. S'est-elle évadée? On la retrouvera en prière, dans la chapelle, devant un oratoire. A-t-elle contracté cette habitude à Montréal, sous la direction de sa mère, lorsque la chapelle des Hospitalières, encore église paroissiale, était voisine de son domicile et qu'il fallait prier pour le père et les oncles en péril? S'agit-il d'une disposition profonde et comme naturelle?

Dans ce « séminaire », elle rencontre des jeunes filles de la meilleure société. Se soucie-t-elle de paraître? Elle a toujours l'élocution facile, s'exprime bien et vite, jouit même d'une certaine beauté. Elle sait parler en public. Les religieuses veulent cultiver cette faconde naturelle. Mais elles se heurtent à une autre tendance d'une force égale: l'adolescente ne tient pas à se mettre en évidence, à devenir un point de mire. Elle est la candidate aux rôles effacés. Le louange est un fruit auquel

elle ne mord guère. Survient une fête de Noël; la Communauté prépare un petit drame chrétien, pour cultiver en même temps que la dévotion, la mémoire, la diction. On répartit les rôles. Lequel plairait à la « *jeune demoiselle de Ville-Marie* ? » Celui du petit Jésus. Mais pourquoi ? Et soudain, vivement, elle donne cette réponse étonnante, saisissante: « C'est que le petit Jésus ne dit mot et ne remue point, et que je voudrais l'imiter en toutes choses ». Les Ursulines l'arrangeront peut-être après coup, mais c'est un mot si curieux, si plein d'avenir qu'on ne l'invente pas. On dirait que le secret d'une âme affleure soudain. Il surprend d'autant plus qu'il sort de la bouche d'une petite bavarde.

On dirait qu'elle est sensible aux effluves qui flottent dans ce monastère fondé et ensuite formé par la grande mystique, Marie de l'Incarnation. D'autres religieuses, la propre tante de l'enfant, continuent la grande tradition bien posée, encore vivante. Ici règne l'amour de Dieu. On s'offre en sacrifice pour l'évangélisation et « l'amplification » du christianisme. Jeanne, secrètement accessible aux choses spirituelles, boit déjà à cette source qui l'enivre. C'est ce qu'indiquera nettement son premier biographe. Ici, dira-t-il, elle « puisa sa fervente dévotion Envers le St Sacrement qui dura toute sa vie ». Un autre le répétera avec moins de concision: « ...Elle puisa dans la maison des Ursulines trois sortes de dévotion aussi solides dans leur nature que salulaire dans leurs effets. La première avait pour objet le très saint Sacrement, la seconde, la sainte Vierge, la troisième, les bons anges et surtout l'Ange Gardien ». Il ajoutera plus loin: « Dans la maison des Ursulines, Mlle Le Ber eut occasion de se former à la première de ces dévotions parce que les instructions, les exemples, les travaux, tout respirait l'amour pour ce grand mystère, et elle sut en profiter ». Voilà une âme marquée du sceau de Marie de l'Incarnation.

Au carrefour

JACQUES LE BER poursuit avec succès son commerce d'importation et de détail; il a, il aura des établissements à Ville-Marie, à Québec; ensuite, il fait défricher sa concession de l'Île Saint-Paul, il construit. Son commerce exige des transports continuels entre Québec où s'arrêtent les navires de France, et Ville-Marie. C'est sans doute dans l'un de ses bacs que Jeanne Le Ber voyage pendant ces trois ans, entre les deux postes. Elle peut voir les terres qui s'ouvrent à la culture un peu partout; et les manoirs qui se construisent, où iront vivre, à titre de seigneuresse, quelques-unes de ses compagnes. Elle a quinze ans quand elle revient pour la dernière fois. Elle est une adolescente, elle passe par un âge critique. Des rêves profanes la troublent-elle quand elle aperçoit la montagne montréalaise bleuâtre se dessiner là-bas, allongeant son ombre sur Ville-Marie? Pense-t-elle aux oncles, aux tantes, aux nombreux cousins et cousines, aux amies qui l'accueilleront dans un instant? La reconnaîtront-ils bien la jeune fille pétulante et loquace qui sautera sur la grève?

C'est une autre période nette de trois ans, de 1677 à 1680, de quinze à dix-huit ans, qui s'offre maintenant. Comme pour la précédente, nous n'avons que des indications parcimonieuses. On dira que Jeanne « *se vit exposée aux visites inévitables de ses parantes de son âge* ». Il faudrait certainement y ajouter les colloques avec sœur Catherine Macé qui reprennent leur cours, avec Marie Charly. Puis Jacques Le Ber, probablement aussi sa femme, Jeanne Le Moyne, pensent à la bien marier. Déjà, elle est une riche héritière et il importe de bien choisir. La tiennent-ils si étroitement sous le boisseau ? Ce n'est pas tellement certain.

Toutefois, ils appartiennent à un temps plus sévère que le nôtre: l'évêque lui-même s'occupait de la tenue modeste des écolières, des jeunes filles et des femmes. Un jour, le père intervient pour refréner la vanité de Jeanne qui n'en a pour ainsi dire pas. Mais la mère à son tour lui achète « une coiffe toute de dentelle selon la mode du temps ». Quand elle la lui ajuste, un cordon se brise. On tente de le réparer. L'adolescente dit alors qu'elle l'endosse par obéissance, que cet accident est une manifestation de la volonté de Dieu, et elle prie sa mère de la dispenser de ce devoir. Celle-ci abandonne sa tentative de parer sa fille. On peut en conclure que celle-ci s'habillait convenablement, mais pas plus.

Cette première génération de jeunes filles de Ville-Marie est, d'autre part, en fermentation. Plusieurs opteront pour le mariage sans doute. Mais plusieurs autres se consacreront à Dieu. L'influence de Marguerite Bourgeoys est énorme dans ce milieu. Le premier noyau de sa communauté séculière est formé. Pas de règle définitive encore; pas de vœux réguliers. Maintenant, l'enseignement est bien organisé. Une sainteté dynamique exerce son attraction. Marguerite a apporté de France une

statue de la Vierge, et, grâce à ses efforts, la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours s'ouvre en 1678 pour les pèlerinages et une ardente dévotion à Marie. Malgré des travaux harassants et les affres d'une fondation, plusieurs adolescentes se destinent à la Congrégation. Parmi les premières, celle que la tradition représente comme l'amie intime de Jeanne Le Ber, Marie Charly, fille d'André Charly, le boulanger, et d'une protégée de Monsieur de la Dauversière, Marie du Mesnil. Telle qu'on nous la peint, elle est une jeune sainte, tout entière consacrée au service de Dieu. En second lieu, mentionnons Françoise Le Moyne, une cousine entre quelques autres. Elle prendra sa résolution définitive dans le même temps que Jeanne et au même âge. Jacques Le Ber sera présent à la rédaction du contrat qui liera son sort à la Congrégation; il apposera sa signature à côté de celle du père, Jacques Le Moyne, et sa femme, Jeanne, fournira le trousseau.

Dans sa recherche, Jeanne Le Ber peut apprendre facilement ce que lui offrent les autres communautés établies au Canada. Sa tante, Marie Le Ber, est Ursuline, et elles ont vécu, très rapprochées, pendant trois ans. Jeanne entretient aussi des relations d'amitié avec sœur Macé qui est Hospitalière.

Même facilité pour se renseigner sur les ordres contemplatifs de France. Toutes les personnes d'un certain âge viennent de ce pays et peuvent, par exemple, lui parler des Carmélites. Marguerite Bourgeoys pourrait lui en dire long sur le sujet, elle a failli en devenir une dans sa jeunesse.

En résumé, si Jeanne Le Ber a des inclinations pour la vie religieuse, elle peut découvrir autour d'elle les renseignements dont elle a besoin. Les Sulpiciens et ses parents peuvent l'orienter. On ne peut pas du tout supposer que sa décision s'élabore dans l'inconnu, au hasard. Toutefois, avec toute sa piété et ses

méditations, elle demeure mystérieuse; bien plus, elle se refuse aux courants qui se dessinent autour d'elle. On ne peut que signaler les dispositions profondes qui l'animent. On mentionne « l'horreur quelle avoit de la mondanité ». Il lui faut assister aux messes, continuer un peu l'existence bien réglée du couvent, s'adonner à la prière, communier souvent.

« ...Car quoy quelle satisfait à tous les devoirs dela Bien-séance avec beaucoup d'agrément, dit M. de Belmont, elle ne laissoit point de ressentir un continuel Degout pour le monde ». Puis, voici un signe plus révélateur encore chez cette adolescente à la parole intarissable: elle sait se soustraire à la conversation. « Malgré son enjouement naturel, elle s'engagea à Dieu par des quarts d'heure de prière quelle lui consacra à la même heure du jour, pour penser uniquement à Lui. Puis, au milieu des parties les plus réjouissantes quoy que permises, elle sortoit de l'assemblée pour son temps de méditation, dans le moment où la nature était le plus flattée ».

Sa mère a dû l'entrevoir plus d'une fois, s'esquivant ainsi en catimini pour une oraison; cédant à un besoin de recueillement, de silence, de solitude. Goûtait-elle déjà la saveur de Dieu ? Courait-elle à l'odeur des parfums comme l'Epouse du Cantique des Cantiques ? Elle est fidèle aux rendez-vous.

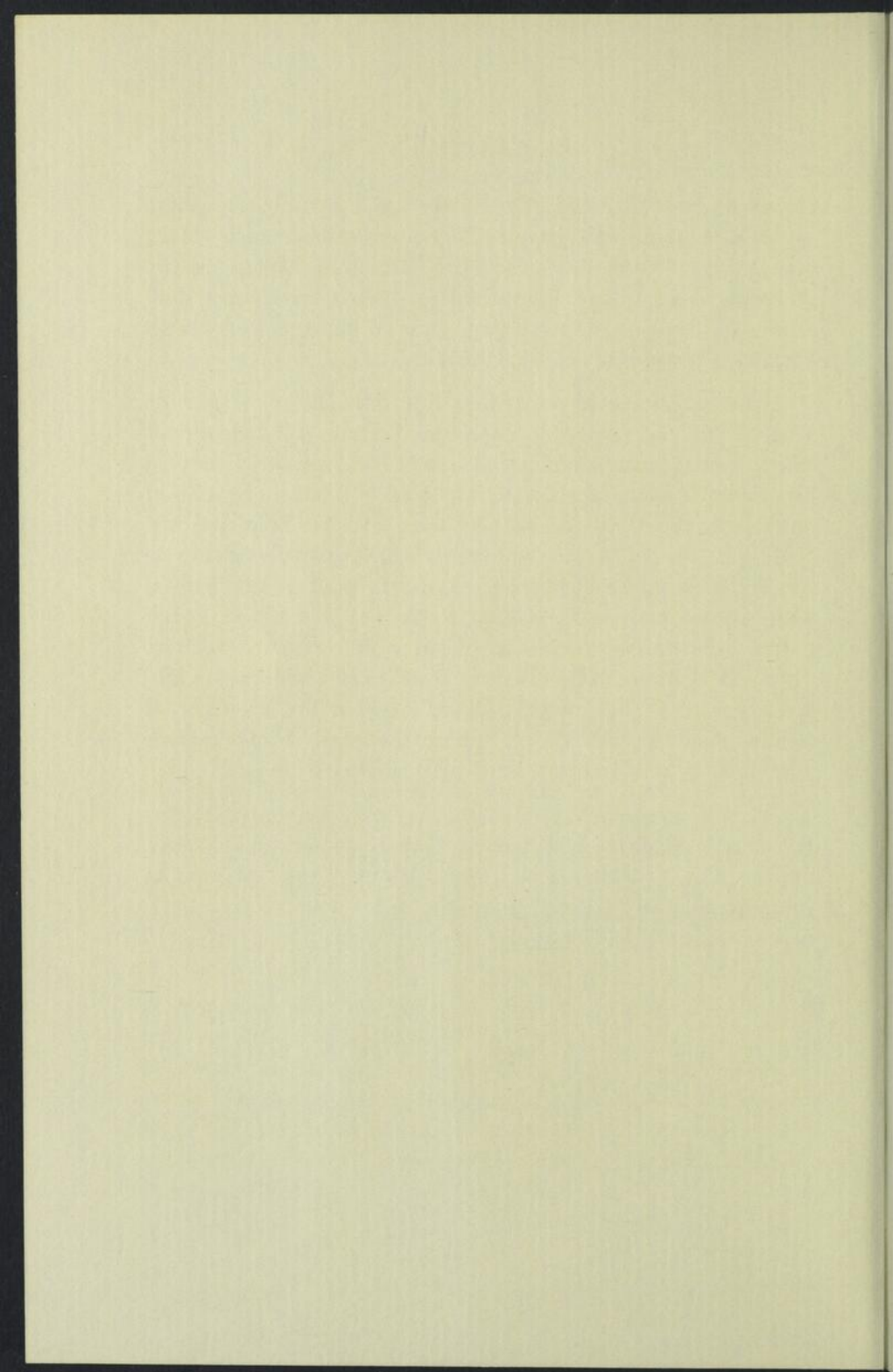
Quoi qu'il en soit, le temps passe et Jeanne ne révèle pas d'inclinations spécifiques. Elle est encore très jeune, dix-sept ans et peut-être un peu plus. Supposons aussi que sa voie particulière n'est pas facile à découvrir. On dirait qu'il faut le choc des événements extérieurs pour la dégager de sa gangue.

Le premier est une demande en mariage que son père reçoit pour elle. On répète que le soupirant offrait toutes les garan-

ties qu'on pouvait exiger. On ne sait pas son nom; on ignore s'il était jeune ou âgé. Jacques Le Ber est satisfait et il est un juge qui ne manque pas de sévérité. Jeanne Le Moyne est-elle du même avis que lui ? Rien n'indique qu'elle soit animée d'intentions différentes. D'autre part, dans ce ménage, c'est certainement l'époux qui garde l'autorité.

Alors, il expose le projet à sa fille. En elle, éclate tout de suite la violence d'une réaction qui l'éclaire sur elle-même. Elle se rejette instantanément du côté de la virginité. Elle veut prononcer le vœu de chasteté. Un conflit éclate entre elle et ses parents. Tout indique qu'il fut assez dur. Un Sulpicien, son confesseur, ou des Sulpiciens intervinrent. Dans l'abondance de son verbe, Jeanne trouvait un instrument pour se défendre et pour gagner les autres à ses idées. Mais le père ne manquait pas de fermeté, il désirait un grand avenir pour sa maison. Toutefois, l'affaire bien discutée, il ne peut violenter les dispositions de sa fille unique: son catholicisme l'en empêche. Il cède, mais avec prudence, et, l'engagement pris n'aura rien de perpétuel. Il aura le caractère d'un essai pour cinq ans.

Mais la solution n'offre de satisfaction à personne. S'engager dans la virginité et demeurer dans le monde semble bien insolite. Car, dans le même temps, Jeanne n'opte ni pour la Congrégation, ni pour les Hospitalières, ni pour les Ursulines, ni pour un ordre de contemplatives de France.



À l'école de Catherine de Sienne

DANS les semaines ou les mois qui suivent, se produit le second événement extérieur. Jeanne fait une lecture qui l'impressionne profondément. S'agissait-il d'une biographie ou des œuvres d'une femme de la Renaissance italienne, sainte Catherine de Sienne ? On ne le sait. Mais ce ou ces livres l'éclairèrent sur elle-même. On ne saurait en sous-estimer l'importance dans sa vie. Plusieurs biographes, et quelques-uns sont nos contemporains, ont étudié cette figure de premier plan. Dieu la suscita, analphabète, pour s'opposer au « débordement d'orgueil » des intellectuels de son temps, « surtout parmi ceux qui se croient lettrés et sages ». Elle aura une existence vraiment prestigieuse : en extase, elle dictera des oraisons et un traité de mystique, *Le Dialogue*, qui s'inscrivent encore aujourd'hui parmi les meilleurs ouvrages de la chrétienté ; sous son action directe, la Papauté quittera Avignon pour revenir à Rome ; elle cessera complètement de manger, tout aliment la rend malade ; elle jouira du don de convertir les cœurs, et les confesseurs qui la sui-

vent obtiendront des pouvoirs particuliers pour absoudre les pénitents; de son enfance à sa mort, les phénomènes mystiques l'accompagneront. Encore aujourd'hui, on étudie continuellement cette Dominicaine.

On conçoit assez qu'une sainte de ce genre ait enflammé le cœur de Jeanne Le Ber, entre 1679 et 1680. Mais quel fait la frappe en particulier, retient son attention? Sainte Catherine de Sienne s'est faite recluse dans le sous-sol de la maison de son père. Mais pendant quelques années seulement. Elle a passé le reste de ses jours à pérégriner, se rendant même jusqu'à Avignon et jusqu'à Rome où elle séjournera.

Ce qui dans ce récit sourit au cœur de Jeanne, c'est donc la réclusion. Que connaissait-elle de cette forme d'existence considérée comme « la plus favorable à la haute contemplation », comme la fine fleur de la vie religieuse? A-t-elle plongé ses regards dans ce monde varié? C'est en Orient d'abord que les ascètes cherchent dans le silence, l'isolement, ce Dieu dont la loi « est de se cacher et de se dévoiler à la fois ». Les uns, surtout les hommes, voulurent le découvrir dans le désert; et plus tard, en Occident, dans les forêts, les montagnes, les landes. Les autres, au contraire, s'enfermèrent dans des réduits de quelques pieds carrés pour n'être distraits par rien. Ils menaient la vie érémitique proprement dite. Dès l'éveil du christianisme, on les signale en Gaule, en Angleterre, en Irlande, en Allemagne, en Belgique, en Italie. Les onzième et douzième siècles, c'est-à-dire le Moyen-Age, assistèrent à leur prolifération. En bien des lieux, voici des recluseries autour des monastères. Des moines et des moniales se consacraient exclusivement à Dieu tout en demeurant sous la férule de l'abbé ou de l'abbesse. Puis voilà des logettes attenant aux églises, aux chapelles, envahissant les cimetières; se posant dans bien des endroits, pénétrant

même dans le sanctuaire puisque l'on découvrira quatre recluses dans la chapelle de Saint-André, à l'intérieur de Saint-Pierre de Rome. Des laïques, des séculiers, de hauts personnages ecclésiastiques se mêlaient parfois à ce troupeau. A plusieurs reprises, les Conciles intervinrent dans cette matière, sur les points essentiels, mais en laissant subsister une variété de règles, de cérémonials pour l'entrée en reclusage, de costumes, de coutumes. Des reclus composèrent des traités d'ascèse, d'autres furent écrits pour eux. Pendant un certain temps, les rites d'entrée en réclusion furent d'une grande beauté funèbre: les ascètes s'enfermaient comme dans un tombeau et l'on chantait sur eux le *libera*.

Impossible d'entrer dans ce sujet où les érudits se promènent encore. Le reclusoir s'éteignit, semble-t-il, un peu avant l'ermitage. Dans *L'Oblat*, Huysmans affirme que la dernière recluse dont on ait conservé le souvenir est une Marguerite de la Barge internée à Saint-Irénée de Lyon, où elle trépassa en 1692. Mais on a conservé les noms de quelques autres reclus et recluses qui vécurent subséquemment. C'est plus tard que disparurent les ermites. On les découvre encore nombreux au dix-septième et au dix-huitième siècle; mais souvent, ils avaient déchu de la ferveur d'autrefois. Au lieu de se fixer, ils devenaient gyrovagues. Justement l'évêque de Langres, de Jeanne Mance, Mgr Zamet, et son successeur, employèrent bien des années à les réformer.

Ce monde de Catherine de Sienne, des reclus et recluses, des ermites est très loin de nous; seuls les historiens en connaissent aujourd'hui quelque chose. Mais il était très rapproché des fondateurs et fondatrices de Ville-Marie qui pouvaient avoir vu de leurs yeux des recluseries, et, très rapproché de Jeanne Le Ber. A différents indices, on pourra constater qu'elle semblait

familière avec le sujet. Qui lui en aura parlé ? Jeanne Mance aura confié des souvenirs qui l'avaient frappée à sa filleule, sa voisine ? ou ma sœur Macé ? ou Marie Le Ber ? ou ses parents eux-mêmes ? Faut-il attribuer au seul M. Séguenot, le Sulpicien qui la dirigea, la connaissance qu'elle eut sur cette matière ? Mais M. Séguenot survient quand sa vocation s'est déjà esquissée.

Vocation ou charisme d'une rareté extraordinaire aujourd'hui. Seules quelques communautés, Camaldules, Chartreux, ou quelques Dominicains nous l'offrent dans sa rigueur anti-que. Charles de Foucauld en était animé.

Le Sulpicien à qui s'ouvrit cette jeune fille de dix-huit ans, Jeanne Le Ber, dut être bien décontenancé. Il fallut appeler M. Séguenot, alors curé d'une paroisse de colonisation, la Pointe-aux-Trembles, qui, seul, connaissait le sujet. Il fut certainement consterné. Pourquoi ? Parce que Jeanne était laïque et n'avait pas le moindre entraînement à la vie qu'elle voulait mener ; parce qu'elle était jeune ensuite et n'avait donné aucune preuve de ses aptitudes à la contemplation et des vertus qu'il fallait pour ce détachement complet du monde, cet arrachement au siècle. On avait assez d'expérience alors pour savoir qu'avec ces deux conditions, on courait presque sûrement à un désastre. Jeanne Le Ber dut livrer bataille non seulement avec les Sulpiciens, mais encore avec ses parents, avant d'obtenir gain de cause. Heureusement, elle parlait bien, sous l'abondance des sentiments de son cœur ; et elle avait à cet âge une forte personnalité. Autrement elle eût échoué. Car la réclusion, telle qu'elle la concevait, est une chose terrible et qui fait reculer même les plus fervents et les plus dévots, s'ils n'ont pas le charisme, tant elle contrebat avec brutalité, le fond même de la nature

humaine et toutes ses tendances. Il faut en plus une foi si totale que bien peu de personnes peuvent y atteindre.

Mais les Sulpiciens sont prudents. A cette réclusion, il faut la permission de l'Evêque, ou la leur, s'il leur délègue son autorité. Autrement, elle ne serait pas régulière. Quand ils constatent que la demande est sérieuse, ils forment un tribunal composé de leurs meilleurs prêtres: MM. Dollier de Casson, Vachon de Belmont et M. Séguenot lui-même. Jeanne doit comparaître devant eux et subir un examen. Sur quoi porte-t-il ? On ne sait. On suppose que c'est M. Séguenot qui savait poser les questions et s'assurer des dispositions appropriées de la postulante.

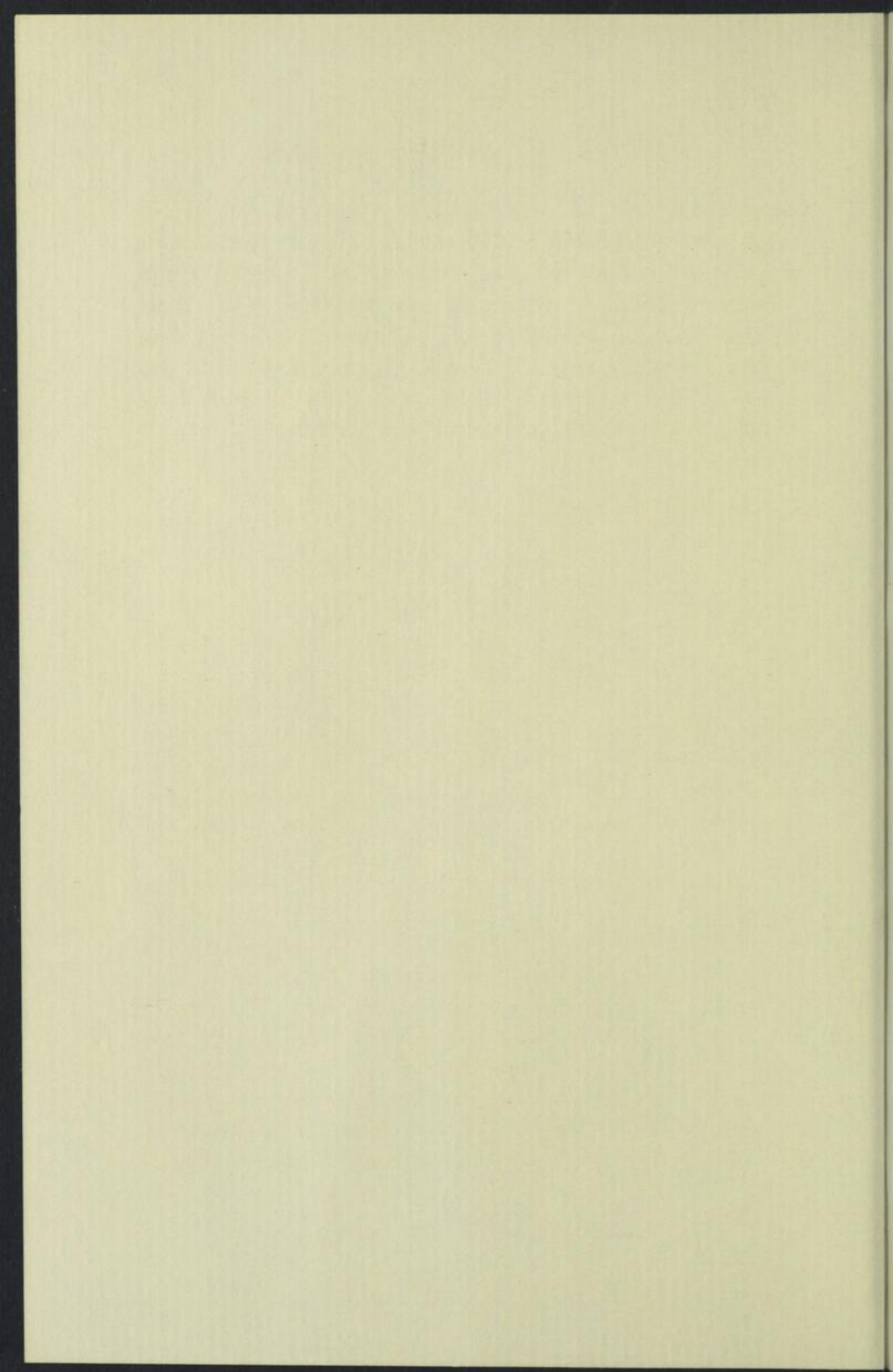
Les réponses furent satisfaisantes. A la fin, les parents donnèrent aussi leur assentiment. Ils ne pouvaient s'opposer aux résultats de ce « sérieux examen moral et religieux ». Leur fille voulait vivre dans la retraite « pour imiter Jésus Notre-Seigneur dans sa vie silencieuse et, avec Lui, souffrir pour le rachat des âmes ». Elle leur parut à tous « *divinement inspirée de prendre un parti inouï depuis longtemps jusqu'à Lors et d'imiter les stes recluses des premiers temps et de se faire anachorète dans une maison particulière...* ». On ne nous révélera que de cette façon succincte les motifs qui ont mené Jeanne Le Ber dans son reclusoir.

En ces dernières années, ont paru, sur le sujet, des ouvrages remarquables de Thomas Merton, de Dom Leclercq, de Monica Baldwin. Ils nous présentent la justification de la vie contemplative en ses divers degrés, nous expliquent sa valeur auprès de Dieu. Comment comprendre parfaitement la recluse canadienne sans les parcourir ? Ils font luire toutes les facettes de ce diamant sans prix. On dit que par ses mortifications, Jeanne veut accumuler les expiations pour ses fautes et celles

des autres. Mais pense-t-elle aussi que l'Eglise, corps mystique du Christ, se doit de continuer par le silence, la solitude, la prière, les moments où Il quitta la foule pour converser avec son Père ? Savait-elle qu'en s'unissant directement à l'amour de Dieu pour les hommes, elle adoptait l'existence la plus féconde et la plus active qui soit ? Désirait-elle verser les eaux vives dans le grand réservoir de grâces qui coule continuellement sur l'humanité ? Espérait-elle l'union à Dieu qui peut produire les visions, les extases ? Voulait-elle décupler les forces spirituelles qui permettent l'expansion de la religion ? Nous ne le savons pas. Dans les suppositions, il faut se garder de deux dangers. D'abord, la contemplation est une très ancienne tradition de l'Eglise; de nombreux traités avaient déjà couvert le sujet; le dix-huitième siècle la connaissait mieux que nous et d'une connaissance plus intime, influant mieux sur les actes quotidiens. Alors, il est impossible d'imaginer une Jeanne Le Ber qui n'ait rien compris à la réclusion. Tout au contraire. D'un autre côté, il ne faut pas fouiller sa vie pour y découvrir des complications. Elle a une simplicité de foi et d'attitudes qui surprend. En elle, tout est clarté, équilibre, justesse. En apparence, rien de bien mystique. Mais regardons-y à deux fois: pas un moment de son existence qui n'ait une relation avec le Christ. Et lucidement.

Les Sulpiciens ne s'emballèrent pas, l'expérience était trop dangereuse. Soit, Jeanne Le Ber deviendrait recluse dans le logis paternel. Mais elle passerait par une période de probation, une espèce de noviciat de cinq ans, de 1680 à 1685. Vœu de chasteté, mais non définitif. Vœu de solitude et de réclusion, mais qui pourra être adouci au besoin; car si le charisme n'est pas authentique malgré les apparences, il pouvait aboutir au déséquilibre mental ou à d'autres maux. Jeanne paraît avoir un

don pour l'oraison, la contemplation, mais qui peut être sûr sans des essais préalables ? M. Séguenot suivra l'expérience de très près, sera le directeur et le confesseur, nous sommes tentés de dire la maîtresse de novices de cette postulante. Car s'il est une chose avec laquelle on ne peut pas jouer étourdiment, c'est la réclusion telle que pratiquée selon les règles. Ce n'est pas pour rien qu'elle est l'état le plus saint de l'Eglise, comme l'ont dit tant de théologiens, de docteurs, de prédicateurs à travers les siècles.



Le premier reclusoir

J EANNE LE BER entre donc en réclusion, et d'abord, comme Catherine de Sienne, dans la maison de son père. Aucun historien ne nous a laissé mention d'une cérémonie. Tout se fit simplement, semble-t-il, et sans doute à la chapelle des Hospitalières, église paroissiale, de l'autre côté de la rue. Un grand inventaire des biens de Jacques Le Ber, en 1693, nous laisse une description exacte du reclusoir.

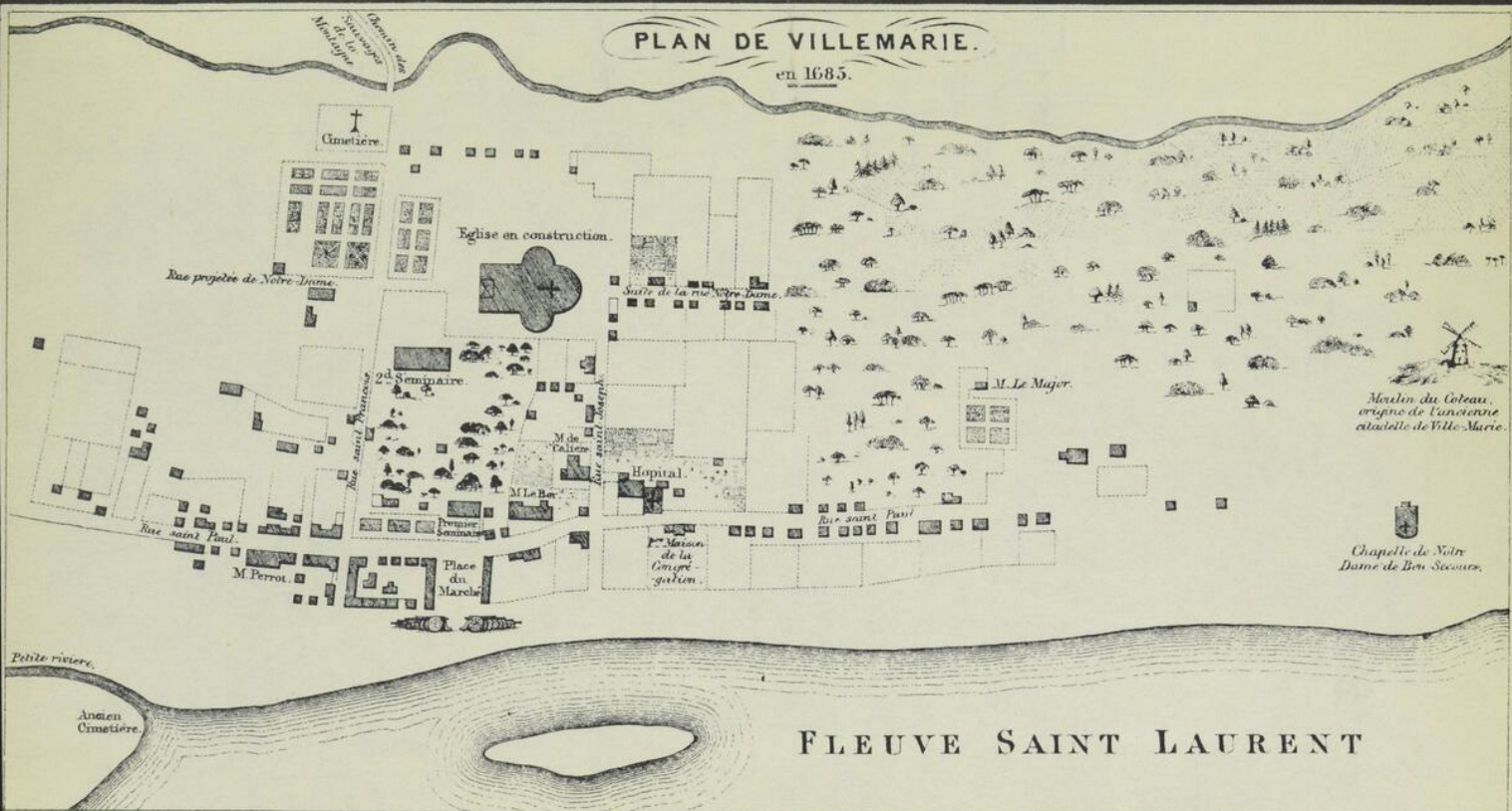
C'est « la petite chambre à costé où Demeure la Demoiselle Jeanne Le Ber », au premier étage. Elle contient « un petit bois de lict de sapin, avec son tour de Serge de Caën, Un petit matelas, son traversein, Sa Couverture, une Courte pointe, tels quels... » Les huis-siers trouvent encore « une petite Table, Quatre chaises de bois et de paille, Un babut et une petite Cassette ». Il existe une cheminée car ils énumèrent ensuite « deux petits chenets avec Une pelle et Une tenaille à feu ». Tout le mobilier vaut une centaine de livres.

D'autres récits nous diront que par la fenêtre Jeanne pouvait voir, la nuit, la lampe du sanctuaire dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. L'énumération ne comprend pas les articles personnels de Jeanne, comme livres, crucifix, images, vêtements.

C'est là que, comme le dit une oraison d'un cérémonial de réclusion, elle entreprit de vivre immédiatement « dans les saintes veilles, les jeûnes, le labeur, la prière et la pratique des Oeuvres de miséricorde ». Mais dans son « enterrement anticipé », il lui faut une règle; ainsi que le raconte Monsieur de Belmont, « ... Il fallut ranger ses Exercices et les réduire à un règlement occupant toutes les heures de la journée avec son travail manuel ». M. Séguenot adopta-t-il pour sa pénitente celui des recluses dominicaines, franciscaines, augustinienes ou autres? Seul un érudit pourrait se prononcer après des recherches. Les détails que nous avons nous font frémir par leur dureté pénitentielle: lever à quatre heures, par exemple; une heure d'oraison. A cinq heures, assister à la première messe, à l'église paroissiale, et « quelque temps qu'il fasse, aller, venir sans regarder personne ». A onze heures, l'examen particulier. Le petit office de la Vierge, moitié l'avant-midi, moitié l'après-midi. Après le repas, une demi-heure de lecture. Plus tard, le chapelet dont la récitation se répandit justement, des anciens reclusoirs dans le peuple. La communion, tous les dimanches et fêtes. Aux jours de jeûne et d'abstinence, Jeanne ajoute celui du samedi. Pas de vin aux repas. Puis, le travail manuel qui repose de la contention de l'esprit et des tensions spirituelles. Plus de visites. Le silence. La solitude. Puis il faut un cilice et une ceinture de crin. Grâce à son petit frère, Pierre, elle s'arrange pour porter une rugueuse chemise de toile. Une servante lui apporte ses repas: elle repousse ce qu'on a pu

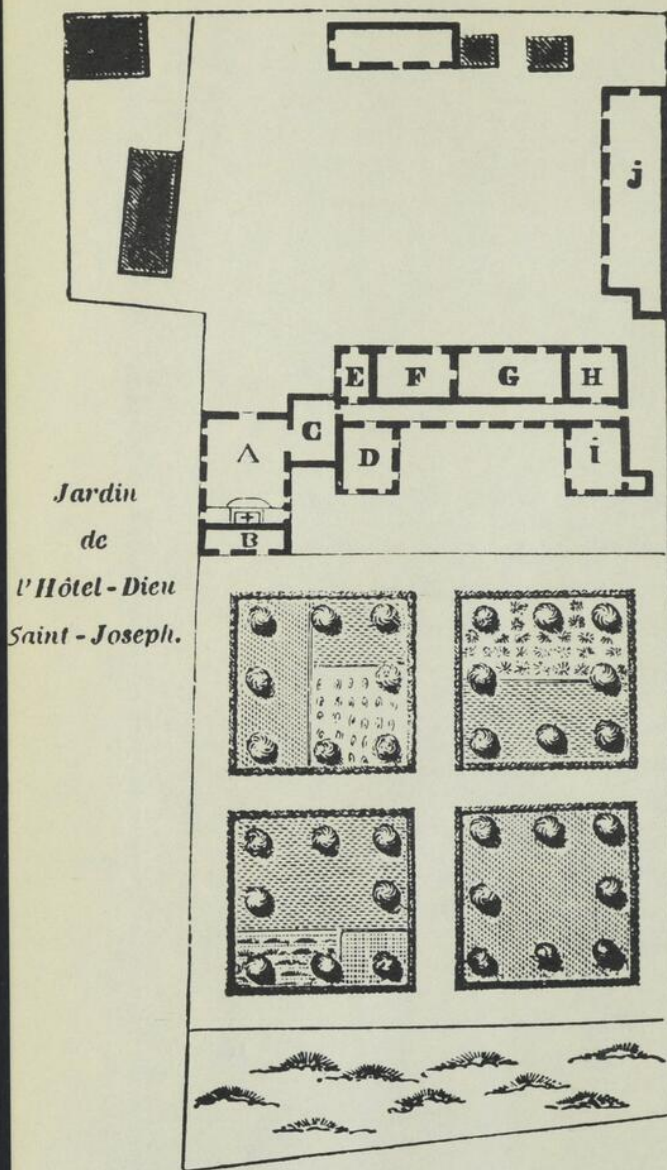
PLAN DE VILLEMARIE.

en 1685.



Chapelle de Notre
Dame de Bon Secours.

Rue Notre-Dame.



A. Chapelle.

B. Cellule de Mlle Le Be

C. Chœur des sœurs de
Congrégation.

D. *Noviciat.*

E. *Parloir.*

F. Cuisine.

G. *Réfectoire.*

H. *Procurc.*

1. Salle de communau

J. Pensionnat construit
en 1713 et 1714.

Rue Saint - Paul.

La Congrégation de Notre-Dame, maison mère rue Saint-Jean-Baptiste, au temps de Mère Bourgeois et de Jeanne Le Ber. (+B: Emplacement de la cellule de Jeanne Le Ber).

déposer dans son assiette pour la gâter un peu, les beaux fruits, les primeurs. Elle réclame les croûtes de pain moisies dont les domestiques ne veulent même pas. On dit qu'elle commença à prier la nuit, regardant par la fenêtre la lampe de sanctuaire de l'Hôtel-Dieu.

Il y a ici l'affleurement d'un charisme qui avait mûri tout doucement dans l'ombre, et qui se lance à bas du nid et ouvre ses jeunes ailes. S'il en est un que l'on ne peut simuler, embrasser sous de faux prétextes, en se leurrant, c'est celui-là. Les lubies, les caprices, ceux des parents ne résistent pas à la brutalité de la réclusion. Dieu parle déjà au cœur de Jeanne et elle court, éperdue.

Ce faisant, elle manifeste l'une des plus fortes personnalités du temps. Elle a un moi robuste, solide. Rien de douceâtre en elle. M. Séguenot la retient plutôt qu'il ne l'excite. Son premier historien nous a peint d'elle sur ce point, un portrait délicieux, digne de traverser les siècles.

« ...Le silence exact de Mademoiselle Le Ber est d'autant plus admirable, dira-t-il, qu'ayant beaucoup d'esprit, de vivacité, de facilité à s'exprimer, lorsque le sujet dans ses rares visites tombait sur quelque matière spirituelle, on était obligé à tout moment de luy dire: « Tout doucement » tant étoit grande l'abondance, la ferveur, la rapidité et l'onction avec Laquelle elle parloit; sur quoy se jettant à genoux, elle disoit: « je vous demande pardon, mon père, vous faites bien de m'avertir de mon indiscretion »; et demouroit ainsy humblement en silence jusqua ce qu'on luy repermit de parler; mais bientôt après, le torrent de la conviction des vertus Evangéliques dont son âme étoit remplie, se débondoit

de nouveau malgré sa retenue et le silence quelle s'étoit imposé ». Nouvel avertissement, et elle se remettait à genoux pour recommencer encore.

Le mot qu'il faut retenir est peut-être celui de « torrent » qui rend bien l'afflux tumultueux des grâces qui animaient son âme et trouvait une volubilité toute prête pour s'exprimer et jaillir. Dans sa solitude, elle avait trouvé Dieu; et alors ses heures étaient gonflées d'un dialogue ardent et enfiévré. On ne peut la supporter longtemps sans cette compagnie de tous les instants. La réclusion la suppose.

Mais Jeanne est novice. Soyons sûrs que la lourdeur du fardeau l'écrase parfois, que sa vocation chancelle à certains jours, et que ses amies, mère Catherine Macé, Marie Le Ber de l'Annonciation, quelques compagnes d'école et de couvent, M. Séguenot et les Sulpiciens éprouvèrent de l'inquiétude. Les maîtresses de novices en connaissent long sur cette première période d'épreuves. Sous un prétexte ou sous l'autre, la nature, l'ancien mode de vie vocifèrent de violentes protestations. Combien plus en faut-il supposer dans le cœur d'une recluse d'hier confinée qui erre entre quatre murs, toute seule, toute seule à jamais.

Sans doute, cette première réclusion n'est pas parfaite. En 1681, Jeanne sera marraine à deux reprises. La première fois, pour un bébé du nom de Jacques-François Martinet; le parrain sera l'un des cousins de l'autre bout de la maison, François Le Moyne, un peu plus jeune qu'elle. La seconde fois pour une famille moins connue.

Et le matin, jusqu'en 1683, elle se rend à l'église de l'Hôtel-Dieu, tout à côté, située, dit la sœur Morin, « dans l'enclos de notre hospital, entre le bâtiment de l'apothicaierie des pauvres

et leur boulangerie, environ à 12 ou 13 pieds de la rue ». Re-construite en 1654, moitié pierre, moitié colombage, de cinquante pieds de long sur 34 de large, elle menace ruine et déjà il a fallu étayer les bâtiments adjacents. A partir de 1683, Jeanne se rend-elle à l'église paroissiale construite dans l'axe de la rue Notre-Dame, plus loin, en haut du coteau ? Il est à peu près sûr qu'elle doit l'adopter. Elle va à la messe en compagnie d'une servante. Elle chemine sans lever les yeux sur les spectacles que peut lui offrir la rue. L'hiver, à cette heure matinale, nuit complète; en été, la magnificence de l'aube.

Bientôt surviennent deux grands événements qui la mettent à l'épreuve. En 1682, nous assistons à la maladie puis à la mort de Jeanne Le Moyne, la mère. On mentionne le fait sans le garnir des détails qui renseigneraient la postérité. Elle n'a probablement pas atteint la cinquantaine. On l'imagine mince comme sa fille, on croit qu'elle meurt de la même maladie. Jeanne se conduit comme une véritable recluse. Elle résiste aux élans de l'amour filial, de la pitié. Elle n'apparaîtra que pour embrasser la morte, donner à Marguerite Bourgeoys et à sa compagne, les draps qu'il faut pour l'ensevelir. Assiste-t-elle aux funérailles ? C'est possible, mais on ne le dit pas. Elle garde son chagrin dans son cœur.

Puis, en 1683, meurt en odeur de sainteté, l'amie des premières heures, Marie Charly. De 1677 à 1680, elles ont eu des conversations intimes quand l'amour de Dieu commença à les ravager toutes les deux et à les incliner, chacune, vers son destin particulier. Une tradition tenace mêle leurs deux noms même après la réclusion de Jeanne. Son premier historien parle de la vue d'un cadavre qui aurait produit une impression terrible sur elle et aurait été ainsi l'une des causes de sa vocation. S'agit-il de celui de Marie ? Il se peut. Mais dans ce cas, l'évène-

ment aurait simplement affermi la volonté de réclusion. Il est possible aussi que Jeanne ait obtenu la permission d'aller prier auprès du corps de Marie et qu'on lui ait raconté les sentiments dans lesquels elle était morte. Leurs relations amicales avaient probablement cessé en 1680. En 1683, décède aussi Françoise Le Moyne, sa cousine, une autre fille séculière de la Congrégation.

La période de probation réservait aussi une tentation insidieuse pour la postulante. En effet, la mort de Jeanne Le Moyne laissait la maison de Jacques Le Ber sans direction féminine. Il jouissait de la richesse, beaucoup de domestiques s'affairaient à son service. Pouvait-il s'occuper des détails ménagers lorsqu'il maniait de nombreuses affaires ? Et sa fille unique était là, à portée de la main, engagée dans une vocation anachronique, peut-être chancelante. Il eut sans doute l'occasion de lui expliquer ses projets. Alors ne fut-elle pas tentée de se mettre à la tête de l'établissement, de diriger serviteurs et servantes, de protéger et entretenir les trésors d'argenterie, de lingerie dont les notaires feront un peu plus tard l'énumération ? Non, elle résista aux assauts.

Dans son zèle juvénile, Jeanne se laissa entraîner à ce que Thomas Merton appellera des indiscretions. Un juste équilibre manquait à son comportement. Voulut-elle imiter les anciens reclus et recluses qui, dans leurs logettes, se livraient souvent à des prostrations, à des genuflexions, se mettaient les bras en croix ? Ou bien renouait-elle une ancienne coutume ? Elle prend l'habitude « de baiser la terre à l'élévation de la Ste Hostie », et aussi avant de communier. Si Dieu est là, comme le dit la foi, que sommes-nous en face de Lui qui demeure Celui qui est ? Rien. Elle accepte également « de quester par l'Eglise pauvrement vestue par humilité », le dimanche, à la

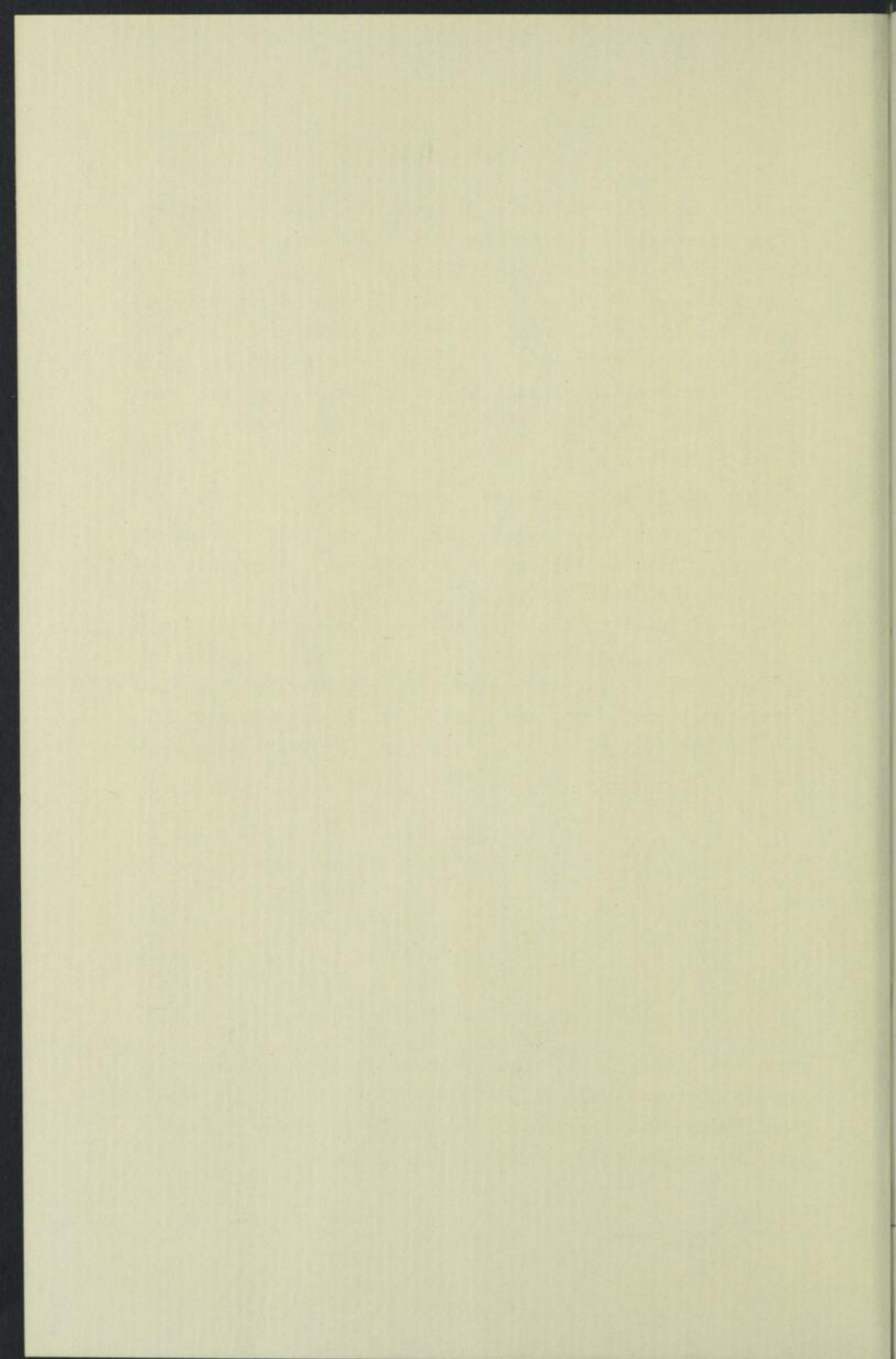
grand'messe et de distribuer le pain béni. Elle se rend aux vêpres dans le même accoutrement. Ces gestes, elle les fait dans la sincérité de son cœur. Mais elle se singularise, elle qui comprendra plus tard, et si bien, qu'il faut éviter les prouesses ascétiques. Inutile de dire qu'elle devient un objet de curiosité. On suit du regard les mouvements de la riche héritière qui a adopté un mode de vie insolite et se vêt comme une pauvre. Elle attire sur elle-même l'attention qui devrait suivre le prêtre à l'autel.

S'occupe-t-elle du moins de la fin ultime du reclusage ?

Un auteur dit: « C'est dans la solitude que l'âme, délestée de tout ce qui l'attache pesamment au corps et à la terre, a le plus de chance d'arriver à ce qui est l'objet suprême de ses efforts: l'union intime avec Dieu... ». Voilà un thème que développent nombre d'auteurs mystiques du Moyen-Age, voilà un appel auquel beaucoup de personnes répondirent. Dans cette voie aussi élevée qu'ardue, M. Séguenot lui servira de maître. Une fois par semaine, il viendra de la Pointe-aux-Trembles pour l'instruire et la confesser. Son historien dira qu'elle choisit

« un sage directeur bien versé, et sçavant dans la science de l'oraison mentale, il luy en persuada l'usage, luy en aprit La méthode et luy en donna un tel goût qu'il falut peu à peu luy en apprendre et luy en permettre tous les differens Exercices: cest à dire l'oraison du matin, l'examen particulier avant dîner, la lecture, l'oraison du soir, Le chapelet et autres prières vocales ».

Nous assistons ainsi à la formation d'une contemplative dans des circonstances inusitées. Et l'élève absorbe d'autant mieux l'enseignement que depuis l'enfance, elle manifeste des dispositions singulières pour la méditation, la prière.



Dans la maison des aiglons

LE temps passe. Bientôt cinq ans se sont écoulés. C'est justement le nombre d'années que l'on prend en divers lieux pour la préparation des laïques qui veulent entrer directement en réclusion. C'est encore très peu: déjà et dès les premiers temps, se manifestait une volonté de n'accorder la permission de la réclusion qu'aux moines, moniales, prêtres qui auraient vécu en communauté, pendant longtemps, une vie de contemplation totale, qui pouvaient la continuer seuls et la pousser à la perfection. Autrement, on appréhendait des insuccès. Et Jeanne, malgré sa réussite dans la période de probation, n'avait que vingt-trois ans. Toutefois, son directeur a confiance en elle: elle a acquis de la maturité, de la fermeté dans ses desseins. Ses attraita la tirent toujours plus fort dans la même direction. Son âme abonde en délices spirituelles qui la ravissent. Ce n'est pas qu'elle veuille être une ermite, mais que Dieu la bouscule vers un destin. Elle a aussi une ressemblance intime avec les saints et les saintes malcommodes de la première génération de Ville-Marie: Jeanne Man-

ce, monsieur de la Dauversière, Marguerite Bourgeoys, les trois premières Hospitalières de Saint-Joseph. Vous pouvez vous asseoir à côté d'eux et raisonner à en perdre haleine; ils vous écoutent, mais vous ne gagnez rien sur eux. Leur vocation est spécifique; ils sont nés pour une tâche singulière. Ils ne voient pas autre chose. Vous leur dites: « Vous allez payer cher votre entêtement, en souffrances, en misères ». Ils répondent: « Soit ». Ils acquittent le prix. Dans le cas de Marguerite Bourgeoys, des Hospitalières, il est terrible, même horrible. Pas de protestations. Elles fondent les structures de la colonie catholique. Tous et toutes, des obstinés.

Ainsi en est-il de Jeanne Le Ber. Il manquerait une magnifique rose au bouquet s'il ne contenait la contemplation pure. Elle apporte la rose sans s'en rendre compte d'ailleurs, subissant la traction de Dieu. Mais tout de même, avec la lucidité d'intelligence et une véhémence de volonté qui surprennent. Elle n'est pas ignorante ou à demi consciente. Elle lisait les œuvres du temps. Saint Jean de la Croix lui a peut-être passé entre les mains, car il en existait des exemplaires au Canada. Cassien aussi, sans doute, qui raconte la vie des grands solitaires de l'aube. Elle veut un dialogue ininterrompu avec le Sauveur, un tête-à-tête. Elle n'a que faire de conversations, même ferventes, entre religieuses, des récréations, des charges qui apportent parfois des distractions profanes. Elle ne tolère pas d'interruption dans l'occupation sainte. Ses historiens nous le marquent bien. C'est la Marie de l'Evangile, aux pieds du Sauveur, qui ne veut être rien d'autre que la Marie de l'Evangile, buvant les paroles qui tombent. Jamais on ne verra résolution plus nette: elle ne bougera pas de là.

M. Séguenot se heurte à ce dessein rigide qu'il ne peut évidemment réprouver. Il lui invente et lui improvise une solution

originale marquée par le temps, les circonstances et la prudence nécessaire. On peut dire qu'elle semble une adaptation d'une ancienne règle des reclus et recluses. Seul un érudit pourrait nous dire laquelle.

Est-ce M. Séguenot qui fixe la date du 24 juin 1685 pour ce que l'on peut appeler la profession de cette novice ? Il se peut. Saint Jean-Baptiste fut le grand prince, le grand patron des reclus et des recluses. N'avait-il pas vécu longtemps dans la solitude du désert ? En vouant une dévotion particulière au Précurseur, Jeanne Le Ber imitera ses prédécesseurs d'une façon étroite. On ne sait vraiment pas où eut lieu la seconde cérémonie. Peut-être dans la sacristie de l'église paroissiale. S'accompagna-t-elle de quelques-uns des anciens rites qui rappelaient les funérailles ? Les parents étaient-ils présents ? Est-ce qu'on psalmodia *In paradisum* ? On sait seulement que Jeanne prêta enfin le vœu de chasteté perpétuelle, qui lui tenait à cœur ; le vœu ensuite de réclusion perpétuelle, mais que son directeur se réserva le droit de mitiger. Elle ne s'engagea pas dans un vœu de pauvreté absolue, mais seulement de « pauvreté spirituelle ». Sur ce dernier point, elle se heurta à la volonté de son père et peut-être aussi à la nécessité même de sa vocation. Tout d'abord, l'avenir de la Nouvelle-France n'était pas encore définitivement assuré. A deux reprises pendant l'existence de Jeanne, il sera gravement menacé ; dans le cas d'une conquête, Jeanne serait peut-être obligée de changer de pays. Puis, le reclus ou la recluse laïque, tel que nous le montre l'histoire, vivait, en premier lieu, de ses biens propres ; ou d'aumônes, d'une façon précaire et incertaine ; ou bien des dons d'un monastère. Il semble que, dans un pays pauvre, M. Séguenot et le père jugèrent qu'il était plus prudent de laisser à Jeanne l'héritage qu'elle possédait depuis la mort de sa mère, et celui qui lui

viendrait à celle de son père. Elle ne gèrerait pas elle-même ses biens, mais elle pourrait en faire l'usage qu'elle voudrait, les répandre en aumônes ou en bonnes œuvres. Sur ce point, ses aviseurs contrecarrèrent sa volonté. Elle se soumit. Elle gémit de ne pas se voir réduite à la « pauvreté réelle et effective ».

Puis M. Séguenot lui imposa d'autres conditions. Jeanne abandonnerait ses prostrations au moment de l'Elévation et de la Communion. Elle n'irait plus à la grand-messe et aux Vêpres et, ainsi, ne ferait plus la quête pendant les offices, ne distribuerait plus le pain bénit. C'était rendre sa réclusion plus hermétique, la retirer du monde plus complètement. Il est probable aussi qu'il régla la discipline qu'elle s'infligeait déjà de même que ses autres mortifications et mesures pénitentielles. Il suivait de près sa pénitente.

Il remania aussi son règlement. Il remplaça la grand-messe par une heure d'oraison; de même pour les Vêpres. Il ajouta la lecture de quelques vies de saints. Elle récitait, le mercredi, l'office de la Sainte Croix que l'on découvre souvent dans les anciennes règles pour les recluses; puis certains jours, celui de saint Joseph et les litanies du même saint. Elle se confesserait tous les huit jours, communierait le mardi, le jeudi et le samedi. Et, « ce qui luy restoit de temps après la prière étoit tout employé au travail » manuel. Sans doute, elle n'aura jamais de supérieure comme les moniales recluses dans des maisonnettes rapprochées des monastères. Pour compenser les mérites qu'elle aurait tirés de l'obéissance, elle se fera une loi de se soumettre en tout au confesseur qui la dirigera pendant son existence.

C'est ainsi que vit Jeanne Le Ber pendant dix ans. La réclusion à laquelle elle s'est condamnée n'est pas complète. Qui le désire peut la voir à la maison quand elle passe, dans la rue quand elle se rend à la messe, de même que dans l'église. En

second lieu, la maison paternelle repose-t-elle dans la tranquillité ? La guerre a recommencé. Jacques Le Ber et Charles Le Moyne prennent part à l'expédition du marquis de Denonville contre les Tsonnontouans. De même que le sieur de Sainte-Hélène qui revient avec la jambe brisée par une balle. Voici le massacre de Lachine aux portes de Montréal. Cette fois, c'est le sieur de Longueuil qui frôlera la mort de près et aura le bras brisé. La coalition des Anglais et des Iroquois présente les pires dangers. Frontenac leur oppose la brutalité de la résistance et de l'attaque. Les aiglons, les frères de Jeanne, ses cousins de l'autre bout du logis, guerroient rudement et commencent à tomber. C'est Sainte-Hélène qui est blessé à l'attaque de Québec et meurt faute de s'être soigné à temps. L'aîné, Charles, reçoit une autre balle mais s'en tire. Un soir, on rapportera sur une civière le puîné de la recluse, Jean-Vincent Le Ber du Chesne. Il n'est âgé que de vingt-cinq ans. Au cours de l'un des plus célèbres engagements, un coup de mousquet le couche sur le sol. Mourant, il reçoit l'Extrême-Onction. Il succombe. Marguerite Bourgeoys et l'une de ses compagnes ensevelissent le corps. Le lendemain, la famille Le Ber, Jeanne comprise, assiste à la rédaction d'un acte notarié; elle fait alors un don substantiel à l'hospice des Frères Charron, une ferme à la Pointe Saint-Charles qui comprend une maison de pierre. Et ce sont les cousins Lemoyne: en 1691 également, voici la mort de Bienville au cours d'un combat contre les Iroquois. Louis, sieur de Châteauguay, sera tué à l'attaque du fort Nelson. Né quelques mois avant Jeanne, le héros légendaire, D'Iberville, risque continuellement sa vie. Jacques Le Ber est ému par ces décès répétés. Il lui faut prier et faire prier pour les âmes du purgatoire. Jeanne Le Ber se mettra à réciter régulièrement l'Office des morts. D'ailleurs le père déjà avancé en âge est toujours combatif. Il prend part, l'hiver, à l'une des expéditions

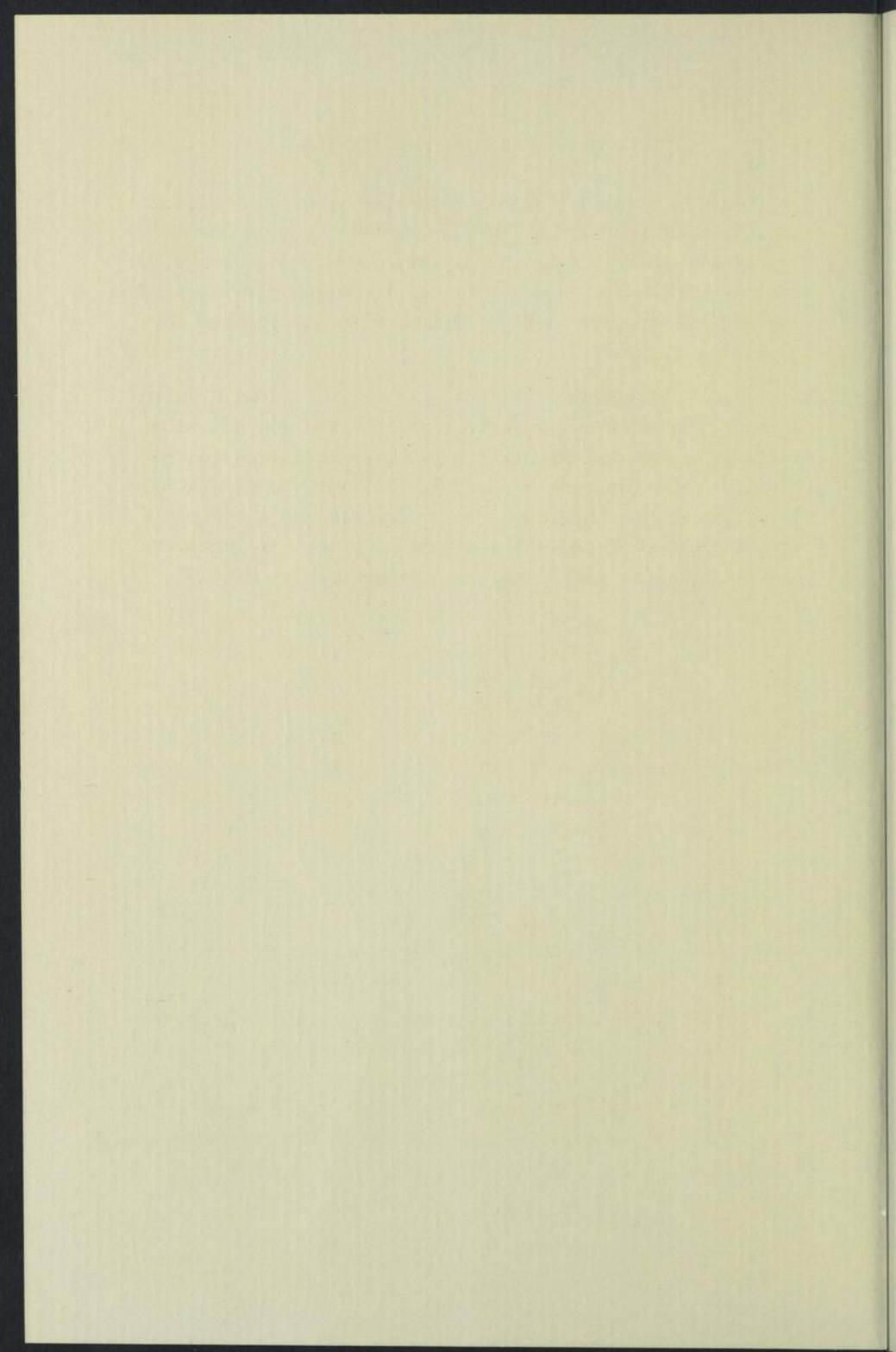
les plus hardies, mais aussi de l'une des plus risquées de l'année 1693, contre la tribu des Agniers; déchirée par des divisions entre Iroquois et Français, la troupe ne réussit à s'échapper que par des mouvements rapides et revient à Montréal affamée à mort. Et que d'incidents ne faudrait-il pas mentionner? Le jeune Indien que l'on donne pour remplacer le fils défunt et qui succombera au cours de ce raid après avoir été domestique et s'être converti. L'adolescente puritaine Lydia Longley que les Abénaquis ont capturée dans la mise à sac d'un village de la Nouvelle-Angleterre et qu'ils ramènent à Montréal demi-morte. Jacques Le Ber la leur rachète. Il la traite avec bonté, tout comme si elle était sa fille. Elle se rétablit dans la maison, apprend peu à peu le français, la religion catholique, se convertit, entre à la Congrégation, deviendra la première moniale originaire des Etats-Unis.

De 1687 à 1695, en particulier, la maison des aiglons et de la colombe vibre sous la répétition des heurts de l'une des guerres les plus meurtrières de l'Amérique. Ceux qui l'habitent, les femmes exceptées, sont impliqués dans de continuelles échauffourées. Comment ne pas imaginer que la nombreuse parenté, les amis n'accourent et ne troublent le silence? Le jeune frère, Pierre, entreprend à l'exemple de Jeanne, une vie de dévouement aux pauvres et d'œuvres religieuses. On dirait que le père se lasse d'amasser des richesses; il commence à donner largement aux institutions et laisse ses enfants en faire le même usage. Tout comme durant la période écoulée de 1660 à 1667, celle qui va de 1688 à 1695, en semant la mort partout, fouette le catholicisme de la colonie et le rend plus intense et plus pur.

Dans quelle mesure exacte la recluse conserve-t-elle son silence, son recueillement et sa paix? Son père la voyait très

rarement; il la tint probablement au courant des deuils, de ses actes militaires, du sort de ses cousins, de la gravité des périls que courait la Nouvelle-France; pendant trois ans au moins, la balance oscilla d'un côté, de l'autre, incertaine. Quelques-uns des meilleurs guerriers sont les parents et les compagnons d'enfance de la recluse.

Jeanne, cependant, continue sa réclusion, observe sa réclusion. Elle obéit à son directeur dont la paroisse elle-même subit les assauts de l'ennemi et perd un bon nombre de ses paroissiens. Mais jouit-elle de la paix de l'âme? Les bruits qui enveloppent le reclusoir ne lui imposent-ils pas des alarmes, des distractions? Ne vit-elle pas dans l'angoisse? Ses prières ne suivent-elles pas, enfiévrées, les combattants, au loin?



Sous l'aile de la congrégation

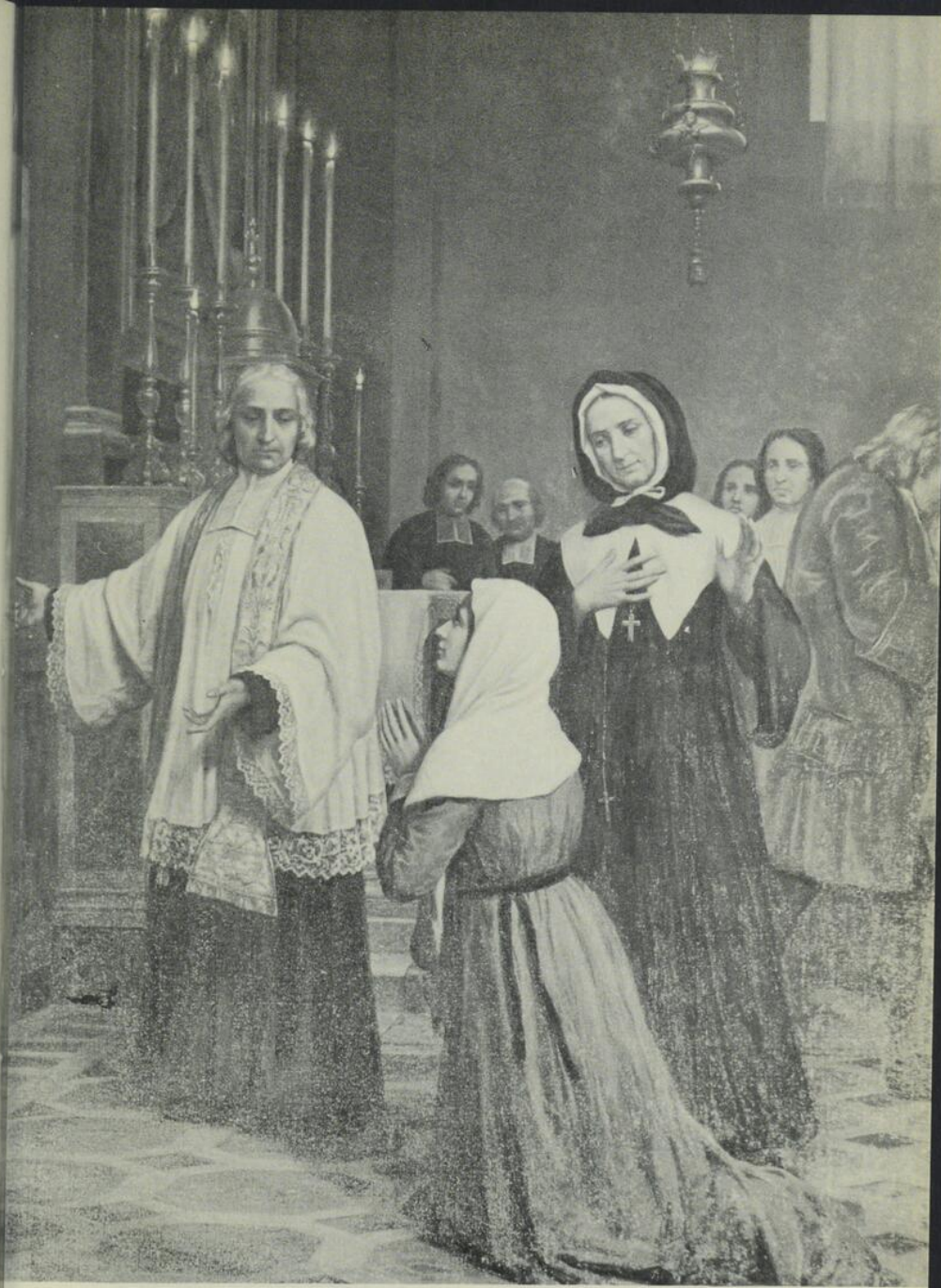
LA réclusion, telle qu'elle existait au Moyen-Age, est parfois d'une sévérité intraitable. Jeanne n'en remplit pas toutes les exigences. Son reclusoir n'est pas dans l'isolement. C'est l'avis des Sulpiciens. Un peu auparavant, le bienheureux Paul Giustianini en avait fixé les conditions: « Une seule chose est dure: dompter l'esprit, le contraindre à abandonner le monde, si l'on peut dire, effectivement ou affectivement; ne se soucier plus de voir ni parents, ni amis, n'entendre aucune nouvelle du monde: être séparé réellement du monde comme un nouveau Melchisédech, sans père, sans mère, sans frères, sans amis, sans patrie, sans attache à aucune chose du monde; quitter le monde et vivre pour le Créateur, pour Lui tout seul ». En même temps, il dépouillait la vie érémitique de bien des coutumes anciennes et lui donnait un aspect moderne.

Par les livres ou par M. Séguenot, Jeanne paraît renseignée sur ces points. Elle aspire à un réclusage plus parfait. C'est elle qui prendra l'initiative d'un changement. Marguerite Bourgeoys lui en fournit l'occasion. Le couvent qu'elle a édifié brûle en 1683. Avec son dévouement, celui de ses compagnes, elle le

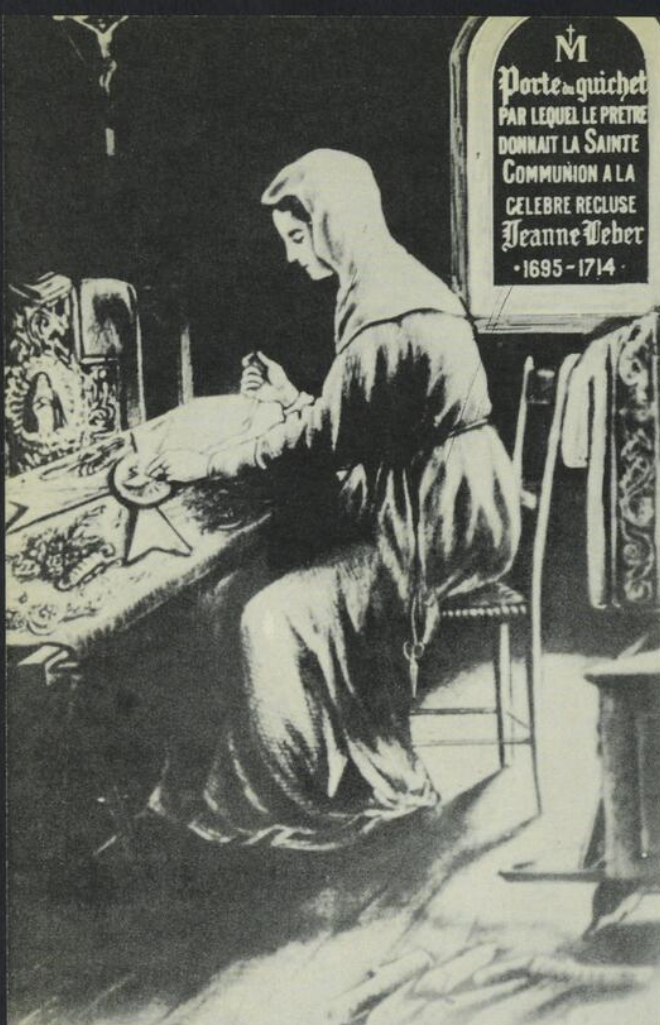
rebâtit. En 1693, elle donne sa démission. Ce sont les jeunes Canadiennes, les compagnes d'enfance de Jeanne, qui saisissent la direction de la Congrégation de Notre-Dame. La nouvelle supérieure, Marie Barbier, reste très sensible à son influence. Marguerite veut qu'une chapelle complète l'ensemble des bâtiments. Sans fonds d'aucun genre, elle entreprend la construction. Une charpente s'érige; elle a une cinquantaine de pieds de longueur et vingt-six pieds de largeur.

A ce moment, Jeanne Le Ber apprend le projet. Aussitôt, un dessein à elle s'enlace, comme un lierre, autour de celui de la sainte. Elle amorce des négociations avec les Religieuses séculières. Bientôt se met en œuvre un plan qui serait non seulement un chef-d'œuvre de réclusion sévère, mais un chef-d'œuvre de grâce, de charme, même d'harmonie. On n'en trouve pas facilement dans l'histoire qui puisse s'y comparer. La recluse devient comme une espèce de plante hybride: d'un côté, elle demeurera la Marie de l'Évangile qui, immuablement aux pieds du Maître, écoute, interprète les regards, adore, mange et travaille, sommeille un peu la nuit. D'un autre côté, elle veut entrer dans les sentiments, les pensées, les adorations de l'autre Marie, la mère celle-là, qui a nourri son Fils, l'a vêtu, l'a veillé, a suivi ses faits et gestes. Ici, deux fleuves mélangent peu à peu leurs eaux et coulent avec impétuosité. Du spectacle, se dégage une grandeur de poésie catholique.

Jeanne n'est-elle pas toujours, malgré elle, la riche héritière? Alors, elle peut acquitter le coût de l'aile nouvelle. Si la Congrégation y consent, elle l'allongera d'un appentis qui abritera son reclusoir. Rien qui ne soit conforme à la tradition dans cette conception. On a vu des logettes agriffées aux églises, aux abbatales. Quelques-unes, en petit nombre, avaient même une fenestrelle, un « hagioscope », comme on disait en



Monsieur Dollier de Casson, Supérieur de Saint-Sulpice, préside à la réclusion perpétuelle de Jeanne Le Ber, le 5 août 1695. Peinture de Bottoni (1908) inspirée de la gravure de Millin pour la Vie de la Sœur Bourgeoys par Faillon.



Jeanne Le Ber brodant le
parement d'autel conser-
vé encore en 1963 au
Musée de l'église Notre-
Dame de Montréal. Fu-
sain d'un artiste inconnu.

Porte du guichet par lequel le prêtre donnait
la Sainte Communion à Jeanne Le Ber.
Cette porte est conservée au Musée de la
Congrégation de Notre-Dame, Maison Saint-
Gabriel, Pointe Saint-Charles.



ce temps-là, donnant vue sur l'autel même; sur les messes qui s'y célébraient, par laquelle on recevait la communion, on déposait les offrandes. A Saint-Pierre de Rome, la maisonnette avait même pénétré dans l'église.

Ici, une seconde ligne de pensée intervient. A Ville-Marie existait une dévotion générale à la Sainte Famille. Elle peut avoir sa source dans celle du fondateur, Monsieur de la Dauversière. Durant les années terribles, on a créé une association pour la promouvoir. Le Gouverneur a voulu que ce soient des milices de la Sainte Famille qui protègent les colons au travail. Sur les genoux de sa mère, Jeanne a appris cette piété. Elle l'a si peu oubliée que nous en voyons maintenant l'éclosion. Elle souhaité que la chapelle assume la forme de la maison de la Sainte Famille enclose dans la cathédrale de Lorette, et que là où elle devient la sainte Canine, avec un autel, une porte de chaque côté, elle ait son reclusoir. Elle s'y verrouillerait à jamais. C'est une ambiance qu'elle veut créer à son âme.

Elle est aussi instruite de la spiritualité de Marguerite Bourgeoys et de ses compagnes. L'a-t-elle apprise entre 1677 et 1680, alors qu'elle cherchait sa propre voie ? De la Fondatrice elle-même ? De Marie Charly, son amie ? De ses cousines ? On ne sait pas. Les historiens n'ont pas été assez explicites. Mais un fait est indubitable: elle connaissait tout l'enseignement de Marguerite et lui attribuait une grande valeur. Elle aspirait à se réfugier sous la protection de la Congrégation qui s'était donné pour supérieure la Sainte Vierge, qui portait le nom de Notre-Dame et avait à cœur d'imiter les dispositions essentielles de la Mère du Verbe. Elle l'a répété à maintes reprises. Si on voulait bien l'y accepter, elle considérerait comme un honneur d'entrer dans cette habitation, à condition, naturellement, que l'on respectât l'intégrité de son charisme.

Le rêve prend corps dans la fièvre de son âme. Elle le communique à son père et à M. Séguenot. Les pourparlers se continuent durant l'hiver 1694-95. Il se trouve une personne qui a visité la maison de Lorette et peut diriger les constructeurs. Toutes les parties sont consentantes. Alors s'ajoute à l'arrière de l'édifice, en hors-d'œuvre, comme on le précise bien, un apentis qui contiendra le reclusoir. Au rez-de-chaussée, la sacristie, l'entrée de Jeanne proprement dite, et dans la porte, du côté de l'évangile, une fenestrelle par laquelle la recluse recevra la communion, se confessera, recevra les instructions de son directeur; une porte extérieure aussi par laquelle on lui apportera ses repas et autres choses dont elle aura besoin. Le premier étage sera la cellule proprement dite; elle aura environ dix pieds carrés, soit la dimension que l'on mentionne parfois pour les loges des reclus; une fenêtre ouvre ici sur le dehors; le chevet du lit reposera à quelques pouces des Saintes Espèces, de l'autre côté d'un mince lambris. Quand on pensera à cet arrangement, on ne pourra s'empêcher d'évoquer un autre des patrons de Jeanne: saint Jean l'Evangéliste qui, le soir de la Cène, repose sur le sein du Sauveur. Qui ne tremble devant la hardiesse qui voulut une proximité pareille? C'est ici que Jeanne devient l'aiglonne de l'amour de Dieu. La colombe n'a pas de ces audaces. Ni l'ampleur de ces ailes. Non loin de là, chez les Hospitalières, Judith Moreau de Brésolles, saint Eymard, plus tard, voudront avoir vue, la nuit, un peu tout le temps, sur l'habitable du Verbe. Nous avons là des mysticismes gonflés de force. Enfin, dans une chambre du troisième étage, la recluse accomplirait son travail manuel; elle y renfermerait son rouet, son métier, les matériaux et les objets dont elle se servirait. Ce serait le « laboratoire ».

Jeanne pourrait posséder la retraite hermétique qui peut se comparer à celles du Moyen-Age et des siècles de l'in-

tensité de la foi. Le silence, la solitude, la paix régneraient autour d'elle.

Avec le temps, l'exécution commence et s'achève. Fait à noter: les Sulpiciens se conduisent comme si Jeanne Le Ber entrait maintenant dans une réclusion régulière; comme s'ils considéraient la précédente, pourtant sévère, comme une claustration mitigée. En sa qualité de représentant de l'Evêque, M. Dollier de Casson la soumet à un nouvel examen. Comme le dit M. Faillon, il s'agissait probablement d'une formalité. Il élabore une cérémonie, publique celle-là, à laquelle la paroisse assistera. Car les ermites, soit du milieu de la nature, soit des reclusoirs, forment un ordre malgré la variété et la diversité des circonstances qui les entourent.

Puis, comme ces gens sont d'origine normande, que Jacques Le Ber est un homme d'affaires, il faut se présenter devant les notaires du roi et exprimer correctement toutes les stipulations. Nous sommes au 4 août 1695. Sont présents M. François Dollier de Casson agissant pour les autorités ecclésiastiques, Marie Barbier, supérieure de la Congrégation, Catherine Charly, son assistante, l'une des sœurs de Marie Charly et la dépositaire, Marguerite Gariépy; enfin Jeanne Le Ber elle-même et les notaires Mague et Basset dressent ainsi le document:

« Demoiselle Jeanne Le Ber, fille usante et jouissante de ses droits, demeurant audit Ville-Marie, laquelle désirant vivre en retraite tant qu'il plaira à Dieu lui en donner la persévérance », s'est adressée « aux filles séculières de la Congrégation de Notre-Dame » qui ont agréé son projet. Elle a fourni la somme de quatre mille livres « pour la plus grande partye » de la construction

d'une chapelle appartenant à ces dernières; et, en plus, « *d'un petit appartement derrière ladite chapelle pour servir de retraite et de demeure* ». En retour, les religieuses s'engagent à lui fournir « *sa subsistance et son entretien, avec le bois nécessaire pour son chauffage et ses autres besoins, tant en santé que maladie* »; et aussi longtemps qu'elle le voudra. Tout lui sera porté dans son logis sans que l'on puisse jamais l'obliger à vivre avec les sœurs. Celles-ci devront aussi loger et nourrir dans leur couvent, Anne Barroy, sa cousine, fille de François Le Ber, aussi longtemps qu'elle le souhaitera. C'est cette dernière qui servira la recluse, « *prendra soin de la faire entretenir de ses habillements* », lui portera ses repas; et si elle s'absente, une religieuse la remplacera.

Jeanne Le Ber donne en conséquence les quatre mille livres mentionnées plus haut; et, « *ensemble, ce qu'elle pourra y mettre pour la décoration* » de la chapelle. De plus, elle la fournira en ornements, linge, tableaux, vases sacrés. Les articles ne sont pas autrement énumérés, mais la recluse remplirait généreusement sa promesse et peu à peu elle comblerait l'église de tous les accessoires qu'il faudrait, en argent, et finement ouvragés. « *... Et, en outre, elle leur cède et transporte la jouissance (à commencer aujourd'hui en Aoust) de cinq cents livres de rente, monnaie et prix de France* ». Ce transfert d'une pension constituée pour elle-même demeurera en vigueur tant que les conditions seront exécutées. Sur cette somme, Jeanne se réserve « *la liberté de faire venir et acheter pour chacun an, soixante-quinze livres de France, de layne, soye et autres*

choses dont elle aura besoin »; elle s'en servira pour ses travaux manuels. Et la Congrégation promet de « prier Dieu pour le repos de son âme et de sa famille ».

Ajoutons que Pierre Le Ber, le jeune frère de Jeanne, avait acquitté le coût d'un mur de pierre qui enveloppait la chapelle. Le père avait fourni la lampe de sanctuaire. Un poêle réchaufferait la cellule.

Pour assister à la rédaction de ce contrat où l'on mesurait soigneusement les dons et les obligations, Jeanne avait quitté sa retraite et était venue à la Congrégation. Elle avait signé en même temps que les jeunes Canadiennes, ses contemporaines, qui dirigeaient maintenant l'Institut. Elle s'intégrait à leur communauté, mais en préservant toute son indépendance vis-à-vis d'elles. En effet, elle n'était pas la *supercontemplative* solitaire issue d'un ordre cénobitique et contemplatif, comme ce fut le cas d'un nombre considérable de recluses; elle n'était pas non plus une laïque se greffant sur un ordre de contemplatives. Les Filles séculières de Marguerite Bourgeoys ne voulaient pas du cloître; elles souhaitaient voyager partout dans le monde, pour aller satisfaire aux besoins d'enseignement; elles s'avançaient dans un mouvement d'avant-garde qui sollicitait cette innovation nécessaire dans l'Eglise. Il n'y avait pas entre elles et Jeanne, une similitude de vocation, de charisme et de fin. Leur supérieure ne pouvait être sa supérieure et ainsi elle ne pouvait lui prêter le vœu d'obéissance et recueillir les fruits de l'obéissance. Son directeur, M. Séguenot, restera le maître de sa destinée. Toutefois, il ne faudrait pas pousser cette distinction plus loin. Une femme comme Marguerite Bourgeoys, comme les supérieures qui lui succéderaient, comme les jeunes filles qui répondront à leur appel, auront les aptitudes de bien des

contemplatives, sauront les comprendre à fond, estimer celles qui se consacrent à la vie solitaire. Et c'est bien pourquoi nous les voyons se prêter aux desseins de Jeanne Le Ber.

Il faut retourner un peu en arrière. Au mois de février 1695, les Hospitalières, déjà durement éprouvées par une pauvreté tenace, avaient subi une épreuve terrible: l'Hôtel-Dieu, tel que reconstruit en 1654, avait brûlé en quelques heures. De sa fenêtre, Jeanne Le Ber avait assisté à l'incendie. Peut-être lui fallut-il même se préparer à quitter les lieux: la maison de son père était rapprochée de l'hôpital. Les religieuses durent se réfugier à la Congrégation. Tout de suite, on entreprit la reconstruction d'un édifice aussi indispensable. On dressa une liste de souscriptions. Jacques Le Ber s'inscrivit l'un des premiers avec 4.000 livres, somme qui dépassa de beaucoup tous les autres dons. Il s'occupa activement de l'abattage et du transport des pièces de charpente. Cet ouvrage prendrait plusieurs mois, et, en attendant, les Hospitalières habitaient à la Congrégation. On hâtait le parachèvement de la chapelle dans le même temps.

C'est dans ces conditions que Jeanne Le Ber abandonna son premier reclusoir pour le second qui remplissait mieux les conditions requises. Un événement pareil s'accompagnait d'une cérémonie. Là, les Sulpiciens durent adapter, arranger. Tout d'abord, Jeanne avait déjà *prêté* des vœux. Il ne fut pas question, semble-t-il, de les modifier ou de les prononcer de nouveau. C'était une première simplification. Puis, aucune prise d'habit.

M. Dollier de Casson fixa la date de l'événement au 5 août, un vendredi, fête bien appropriée de Notre-Dame des Neiges. Il convoqua le peuple. Après les Vêpres, croix en tête, le clergé se présenta à la maison de Jacques Le Ber. La recluse apparut,

mince, de constitution assez frêle, comme les historiens le dirent souvent. Elle portait une robe gris blanc, une ceinture de cuir noir, une coiffe blanche qui lui retombait sur les épaules. Elle était au bras de son père. Elle marcha à la suite des prêtres. Une procession se forma. On chantait des cantiques. Des scènes pareilles se relèvent dans l'histoire. Le trajet n'était pas long. A la porte du sanctuaire, le père ému n'y peut tenir; il quitte le cortège; il ne pourrait, sans sangloter, voir sa fille s'emprisonner loin de lui, à jamais. Les autres parents persévèrent.

Qui entre ainsi dans le sanctuaire ? Qui passe entre les filles de la Congrégation et les Hospitalières ? Qui va s'agenouiller devant l'autel ? Jeanne Le Ber, une recluse ? Sans doute. Mais aussi la contemplative, la solitaire, la silencieuse, celle qui vit l'état le plus saint et le plus élevé dans l'Eglise; celle qui s'est vouée à la vie érémitique pure. Voici la reine qui porte un diadème sur la tête et un sceptre à la main. Les dissertations des théologiens lui tissent une dalmatique d'or. Bien peu de personnes pénètrent le sens profond de l'événement.

Et moins que les autres peut-être, la recluse elle-même qui, humble, attend, agenouillée. M. Dollier de Casson s'acquitte de ses fonctions comme il l'écrira dans un acte officiel :

« Je bénis une petite chambre avec son entrée et son petit grenier... le tout derrière l'autel de la chapelle... ». Il revient au chœur. *« Je fis une brève Exhortation quelle Ecouta à deux genoux ».* Il rappelle sans doute les illustres exemples que Jeanne suit et lui souhaite la même persévérance. *« Après laquelle je la conduisis à son susdit appartement dans lequel elle se renferma d'abord et y persévéra vivante ».* L'assistance chantait les litanies de la Sainte Vierge.

Cet écrit indique que la réclusion avait dépouillé quelques-uns de ses caractères macabres. Des maçons ne viennent pas murer la porte. M. Dollier n'apposera pas un sceau sur la serrure. Jeanne ne sera pas une « empierrée », comme on disait en Belgique. Des secours pourront l'atteindre en cas de maladie ou de détresse extrême. Elle ne mourra pas dans une solitude totale. On ne lui donne pas l'Extrême-Onction d'avance. On ne chante pas le *Libera* sur elle comme sur une morte. Pas de prise d'habit solennelle. Sous l'influence de maîtres de la vie érémitique, de saint Rodolphe, par exemple, et du bienheureux Paul Giustianini, on a, en partie, abandonné ces coutumes et ces rites anciens qui révélaient un excès. Une tradition adoucissante a prévalu. La substance demeure dans toute son austérité. Et l'on constate une survivance du cérémonial d'autrefois dans l'inscription que Jeanne inscrivit sur sa porte et qui n'était qu'une traduction des derniers mots que l'on psalmodiait sur la recluse disparaissant au monde: « Haec requies mea in seculum seculi, hic habitabo quoniam elegi eam ».

Bref, ce confinement de Jeanne Le Ber ressemblera plus aux claustrations rares d'aujourd'hui, celles des Camaldules, qu'à celles des reclus et recluses des premiers temps du christianisme et du Moyen-Age. Toutes modernes qu'elles sont, elles demeurent d'une difficulté inouïe. Toujours la solitude dans sa crudité. La continuité du silence. C'est une vocation d'exception. Jeanne Le Ber a maintenant trente-trois ans et son emprisonnement volontaire dure depuis quinze ans.

Le lendemain, 6 août, fête de la Transfiguration, M. Dollier de Casson bénit la chapelle elle-même. Après, « *on célébra la grande Messe, ce qu'on accompagne de toute la symphonie dont le Canada pouvoit être capable ou il y eust grand Monde* ».

Cette fois, Jacques Le Ber assistait; il peut deviner la présence de sa fille derrière les murs.

Puis, le jour d'après, exposition du Saint-Sacrement suivie des Quarante Heures. Par son « hagioscope », Jeanne peut maintenant assister aux nombreux offices.

C'est dans un livre comme *La vie solitaire* de Thomas Merton que l'on peut constater la ressemblance étrange entre la réclusion des Camaldules, par exemple, telle qu'elle existe toujours, et celle de Jeanne Le Ber. Pour eux tous, « la vie solitaire est l'essence même de (la) vocation »; et encore: « ... Le fond même de leur vocation, qui est avant tout solitude et contemplation », les tient profondément. Même surveillance d'un directeur averti, mêmes occupations dans la cellule; prières, méditation, lecture, récitation des psaumes, même travail manuel sous des formes différentes. Pour elle comme pour eux, « la meilleure manière d'établir un vrai silence intérieur, est de garder un complet silence extérieur, et que, pour avoir la solitude intérieure, il ne faut pas être seul au milieu de la foule, mais seul purement et simplement, loin de la vue et du bruit des hommes ». Il serait possible d'accumuler les citations et même d'en trouver d'autres en quantité dans un autre livre d'aujourd'hui: *La vie érémitique*, pour lequel le même Thomas Merton a voulu écrire une préface. Nous trouverions dans ces livres les riches assises de cette vocation. Ils projetteraient un faisceau de lumière sur la recluse du Canada. Contentons-nous de la phrase suivante: « La tradition chrétienne a toujours affirmé que la parfaite vie de contemplation, dans sa forme la plus haute, demande à être vécue dans une cellule d'ermite ».

Il n'est pas facile d'écrire la vie chronologique d'une solitaire qui n'a pas fait de confidences et dont le directeur s'est montré d'une discrétion éprouvée. Jour après jour, c'est la même existence sans événements, sinon dans l'âme et la conscience. Monotonie extérieure rarement brisée par quelques actes extérieurs qui ont de l'importance. Nous n'avons qu'une série d'observations, de notations qui ne sont pas datées, mais s'appliquent le plus souvent à toute la période de claustration. Il ne reste qu'un parti: diviser cette matière en chapitres appropriés. Quand on exécute ce travail pour Jeanne Le Ber, on fait tout de suite une constatation stupéfiante: ces chapitres peuvent porter les titres mêmes que l'on trouve dans *La vie érémitique* de Dom Leclercq, par exemple. Quand un ascète des années mil cinq cent présente le véritable ermite, il décrit Jeanne Le Ber telle que l'ont peinte nos historiens. La même surprise éclate si l'on étudie la préface de Thomas Merton. Voilà une rencontre révélatrice et qui nous dit toute la grandeur mystique de la recluse de la Congrégation. Femme perdue dans la sauvagerie des forêts du Nouveau-Monde, elle offre une existence conforme à celle que préconisaient les maîtres de l'ascèse.

Le charisme

ET d'abord, agit-elle sous l'influence d'un charisme aussi rare que précieux ? Disons d'abord que l'existence du reclus et de la recluse présente plus de difficultés que celle de l'ermite. Le premier vit entre quatre murs rapprochés, toujours les mêmes; le second, dans ses forêts, ses montagnes, existe parmi les mille jeux continuels des saisons, de la nature végétale, du vent, de l'eau, des nuages, de la pluie, de la neige. La création, même les animaux apportent leurs spectacles. C'est pourquoi le reclusage ne convient qu'à un bien petit nombre d'âmes qu'il faut surveiller avec soin, qu'il faut pouvoir ramener dans la communauté ou dans le monde si l'expérience tourne mal; il semble que la possibilité de la mitigation ne doive jamais être retranchée.

Jeanne Le Ber manifeste très jeune des dons que l'on pourrait croire naturels pour la prière et pour l'oraison. Ils semblent s'amplifier encore quand elle est adolescente, de quinze à dix-huit ans; ils s'épanouissent quand elle entre en réclusion. Dans

une vocation aussi dure, on suppose qu'une rencontre avec Dieu, qu'une expérience préalable avec Dieu se sont produites à un certain moment. Dans ses curieux livres, Monica Baldwin, qui avait passé vingt-huit ans dans une communauté de contemplatives ordinaires, affirme qu'une bonne partie de ses compagnes les avaient éprouvées. A plus forte raison, se dit-on, une recluse du type de Jeanne Le Ber. Elle court certainement toute sa vie sur les traces du parfum du Sauveur. On cherche et on cherche pour trouver des indices plus probants.

Heureusement, elle a fourni elle-même, sans s'en douter, la preuve désirée. Son premier historien, M. Vachon de Belmont, nous l'apporte en racontant une simple anecdote, mais d'allure classique, dans son style d'autrefois, et qui nous ressuscite la recluse toute vivante.

C'est en 1698, Monseigneur de Saint-Vallier est à Montréal. Il règle le cas de la Congrégation de Notre-Dame, approuve une constitution, fait prêter les vœux devant lui; les religieuses ont choisi leurs noms. Il profite de l'occasion pour visiter Jeanne Le Ber, car les Sulpiciens lui ont réservé ce droit. Mais ce n'est pas tout et voici l'anecdote savoureuse:

« Deux Anglois ayant témoigné à Monseigneur de s/t valier Le désir qu'ils avoient dela voir dans sa solitude, il voulut luy meme Les y conduire; ils furent Extraordinairement surpris dela voir dans un si petit appartement. Lun deux qui étoit ministre luy demandat pour quoy elle se gênait tant puisquelle auroit pu vivre dans le monde avec toutes ses aises et commodité, car il connoissoit sa famille. Elle luy répondit que c'étoit une pierre d'aiman qui lavoit ainsy attirée et séparée de toutes choses. Il voulut sçavoir quelle étoit cette pierre

d'aiman qui lavoit ainsi séparée de toutes choses. Elle ouvrit sa fenestre par où elle recevoit la s^te communion et se prosternant et regardant lautel: voilà lui dit-elle ma pierre d'aiman, cest notre seigneur qui est véritablement et réellement dans le très s^tt sacrement, luy parlant de cet auguste mistère avec tant de zèle et de ferveur quil en parut surpris. Et lon a sceu quétant retourné dans son pays, il en parlait souvent comme dune chose qui luy avoit fait grande impression, nayant disoit-il, rien vu dans le pays de plus extraordinaire ».

Cette fois, dans sa loquacité, sa fougue et son habileté à s'exprimer, Jeanne Le Ber avait trahi le secret de son âme. Par une expression, juste deux mots, que l'on n'invente pas, et qui révèlent le charisme: « *pierre d'aiman* ». Tous les historiens les ont détachés pour en goûter la signification. La recluse subissait une attraction. Elle était comme traînée dans les voies de la perfection la plus haute. Naturellement, parce qu'elle y consentait de toute son âme; on n'a pas souvent d'expression plus heureuse pour exprimer le Dieu qui se dévoile et qui se cache pour exercer une traction sur certaines personnes; pour que soient évoqués quelques-uns des plus beaux versets du Cantique des Cantiques. On ne peut fournir aucune date précise pour le phénomène. Fut-il subit, fut-il graduel, fut-il persistant? On ne sait pas.

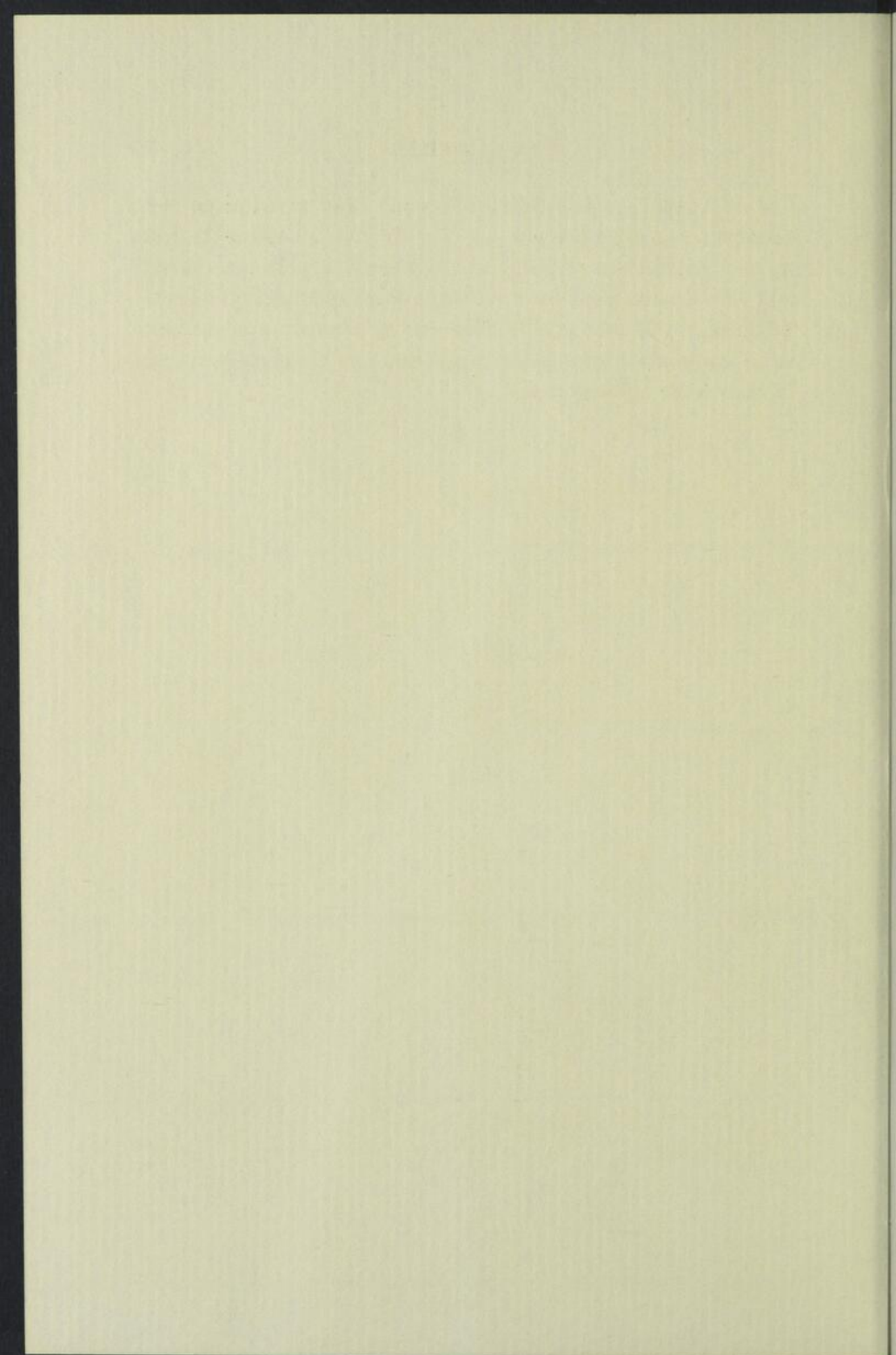
On en trouverait une preuve indirecte dans le fait que Jeanne Le Ber ait passé par une longue période de réclusion sans rien perdre de sa lucidité. Une telle vocation de solitaire, si elle n'est pas authentique, peut entraîner des déséquilibres graves. Thomas Merton donne des indications sur ce point: « Car la solitude de la Chartreuse, dit-il, aura toujours un effet

destructeur sur l'orgueilleux qui cherche à se séparer des autres: dans le silence ininterrompu de sa cellule, il sombrera dans la schizophrénie. Il est en tout cas reconnu que la grande tentation de tous les solitaires est quelque chose de bien pire que l'orgueil: c'est la *folie* qui se tient au-delà de l'orgueil, et le solitaire doit apprendre à demeurer en paix en face de cette menace; or, l'humilité seule peut lui donner cette paix. Fort de la force de l'humilité du Christ, qui est en même temps Sa vérité, le moine peut affronter la solitude sans s'appuyer sur des habitudes d'esprit inconsciemment magiques ou illuminées. En d'autres termes, il peut supporter la purification de la solitude qui, lentement et inexorablement, sépare la foi de l'illusion. Il peut endurer ce terrible examen qui dépouille son âme de ses vanités et de ses erreurs, et accepter paisiblement le fait qu'après la disparition de ses illusions, il ne lui reste à peu près plus rien. Il est alors prêt à rencontrer la réalité: la Vérité et la Sainteté de Dieu qu'il doit apprendre à trouver au fond de son propre néant. » Il dira encore: « La solitude de l'âme enfermée en elle-même est mortelle ». Il lui faut Dieu pour mener le dialogue.

Le témoignage est d'autant plus probant, dramatique même, qu'il vient d'un contemplatif, mais non enfermé dans une solitude aussi complète que Jeanne Le Ber. Il nous fournit la clef de la prudence de M. Séguenot. Celui-là, il sera continuellement en observation pour vérifier, au fur et à mesure, si cette âme se développe selon l'axe voulu; s'il ne naît pas des singularités qui seraient des symptômes de déséquilibre. Il est la personne du dehors qui surveille soigneusement l'expérience.

Monica Baldwin, en parlant d'elle-même, a des paroles dans le même sens. Encore aujourd'hui, les Camaldules n'ont qu'un très petit nombre d'ermites. Ils n'ont pu prendre pied en Amérique, si ce n'est par leur sœur d'autrefois, Jeanne Le Ber.

De nouveau, Thomas Merton fournit une conclusion: « La vocation, parce qu'elle est un don de Dieu, confère la force qu'elle exige. Dieu est sage: si vraiment il appelle un chrétien à la vie solitaire, il lui donne la santé et les aptitudes qu'il faut ». Et encore: « Il faut que le Seigneur nous parle avec autorité, surmonte notre impuissance, nos résistances et celles du monde, et nous force à la suivre ».



L'adoration perpétuelle

ICI, pour que l'on comprenne bien la recluse, il faudrait une poignée de citations de Thomas Merton ou d'autres théologiens afin d'expliciter la phrase suivante qui en résume beaucoup d'autres: « La solitude doit donc se définir en trois mots: vivre avec le Christ ». La réclusion se fonde sur la solidité d'une dévotion à l'Homme-Dieu, le Verbe qui s'est fait chair.

Naturellement, Jeanne Le Ber n'innove pas dans ce domaine. Elle suit une doctrine nette. Deux recluses poussèrent cette piété très loin. Un érudit parle de « la bienheureuse Eve qui fut, avec son amie Julienne de Mont-Cornillon, la principale promotrice de la dévotion publique au Saint-Sacrement et au zèle de qui on doit l'établissement de la Fête-Dieu ». Elle vivait au treizième siècle dans la recluserie de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin, à Liège.

Jeanne Le Ber avait puisé cette ferveur dans une source jaillissante jusqu'au ciel: le monastère où venait de mourir

Marie de l'Incarnation. N'en retrouve-t-elle pas l'intensité dans Marguerite Bourgeoys qui, en 1698, choisira le nom de sœur du Saint-Sacrement ? Jeanne Le Ber exprimera d'abord ses sentiments authentiques sous des formes archaïques: ses prosternations au moment de l'Elévation et de la Communion. Mais en 1695, elle les manifeste dans la réalisation d'un rêve qui mêle la grâce et la gravité. C'est sous les regards mêmes du Christ enfant, jeune homme, présent dans l'Hostie qu'elle veut vivre toutes ses minutes. Elle aspire à la proximité la plus parfaite. Pleine de hardiesse, elle se rapproche autant qu'elle le peut: la nuit, une mince cloison la sépare de Lui. Il est Celui qui l'a appelée par son nom. Il est pour elle une présence. Ses historiens nous décriront son comportement dans sa cellule. Elle n'oubliera pas qu'Il est là et ne mangera qu'à genoux, ou « à terre », toujours tournée vers Lui; ne passant jamais devant Lui sans les actes appropriés, une gémulation. Tout son travail manuel sera centré sur Lui. Elle ne lèvera même pas ses yeux sur sa fenêtre et les spectacles du dehors. Jamais elle ne paraît rassasiée d'une intimité qu'elle veut aussi totale que le permet une condition humaine. Les assistants parleront de la révérence avec laquelle elle communie.

Son adoration est dynamique. Aussitôt qu'elle a pourvu la chapelle d'un « très beau Tabernacle, un Ciboire, un Calice et un Soleil de Vermeil, des Burettes avec leur plateau, une Lampe, un Encensoir avec sa Navette, » tous objets d'argent et artistement travaillés, elle songe à enrôler les Filles de Notre-Dame dans ce culte primordial. Elle conçoit pour elles un plan qui porte sa marque. Celles-ci sont déjà surmenées. Elles enseignent, mais gratuitement; elles doivent exécuter maints ouvrages pour gagner leur subsistance; elles travaillent avec un tel zèle qu'elles

ont reconstruit, de leurs deniers, presque uniquement, leur édifice incendié. Leur règle leur commande bien des devoirs religieux. Comment y ajouter sans les surcharger ? Jeanne Le Ber pèse ces difficultés. Des négociations ont lieu. Le tout se règle par un acte notarié en 1696, un an après son entrée à la Congrégation.

Alors comparaissent devant le notaire Adhémar « *sœur Jeanne Le Ber* » et son père « *marchand Bourgeois* », Marie Barbier, supérieure, Catherine Charly, son assistante, Marguerite Le Moyne, la propre cousine de Jeanne, maîtresse des novices, et sœur Louise de Saint-Bernard, dépositaire. M. Dollier de Casson est là pour représenter les autorités ecclésiastiques. Pour sa communauté, Marie Barbier « *a promis, promet Et soblige, pour elle et ses successeurs à l'avenir, qu'une des sœurs de la dite Congrégation qui sera relevée de temps à autre, de demeurer à perpétuité dans La dite Eglise de La dite Congrégation, depuis les prières du matin jusqu'au prières du soir devant le très St Sacrement pour y estre adoré pendant le dit temps, et commencer ce Jourdhuy* », 10 octobre.

Le contrat mentionne les exceptions: l'Octave du Saint-Sacrement; les Quarante Heures dans l'église paroissiale et celles qui sont ordonnées « pour les nécessités du pays »; les trois jours qui précèdent le Mercredi des Cendres, car les Filles de Marguerite Bourgeois se mêlent intimement à la vie paroissiale avec leurs élèves. Une lampe de sanctuaire se consumera sans fin devant l'autel. Si une épidémie survient dans la communauté, l'obligation cessera mais pour reprendre aussitôt après sans que personne puisse inquiéter les religieuses. Le sieur Le Ber

donne lui-même la somme de trois mille livres pour sa fille, mais « en déduction de ses biens et droits ». Il présente à cet effet une lettre de change acceptée.

C'est l'Adoration perpétuelle devant le Saint-Sacrement que la recluse implante dans une Communauté qui est petite, mais deviendra immense. Arbrisseau frêle mais qui prendra, avec le temps, une prodigieuse taille. Son ombre s'étendra sur la colonie et sur le pays.

Les Filles de Marguerite Bourgeoys sont alors comme un embryon qui se développe péniblement parmi les difficultés terrestres. De leur côté, les Sulpiciens se partagent entre bien des tâches dans un pays qui s'accroît rapidement. Il en résulte que les messes dites dans la chapelle sont irrégulières; elles manquent parfois. Jeanne Le Ber et les sœurs en conçoivent de la peine. C'est la première qui règlera le problème et de nouveau, devant le notaire convoqué dans le reclusoir. Toutes les parties intéressées sont présentes.

Et d'abord Jeanne elle-même, « ... *Demeurant ala Congrégation des Sœurs Notre-Dame* », *d'une part; et d'autre part:*

« *Messire françois Vachon de Belmont, Prestre du Séminaire de St-Sulpice de paris, supérieur des messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de cette ville* »; et « *au nom de Monsieur François le Chassier* », qui est le supérieur général des Sulpiciens, seigneur de l'île de Montréal, assisté de Monsieur Antoine de Valence. D'autre part encore la Congrégation représentée par Catherine Charly, supérieure, Marie Barbier, assistante, et Marguerite Trottier, dépositaire. Le document récite alors que Jeanne Le Ber « *désirant contribuer à Lesta-*

blissement solide des Sœurs de Lad/te Congrégation notre Dame de cette ville », fonde par les présentes une messe basse, tous les jours, à perpétuité, dans la chapelle, messe que dira un Sulpicien. Certaines d'entre elles « *seront pour le Repos et Lame de Monsieur Jacques Le Ber suivant son testament* ». La solitaire se réserve aussi le droit d'appliquer à qui elle voudra, l'une des messes « *par chacun mois* », durant sa vie. Les religieuses en fixeront l'heure. En considération de quoi Jeanne donne aux Sulpiciens la somme de six mille livres du pays que Monsieur de Belmont déclare avoir reçues « *par les mains de Monsieur de Longueuil, son procureur, dont Il est Constant et satisfait et en a acquitté et quitte Lad/te Damoi/lle Leber* ». Le Supérieur promet que les Sulpiciens s'acquitteront de cette obligation et il hypothèque à cet effet les biens actuels et à venir du Séminaire. De même, les sœurs s'obligent « *de faire tinter a perpétuité lesd/es messes* »; à fournir le vin tandis que le Séminaire apportera les ornements et autres choses convenables. La Congrégation se voit avantagée de la somme de deux mille livres. Si les Sulpiciens veulent un jour se dégager, ils remettront à Jeanne la somme qu'ils ont reçue et elle pourra négocier des arrangements nouveaux avec d'autres prêtres. Enfin, on énumère les sources d'où proviendra le numéraire.

Ici intervient le baron de Longueuil, Charles, fils aîné de Charles Le Moyne, un autre cousin de Jeanne mais qui a quelques années de plus qu'elle. Il remplace maintenant Jacques Le Ber, décédé, et c'est lui qui s'occupe de la gestion des biens de la recluse.

Sa dévotion à l'Homme-Dieu assume ainsi des formes dynamiques; elle entraîne et entraînera une partie de l'Eglise dans une adoration qui se voudra pleine de continuité, d'assiduité et de persistance. Elle sait aussi se faire intime. Comme tout ermite du grand air ou de la réclusion, elle lit sans fin le Nouveau Testament qui rapporte les paroles et les actes de Jésus-Christ. Elle le sait bientôt presque par cœur. Elle s'imprègne des faits de cette existence. Son amour veut reposer sur une fondation de connaissances. On a noté la lueur surnaturelle qui, à un moment donné, emplit la chambre de Mère Cabrini ou de saint Antoine de Padoue. De même un feu intérieur mais invisible luit dans le reclusoir de Jeanne; cette piété enfiévrée se manifeste jour et nuit et embrase toutes ses heures.

L'artisane des tabernacles

D'AILLEURS, tout son travail manuel lui rend Jésus-Christ sans cesse présent. L'histoire nous parle encore des reclus ou des recluses qui l'ont précédée dans l'ornementation des autels ou dans l'entretien des objets du culte. Jamais toutefois il n'avait pris une forme aussi appropriée au pays et reliée aussi intimement à l'essence de cette dévotion.

Dans la Nouvelle-France à cette époque, la colonisation avance rapidement et les paroisses nouvelles se fondent dans la pauvreté. Alors s'érigent des églises qui manquent de tout. Répondant à un besoin urgent, Jeanne Le Ber emploie ses talents de fileuse, de brodeuse, de couturière, de dentellière à la confection des linges d'autel et des vêtements sacrés. C'est le Christ, le Sacrificateur suprême, qu'elle habille ainsi de ses doigts. Elle se hâte, il le faut parfois. Son panégyriste le dira en termes éloquents:

« Mademoiselle Le Ber avait un grand soin d'éviter loï-siveté et d'occuper tout le temps qui luy restoit par l'ou-

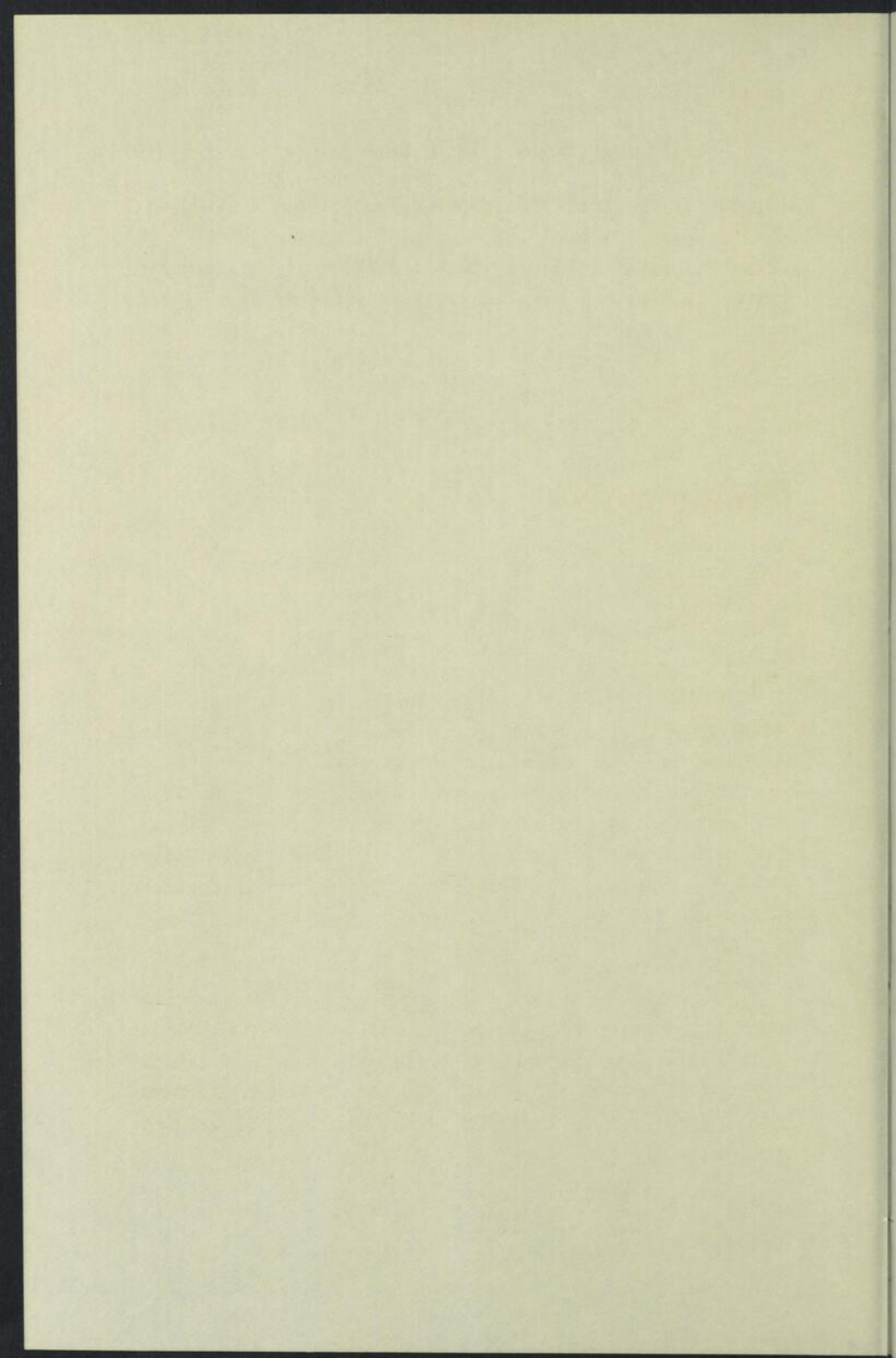
vrage de ses mains, après ses prières et ses Exercices de dévotion. Elle a fourny atoute les paroisses du nord et du sud de ce gouvernement, des chasuples, devant d'autel, bouquets et d'autres ornements; presque tous les ornemens qui son présentement ala chapelle dela congrégation sont ouvrages de ses mains. On admire avec justice le devant d'autel, chasuple, dalmatique et chape de Broderie de soye fait avec une propreté, une adresse, une magnificence toute particulière, dont elle a enrichi l'église paroissiale de ville marie ».

Les artisans les plus difficiles d'aujourd'hui ont endossé ce jugement; la recluse avait des doigts de fée, de grands talents d'artisan. Elle disait que les saints anges l'aidaient dans cette tâche. Et quand on examine en particulier, les vêtements qu'elle avait fabriqués pour sa paroisse, on pense à cette page où Monica Baldwin s'extasie en ouvrant certains coffres où gisaient les trésors vestimentaires de l'Ordre qui l'abrita longtemps. Aujourd'hui encore, on recherche les précieux restes, infiniment rares, des ouvrages de la recluse du Canada. Ses historiens leur ont consacré quelques-unes de leurs plus belles phrases.

Mais ce que l'on sait moins, c'est la façon merveilleuse dont cette occupation s'intégrait pour elle dans son amour à Jésus-Christ. En sa réplique de la maison de Nazareth, elle tentait de s'identifier à Marie, mère de famille, épouse, filant, cousant et tissant pour habiller son Fils. Elle ne quittait pas d'une ligne l'axe de sa grande dévotion, même quand elle travaillait de ses mains, quand elle remplissait l'obligation de tous les solitaires. Elle continuait à vivre avec Lui.

Et ainsi, elle deviendra, dans le Canada, la grande aïeule de l'Œuvre des Tabernacles qui se fondera plus tard. Sous son

inspiration, des femmes de toutes les conditions voudront se vouer au même travail; car, des paroisses continueront à se fonder, les anciennes auront besoin de linge et de vêtements nouveaux. Elles voudront ouvrir sous son patronage, à son exemple, et l'imiter.



Prières sur la ville

V OICI que la nuit choit sur la ville qui commence à prendre de vastes dimensions autour de la Ville-Marie première. Soudain, une ombre descend du reclusoir, passe par son entrée particulière, ouvre la porte du côté de l'Évangile, se dessine plus nettement sous la lampe du sanctuaire et s'agenouille en adoration. C'est peut-être une nuit d'été, c'est peut-être l'une de ces nuits d'hiver où le froid coule du nord dans sa pureté et son intensité. Personne autour d'elle. Jeanne prie une heure, parfois deux heures, dans l'infinité de la solitude qui s'est insinuée dans toutes les parties de la maison de Nazareth.

La métropole a gardé le souvenir saisissant de la recluse intercédant pour elle et expiant pour elle. Cette habitude, il paraît qu'elle l'avait prise, tout doucement, quand elle habitait la maison paternelle: elle se serait agenouillée devant sa fenêtre en regardant, de l'autre côté de la rue, la lampe qui ne s'endormait pas, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Ici, maintenant,

elle peut se livrer à l'impétuosité des sentiments de son cœur, quand tous dorment et que, sans manquer à sa réclusion, au silence, elle peut s'aventurer dans la pénombre jusqu'aux degrés de l'autel. Il faudrait fouiller longtemps dans les annales pour retrouver tableau aussi émouvant. On dirait parfois que les attitudes de Jeanne s'enveloppent d'art et de poésie. Et tout naturellement, car elle possédait ces dons.

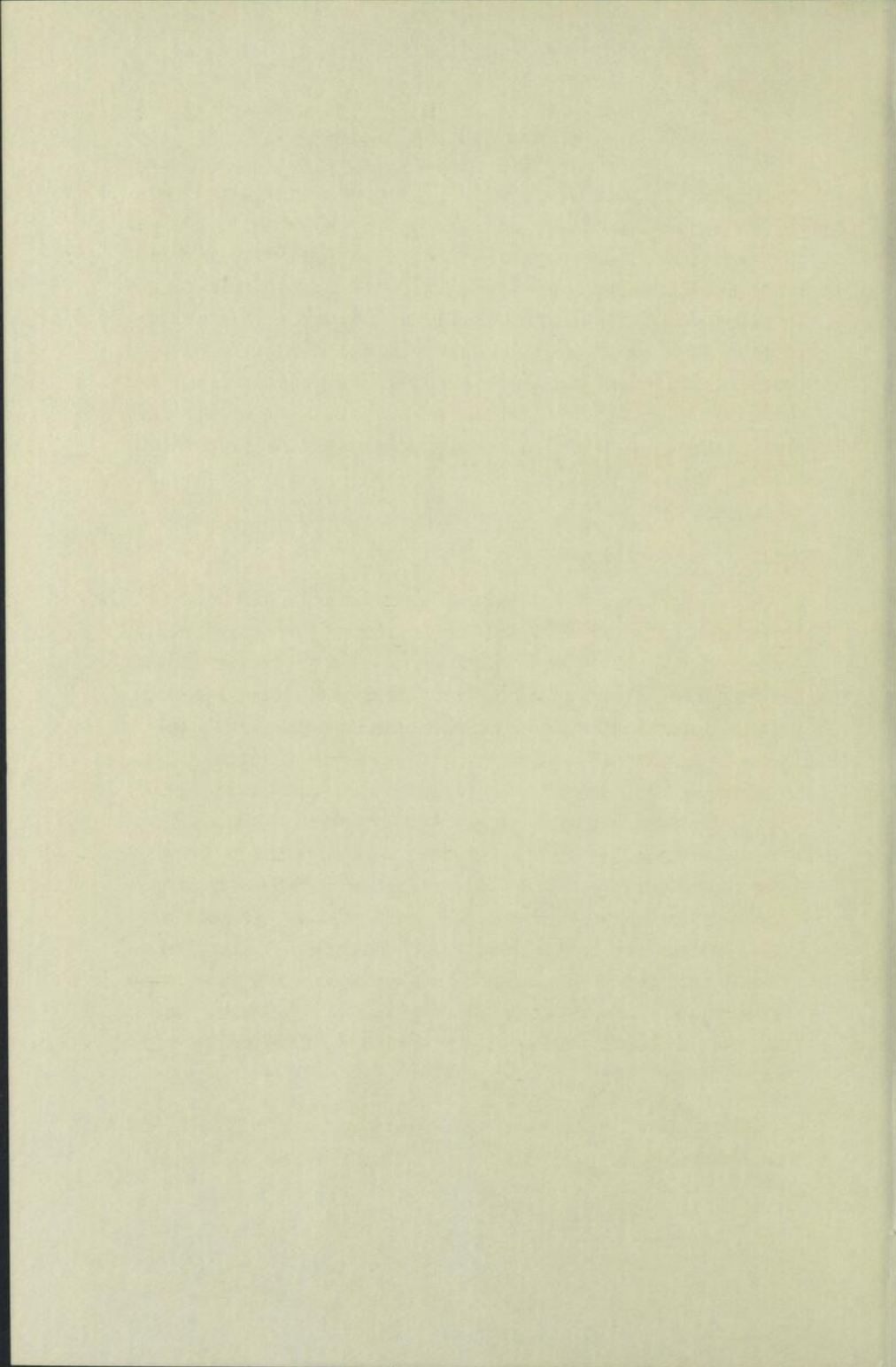
Monsieur de Belmont nous apportera minutieusement tous les détails de cette adoration nocturne. En effet, Jeanne n'a pas voulu, sans en référer à son directeur, se livrer à cette dévotion. Il l'a insérée dans son règlement.

« ... Elle se levoit toutes les nuits à minuit pour faire une heure d'oraison, après laquelle elle disoit matines et laudes du petit office de la S^{te} vierge; et toutes les veilles des festes cy dessous marquées elle en faisoit deux heures malgré la rigueur du grand froid où elle étoit exposée se tenant au pied du s^t autel... » Ces fêtes étoient donc les suivantes: la Circoncision, « l'épifanie », la Purification, les deux nuits des Quarante Heures, la Saint-Joseph, l'Annonciation, le Dimanche des Rameaux, la Transfiguration, « L'intérieur de notre seigneur », la petite et la grande Fête-Dieu, la Saint-Jean, la Visitation, la Saint-Louis, l'Assomption, la Nativité, la Saint-Michel, le Nom de Marie, « La présentation », « L'intérieur de la S^{te} Vierge », la Toussaint, la Conception. La veille de ces jours, elle jeûnait au pain et à « leau » de même que tous les samedis de l'année. « Elle a observé tout ce qui est marqué cy dessus jusqu'au dernier soupir de sa vie sans y avoir manqué quelque instance qu'on luy ait faite disant que son salut y étoit attaché ».

Pour saisir la valeur de ces veilles, il faut se représenter l'intensité et la durée des froids du Canada. Les colons ne surent pas s'en défendre. Encore moins les communautés. Sœur Morin a compté jusqu'à deux cents fentes entre les lambris par lesquelles la neige s'insinuait dans l'Hôtel-Dieu. Marie de l'Incarnation parle de l'eau des brocs gelée le matin. Les cheminées les plus vastes ne suffisaient pas. On peut dire qu'il est sûr que la maison de Nazareth souffrait du même mal et que la nuit, elle était abandonnée sans feu. Une vraie glacière, comme nous disons aujourd'hui.

Dans le silence, c'est ainsi le cœur à cœur, l'intimité avec le Sauveur, les confidences.

On peut dire que la dévotion de Jeanne Le Ber au Saint-Sacrement eut quelque chose de dévorant. Elle empoigne et dirige son existence. Elle l'oriente dans toutes ses parties. Ermite authentique, elle vécut avec le Christ dans un dialogue incessant. Il était l'Interlocuteur invisible. Elle était l'épouse dans la foi.



Le culte à Marie, aux Anges Gardiens

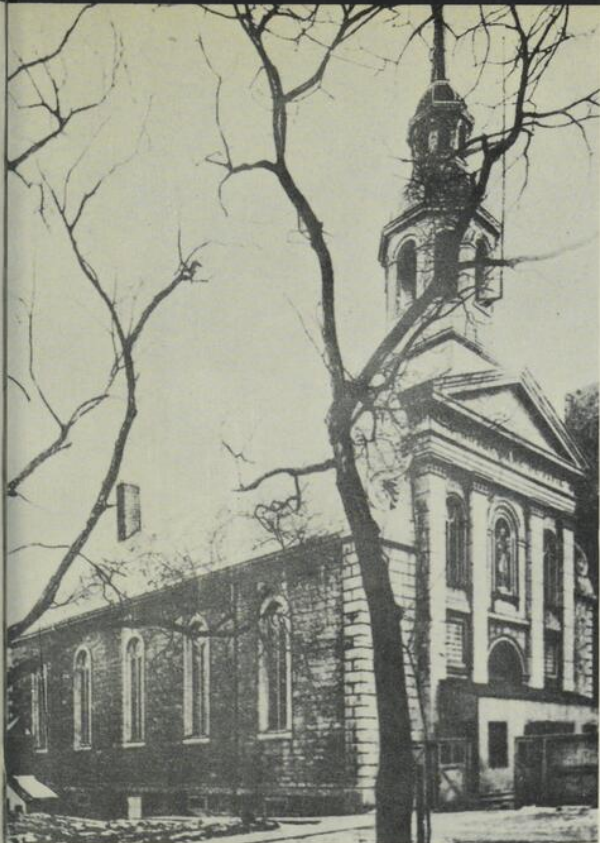
LE culte qu'elle rendit à Marie se nuançait de diligence et de grâce. Comme elle eut l'occasion de le dire, c'est la dévotion mariale de Marguerite Bourgeoys et de ses Filles qui l'attira fortement à la Congrégation.

En apparence, nous avons un paradoxe. Celle-ci voit en Marie la femme « voyageuse » qui court auprès d'Elisabeth, suit le Sauveur, chemine avec les apôtres, s'en va faisant le bien. Elle a constamment développé ces points dans ses instructions. A son exemple, les Filles séculières parcourraient la province pour enseigner. Par contre, Jeanne Le Ber conçoit Marie dans l'intimité du foyer. Elle la voit quiète et sage, préparant les repas, cousant les habits, essuyant la poussière, s'abandonnant au recueillement de son cœur. Elle avait à son mur, une image représentant « l'Intérieur de Marie » qu'elle reproduira dans la chasuble (de Notre-Dame), conservé encore au musée de l'église Notre-Dame.

Le paradoxe se résout si l'on saisit que l'une et l'autre imitaient deux aspects différents de la même personne qui avait

fourni au Christ, comme le dit sainte Catherine de Sienne, la chair qui serait crucifiée. Ce fait n'entraîna pas dans ces femmes des sentiments d'inimitié. Bien au contraire, Marguerite Bourgeoys parle de la recluse, plus jeune qu'elle, avec beaucoup d'estime. Elle constate que l'autre représente un Ordre différent, très élevé aussi. Quant à Jeanne, elle aura l'occasion de rencontrer quelques religieuses de la Congrégation qui passent par des crises spirituelles. C'est alors qu'elle leur dira, avec volubilité, le bien qu'elle pense de la Congrégation de Notre-Dame et de sa fondatrice. Ses paroles indiquent qu'elle n'ignorait rien des idées de la *sainte* exprimées verbalement ou par écrit. Elle les tenait en haute considération. Elle en parlait avec tant de chaleur que les sœurs repartaient le cœur ardent.

Tous ces faits posent le problème historique des relations de Marguerite Bourgeoys et de Jeanne Le Ber. Les historiens de l'une et de l'autre ne nous les représentent guère l'une en face de l'autre, se parlant et se comprenant. Ils mentionnent quelques rencontres auprès du cadavre de Jeanne Le Moyne ou de Vincent Le Ber, quand Jeanne est déjà confinée dans son reclusoir et ne peut plus parler. On ne sait pas, de science certaine, si Marguerite enseigna elle-même à l'enfant. Puis, celle-ci part pour le monastère des Ursulines. Au retour, quand elle choisit sa vocation, pendant trois ans, rendit-elle visite à la Supérieure pour explorer la voie de la Congrégation, comme faisaient ses cousines et son amie, Marie Charly ? Sur ces points, aucun renseignement précis. Il reste que toutes deux vivaient dans le même temps, dans une ville ou, plutôt, un village qui ne comptait pas encore beaucoup d'habitants : quelques centaines d'abord, puis ensuite, quelques milliers. Elles se sont certainement vues, se sont parlé et plus d'une fois. Ainsi, à un baptême, Marguerite est la marraine et Jacques Le Ber, le parrain. Jeanne vit dans



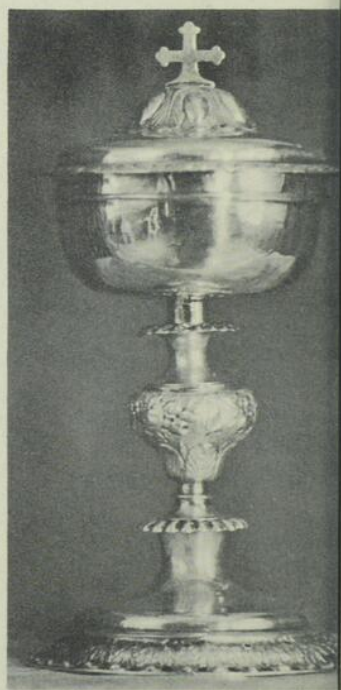
Eglise Notre-Dame de Pitié (rue Saint-Laurent, près de la rue Notre-Dame). Bâtie en 1856 sur l'emplacement de la cellule de Jeanne Le Ber et en souvenir de la sainte recluse. Démolie en 1912.



Image de la Vierge, remise par Jeanne Le Ber à sa cousine Anne Barroy en 1711, lors de l'invasion du Canada par les Anglais. Jeanne y avait écrit une prière.



Chape brodée au fil d'or, d'argent et de soie par Jeanne Le Ber. Conservée à la sacristie de la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame.



Calice, ostensor et ciboire donnés par Mlle Jeanne Le Ber aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

son ambiance, dans son sillage. Son rêve de s'attacher aux Religieuses séculières indique une connaissance précise de l'atmosphère de la communauté.

Elles vivent un peu plus de cinq ans dans le même édifice, rapprochées l'une de l'autre. Marguerite se sera dépouillée du rôle de Marthe pour vivre ses dernières années comme Marie. Quand elle viendra à la chapelle, elle devinera, derrière la grille, celle qui a été Marie toute sa vie. Etrange rapprochement qui s'est opéré sous l'égide de la Vierge.

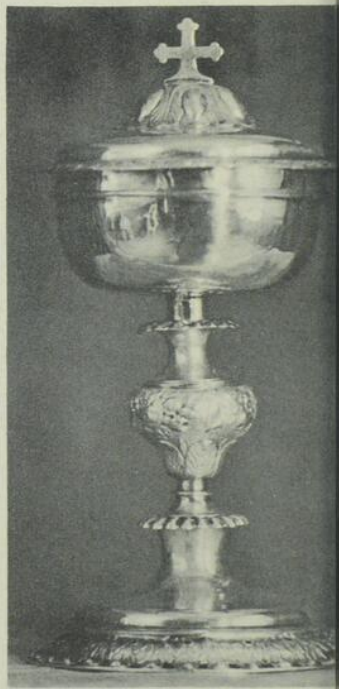
Jeanne Le Ber avait une dévotion ardente aux Anges Gardiens. N'étaient-ils pas des êtres en adoration devant Dieu ? Elle fit venir de France plusieurs exemplaires d'un traité à leur sujet et les répandit autour d'elle.

Elle déclarait qu'ils l'aidaient dans ses travaux manuels. Dans une occasion particulière, elle fit dire à Sœur Trottier, une supérieure de la Congrégation, que son rouet s'était brisé. Celle-ci oublia. Plus tard, elle crut devoir s'excuser et annoncer qu'elle convoquait enfin le menuisier. La recluse répondit que ce n'était point nécessaire, que les Anges avaient déjà fait la réparation. Miracle ? On ne peut l'affirmer. Comme on ne peut dire non plus si les faits extraordinaires que raconte la jeune sœur, Marie Barbier, au sujet de Jésus Enfant, sont des miracles. On n'employa pas, en ces occasions, les rigoureuses méthodes de contrôle scientifique qui sont en vigueur aujourd'hui. Les savants ne s'étaient pas introduits en ces domaines. Mais aux lecteurs de ces vieilles chroniques, il semble bien que l'intervention du ciel se fit sentir à quelques reprises en ces débuts mystiques.

La recluse n'oublie pas non plus saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Evangéliste, Marie-Madeleine qui pleura dans une grotte



Chape brodée au fil d'or, d'argent et de soie par Jeanne Le Ber. Conservée à la sacristie de la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame.



Calice, ostensor et ciboire donnés par Mlle Jeanne Le Ber aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

son ambiance, dans son sillage. Son rêve de s'attacher aux Religieuses séculières indique une connaissance précise de l'atmosphère de la communauté.

Elles vivent un peu plus de cinq ans dans le même édifice, rapprochées l'une de l'autre. Marguerite se sera dépouillée du rôle de Marthe pour vivre ses dernières années comme Marie. Quand elle viendra à la chapelle, elle devinera, derrière la grille, celle qui a été Marie toute sa vie. Etrange rapprochement qui s'est opéré sous l'égide de la Vierge.

Jeanne Le Ber avait une dévotion ardente aux Anges Gardiens. N'étaient-ils pas des êtres en adoration devant Dieu ? Elle fit venir de France plusieurs exemplaires d'un traité à leur sujet et les répandit autour d'elle.

Elle déclarait qu'ils l'aidaient dans ses travaux manuels. Dans une occasion particulière, elle fit dire à Sœur Trottier, une supérieure de la Congrégation, que son rouet s'était brisé. Celle-ci oublia. Plus tard, elle crut devoir s'excuser et annoncer qu'elle convoquait enfin le menuisier. La recluse répondit que ce n'était point nécessaire, que les Anges avaient déjà fait la réparation. Miracle ? On ne peut l'affirmer. Comme on ne peut dire non plus si les faits extraordinaires que raconte la jeune sœur, Marie Barbier, au sujet de Jésus Enfant, sont des miracles. On n'employa pas, en ces occasions, les rigoureuses méthodes de contrôle scientifique qui sont en vigueur aujourd'hui. Les savants ne s'étaient pas introduits en ces domaines. Mais aux lecteurs de ces vieilles chroniques, il semble bien que l'intervention du ciel se fit sentir à quelques reprises en ces débuts mystiques.

La recluse n'oublie pas non plus saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Evangéliste, Marie-Madeleine qui pleura dans une grotte

des années de dévoiement. Elle rejoint dans ses dévotions, celles des ermites de tous les temps et de tous les pays.

Enfin, pour résumer toute cette piété, voici quelques paroles de son premier historien :

« ... Elle sçavoit les psaumes et le nouveau testament presque par cœur dont elle pénétoit très bien le sens, elle avoit recueilli de Lécriture Les plus beaux passages qui parloient de la solitude, du silence, du mépris du monde et de ses fausses Maximes, on en voit un Ecrit sur sa porte: c'est ici ma demeure pour les siècles des siècles j'y demeurerai parce que je lay choisy ».

Par ces pratiques, elle entrait certainement dans la troupe des plus saintes recluses.

La bienfaitrice

MÊME en sa solitude exacte, Jeanne Le Ber sut trouver le moyen de manifester un amour du prochain qui se tissa sur son amour pour Dieu et qui se développa en même temps que lui.

Les pauvres furent toujours présents à sa pensée. Elle s'imposa des privations pour eux. M. de Belmont, son contemporain, nous donne des détails précis.

« Je ne sçay sy lon peut dire quelle fut chaussée, car ses bas quelle se faisoit des restes de Laines et de filasse piquantes, après en avoir oté le meilleur pour les pauvres, n'étoient gu piéces et trous; et ses souliers étoient faits de paille de Bled dinde quelle revêtoit de quelque morceau de cuir, tant pour faire moins de bruit devant le St-Sacrement que pour les faire durer davantage ».

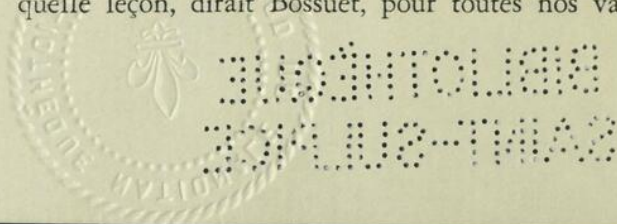
Il faut continuer cette citation qui nous rapproche de Jeanne Le Ber, nous introduit dans son intimité: *« Quand ses pauvres habits estoient assez usés pour s'éfi-*

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

ler, elle en otoi tuot ce quelle pouvoit, pour le travailler en bas ou Etoffes pour ses chers pauvres; elle paroissoit faire ces choses avec des grand transport de joye quil étoit aisé de juger quelle navoit point de plus grand plaisir que de les soulager, et que de bon cœur elle se fut dépouillée pour les revêtir ».

Voilà une scène d'autrefois qui ne se comprend plus guère aujourd'hui. Elle enseigne que la recluse savait ouvrir le lin, la filasse, la toile, aussi bien que la laine; que les tissus étaient rares en Nouvelle-France; quand ils étaient trop usés, raccommodés, on les effilochait afin de pouvoir les filer et les utiliser de nouveau. Enfin, dans cette opération, Jeanne gardait le meilleur pour vêtir les pauvres, se privant ainsi du nécessaire. Sans doute qu'elle aurait voulu aller nu pieds et nu jambes comme les ermites d'autrefois, mais les froids sibériens ne le permettaient pas. Alors, elle avait eu cette invention, devenue légende, de se servir de feuilles de maïs, — on ne sait si ce sont les feuilles de la tige ou celles de l'épi — pour s'en fabriquer des bas et des souliers, feuilles que retenaient des morceaux de cuir.

Cet incident marque bien que Jeanne s'occupa des pauvres. Malheureusement, les biographes n'ont pas laissé d'autres détails. Ils suffisent. Car, on sait en plus, qu'à sa mort, la riche héritière n'était qu'une déguenillée. On la trouva dans une robe gris blanc, tel que convenu, mais si usée, si rapiécée, si élimée, que les religieuses de la Congrégation ne crurent pas décent de l'ensevelir et de l'exposer publiquement dans un pareil vêtement; son linge intime n'était pas en meilleur état. Elles se mirent au travail pour l'habiller de neuf. Quelle leçon, mais quelle leçon, dirait Bossuet, pour toutes nos vaniteuses d'au-



jourd'hui ! Aussi tout un peuple a conservé le souvenir de la femme chaussée de feuilles de maïs et priant dans la maison de Nazareth.

Elle manifesta son amour pour le prochain sur un plus ample théâtre. Sa générosité et celle des siens en faveur de la Congrégation de Notre-Dame contribuèrent à faciliter l'épanouissement de cette communauté. Elles favorisaient l'éducation et l'instruction des jeunes filles et aussi, des jeunes femmes, au besoin. Au Canada français, ces dernières, même en ces temps lointains, profitèrent des écoles qui s'ouvraient partout; elles comptèrent parmi les mieux instruites du monde.

On sait déjà les efforts de Jeanne Le Ber pour consolider l'œuvre de Marguerite Bourgeoys, l'épauler: chapelle particulière garnie de vases sacrés, de vêtements, de linges sacerdotaux, d'ornements, de tableaux et même d'une cloche. Fondation de l'Adoration perpétuelle et d'une messe tous les matins. En 1698, alors que Jeanne était recluse en arrière de la chapelle, elle put assister à la prestation publique des vœux des religieuses, cérémonie présidée par l'Evêque. La règle était enfin adoptée, confirmée. L'œuvre de la fondatrice était terminée après au-delà de quarante ans de traverses continuelles.

Et l'an suivant, en « *mil six cent quatre-vingt dix-neuf, le vingt septième septembre avant midy* », Jeanne Le Ber donna encore la somme de dix mille livres pour promouvoir l'entreprise de l'enseignement aux jeunes filles. « *Habitante en sa cellule* », comme dit le contrat, elle comparaît devant notaire, en compagnie de « *sœur Marguerite Le moyne du St-Esprit* », sa cousine, qui dirige maintenant la Congrégation, le fera plusieurs fois et longtemps, deviendra même l'une des grandes supérieures de l'institution; elle est assistée de Marie Barbier

qui la seconde, dont la jeune sainteté rayonne; et aussi de sœur Louise Richard de St-Bernard, dépositaire. La donation est assez compliquée. En somme c'est « *Dix mil livres argent de France en principal qui luy sont bien et Justement dues suivant deux déclarations faites* », que Jeanne offre à la communauté; sa vie durant, elle s'en réserve la jouissance « *à titre de précaire* ». Toutefois, les sœurs ne pourront utiliser cette somme « *que pour leur Communauté établie en cette ville* ». Les notaires Rimbauld et Adhémar paraphent cet acte.

Toutes les branches de la famille Le Moyne n'avaient pas également réussi dans l'entreprise de s'établir au Canada. Charles est maintenant anobli, il possède de vastes biens fonciers, tout comme Jacques Le Ber, mais il compte une nombreuse famille et ce n'est pas du jour au lendemain que l'on met en valeur des terres couvertes d'arbres énormes, de haute futaie. Mais ses frères et sœurs n'ont pas tous atteint l'aisance. Alors Jeanne se charge de l'éducation de neveux et nièces. Eux, ils ne la connaissent même pas, ils n'ont jamais vu cette tante recluse. On rapporte qu'ils viennent à la chapelle de la Congrégation et que, se plaçant en lieu favorable, ils tâchent de distinguer sa figure lorsqu'elle vient à sa fenestrelle pour communier.

Cette charité se manifeste jusqu'à la fin de sa vie. Marguerite Bourgeoys avait rêvé d'un pensionnat s'ajoutant au couvent qu'elle avait construit. Elle avait incité Marie Barbier et Marguerite Le Moyne, qui lui avaient succédé, à entreprendre cette œuvre. Les ressources manquaient et le temps passait. Jeanne est au courant. Elle est maintenant recluse ici depuis dix-neuf ans. Sent-elle sa fin prochaine? On ne sait. Mais elle porte la supérieure du moment, sœur Marguerite Trottier, à entreprendre la construction toujours retardée. Elle la prie de ne

pas surseoir plus longtemps. Elle l'encourage, l'assure que tout ira bien. Elle l'épaula enfin de telle sorte que la bâtisse s'entreprend, se poursuit rapidement, dans l'optimisme et l'ardeur. Rien ne vient troubler les travaux. Et le 9 septembre 1714, elle apporte une aide substantielle. Cette fois-là encore, grande réunion dans la cellule de la recluse « *en Retraite depuis nombre d'années dans la Maison et Communauté des filles séculières de la Congrégation de notre dame* ». Elle déclare aux notaires royaux « *résidants à Ville Marie* », qu'elle projette depuis longtemps « *d'Employer En œuvres de piété et de charité Le peu de biens qu'il a plu à Dieu Luy départir* »; elle croit que le meilleur usage qu'elle peut en faire à la gloire de Dieu est de constituer « *un fonds desdits biens dont le Revenu soit appliqué au Soulagement d'un nombre de pauvres filles* ». Non pas en leur donnant de l'argent, mais en leur procurant « *toutes les instructions et Educations nécessaires* », tant pour les choses Spirituelles que temporelles ». Après avoir réfléchi et demandé conseil, elle a pensé que personne ne pourrait mieux remplir ce rôle d'éducatrices que les sœurs de la Congrégation « *dont la conduite édifiante et les grands travaux lui sont connus* », de même que leur amour pour les pauvres. Alors, elle établit « *un fonds de la somme de treize mil trois cents une livres monoye de France* »; les notaires énumèrent ici les sources d'où viendra le montant: et l'on voit de quelle façon précise Jacques Le Ber avait voulu protéger sa fille contre les aléas de l'existence. Cette fois, Jeanne Le Ber ramasse les reliquats de sa fortune pour les offrir en suprême don; demain, il ne lui restera plus rien. Demain, elle pourra mourir dans la pauvreté réelle et effective qu'elle avait toujours rêvée sans qu'on lui donne permission d'en venir là. Dans ce « *Contrat portant Fondation... aux sœurs de la Congrégation de Montréal* », elle peut enfin se dépouiller.

Les actes spécifient que le revenu de ce fonds doit « *estre Employé à entretenir autant de pauvres filles que le montant... pourra Suffire, sur le pied de vingt livres par an à chacune* ». C'est dire que, pour chaque vingt livres de revenu, les religieuses devront garder et instruire une fille pauvre. Le nombre des bénéficiaires diminuera si les intérêts baissent. Sur ce point la Congrégation s'entendra avec son exécuter, M. de Longueuil, son cousin. Et comme la recluse est toujours réfléchie, elle marque bien son intention que ces filles pauvres soient nourries, « *entretenues* »; qu'il faudra « *leur apprendre ce qui est nécessaire pour être bonnes et véritables chrétiennes, et pour cela on leur apprendra à lire et à travailler aux ouvrages qui leur sont propres, de faire leur linge, leurs hardes, et les raccommoder, filer, tricoter, laver leur linge* ». Comme ces adolescentes ont souvent « *L'esprit tardif* », on ne les prendra pas avant l'âge de douze ans « *afin qu'elles soient plus en état de profiter des instructions qu'on leur donnera, pour l'âme et pour le corps, et aussi qu'elles puissent gagner leur Entretien* », c'est-à-dire exécuter de petites besognes qui seront utiles aux religieuses, ce qui joindra la pratique à la théorie. Puis « *elles ne sortiront que pour aller à la paroisse* », c'est-à-dire à l'église paroissiale. Il importerait de choisir ces adolescentes dans les localités où les Filles séculières n'ont pas encore d'écoles et à qui tout enseignement fait défaut. S'il s'en trouve parmi elles qui ont la vocation, il faudra leur donner l'éducation nécessaire pour devenir religieuses.

Après délibération, et Monsieur de Belmont ayant donné son agrément, les religieuses acceptent l'offre « *de ladite Demoiselle Le Ber* ». Elles transcriront l'acte dans leur « *registre de fondations* ». Jeanne se dessaisit immédiatement des sommes énumérées. Le tout a été passé « *en l'une des salles qui a com-*

munication à la cellule » de la recluse, tous s'étant assemblés « au son de Cloche en la manière accoutumée ».

Sœur Marguerite Le Moyne, dite du Saint-Esprit est encore supérieure à ce moment-là. Catherine Charly, la sœur de Marie, est son assistante; Marguerite Trottier de Saint-Joseph est la dépositaire. Le contrat sera insinué et enregistré le 23 octobre 1714 selon les ordres de Jacques Alexis de Fleury Déchambault, conseiller du Roi et Lieutenant Général pour la juridiction de Montréal.

Ce document repose en premier lieu sur une expérience amère: les colons ne réussissaient pas tous dans la tâche écrasante de défricher la forêt. S'ils échouaient, leurs enfants, comme le signalent plusieurs écrits, retournaient vite à la vie sauvage ou à la vie indienne. C'est pour parer un peu à ce mal que Jeanne Le Ber intervient. Et, assez curieusement, sur ce point particulier, elle continue une initiative de Marguerite Bourgeoys. Celle-ci avait fondé la Providence, pour recueillir et éduquer ces petites malheureuses. Quand elle donna sa démission de supérieure, les Canadiennes étudièrent la question: elles devaient se limiter uniquement à l'éducation sous peine d'échouer sur toute la ligne. Alors, elles abandonnèrent la Providence, œuvre de charité. Les ressources leur manquaient totalement; elles subsistaient du travail de leurs mains. La fondatrice fut désolée de cette amputation, ne s'en consola guère. Et maintenant, c'est Jeanne Le Ber qui, avec les reliquats de sa fortune et avec la collaboration de la même Congrégation, reprend l'ouvrage sous un autre angle. Aux filles pauvres, elle veut donner l'apprentissage pour se mettre en service et de solides connaissances religieuses. Elle apparaît ainsi comme l'une des continuatrices de Marguerite Bourgeoys.

Sous cet aspect et sous celui de bienfaitrice de la Communauté qui l'héberge, Jeanne se révèle ainsi travaillée par nos préoccupations modernes. La haute civilisation que des mystiques avaient transplantée en Nouvelle-France ne se maintiendrait pas sans une instruction générale et poussée de la femme. Elle la veut, elle aussi, animée de part en part par le ferment du catholicisme: voilà l'axe d'une formation qui préservera de la sauvagerie, de la grossièreté, de la barbarie. Dans une certaine mesure, la recluse contribua ainsi à l'enseignement féminin qui prendrait, avec le temps, de si amples proportions.

Le terrible quotidien

IL est temps d'examiner de plus près l'existence journalière de Jeanne Le Ber. Elle avait embrassé l'état le plus saint dans l'Eglise, mais encore faut-il, comme le répète le bienheureux Paul Giustianini, que la conduite corresponde à cette vocation. L'adopter ne serait pas un grand mérite si l'on ne vivait pas en conformité des exigences qu'elle pose.

Tout d'abord, la réclusion fut-elle sévère ? De 1680 à 1695, elle n'atteint évidemment pas à la totalité des normes posées. Et tout simplement parce que Jeanne se rend à l'église paroissiale ou à l'Hôtel-Dieu pour la Messe, la communion, la confession, les Vêpres ou autres cérémonies. Sans doute, elle agit un peu comme les Camaldules, les Chartreux et autres solitaires qui, tout en vivant dans des cellules, se mêlent à leurs compagnons dans la chapelle commune. C'est dire que même en ces premiers temps, son isolement est déjà d'une haute qualité. Et malgré toutes les distractions que pouvait apporter la maison

de son père qui vibrait autour de son reclusoir, elle manifeste en toute occasion sa volonté de garder le silence et d'être seule.

A partir de 1695, sa réclusion correspond aux règles sévères de l'histoire. A cette date, les mesures excessives sont abandonnées. Toutefois, quand Jeanne a refermé la porte sur elle-même, à la Congrégation, elle a fait ce geste pour jamais. Et avec toute la lucidité de son intelligence, la force de sa volonté, l'intensité de sa foi.

M. Séguenot ne lui a rien caché des exigences terribles de l'état qu'elle embrassait. Son premier biographe précise bien ce point. Il lui a dit:

« ...Puis, vous êtes morte Et ensevelie dans votre solitude comme dans un tombeau, lon ne parle plus et lon ne converse plus avec les morts ». Ou encore: « Dieu demandant de vous une entière séparation et commerce avec les créatures: La retraite et Le silence étant votre grâce et votre atrait »; n'étant pas appelée à la conversion des âmes par des discours, « je crois que vous ne devés plus voir personne ny Etrangers ny sœurs de la Congrégation ».

Et ces enseignements ne font que répéter la leçon de l'ancien cérémonial et des anciennes pratiques. La réclusion était un enterrement avec ses lamentations funèbres et quelques-uns de ses rites.

Cependant, elle fut rarement hermétique dans le sens absolu du mot. Les esprits les plus sûrs introduisirent quelques légers adoucissements. Ainsi ce même M. Séguenot que nous avons vu parler à Jeanne avec tant de rigueur, lui impose le devoir

de voir son père deux fois par année. Elle le recevra ainsi jusqu'à son décès en 1706. Il gérât sa fortune et c'est avec lui, sans doute, qu'elle prépara les divers contrats par lesquels elle se dépouillait de ses richesses. A sa mort, durant sa maladie, comme durant celle de sa mère, de ses frères, de ses cousins, elle demeurera dans son reclusoir. Par sa grille, elle assista toutefois à la dernière cérémonie quand on vint enterrer le corps de Jacques Le Ber, dans le sous-sol de la chapelle, là où elle reposerait elle-même, car une recluse avait son tombeau dans la terre même qui avait porté son reclusoir. L'amour de Jacques Le Ber pour sa fille est devenu légende au pays et c'est sans doute elle qui orienta cet homme d'affaires dans la voie d'une large perfection chrétienne. Cette Jeanne qui avait détruit ses rêves humains pour sa famille. Il avait marqué sa volonté dans un testament du 25 juin 1701.

Il était alors apparu au notaire « *dans une Chambre, ou il Couche, sur le derrière de sa maison qui a vue sur son jardin* ». Spectacle plein de mélancolie. Le vieillard déclare qu'il « *Désire et ordonne que son Corps soit inhumé en la Chapelle que Demoiselle Jeanne Le Ber, sa fille* », habite, et a aidé à construire; ou, si c'est impossible, dans l'église paroissiale... Il lègue à la Congrégation six mille livres, monnaie de France, qui appartiennent en réalité à Jeanne et qui lui viennent de l'héritage de sa mère. Cette donation est faite pour la « *fondation d'une messe basse de requiem qui sera dite à Perpétuité par chaque semaine* » dans la chapelle, « *pour le repos de l'âme de Jacques Le Ber et de Jeanne Le Moyne, et de leurs enfants* ». Les religieuses emploieront le reliquat de la façon que leur indiquera Jeanne. Il leur laisse

encore deux mille livres, « *argent du pays* »... *en cas que son Corps soit enterré en leur d.Chapelle* »; mais à charge d'accepter sans dot, à la Congrégation, Anne Barroy, la jeune cousine qui est la servante de la recluse, et, à défaut, toute autre jeune fille qui manifesterait le désir de devenir fille séculière et que leur indiquerait encore Jeanne.

Jacques Le Ber sera inhumé dans la chapelle. Anne Barroy entrera bientôt à la Congrégation sous le nom de Sœur Saint-Charles. Elle continuera à servir Jeanne jusqu'à la mort.

Le directeur impose aussi à la recluse le pouvoir de recevoir l'Evêque, Monseigneur de Saint-Vallier, qui profitera de la permission en 1698, et lui amènera les visiteurs que l'on sait.

Jeanne Le Ber devra recevoir ensuite, au besoin, les Supérieures de la Congrégation de Notre-Dame qui l'héberge. La situation exigeait ces relations qui furent très rares. Tout comme les recluses d'autrefois qui appartenaient à un Ordre religieux donnaient accès à l'abbesse, Jeanne leur ouvrira sa porte, mais avec l'entente qu'elles ne lui donneront pas de direction spirituelle.

Parmi ces religieuses qui ont eu le privilège de l'approcher, mais rarement, il faut mentionner en premier lieu Marie Barbier dont on connaît la piété tour à tour gracieuse, dramatique, tourmentée qui a fourni la matière de plusieurs livres; les contrastes saisissants de son existence attireront longtemps les biographes. En second lieu, mentionnons une cousine de Jeanne, Marguerite Le Moyne du Saint-Esprit, un peu plus jeune qu'elle, l'une des trois jeunes filles de Jacques Le Moyne, qui entrèrent à la Congrégation. Formée elle-même par Marguerite Bourgeoys,

elle occupa, pendant de longues périodes, les postes éminents de maîtresse des novices et de supérieure. Tout indique qu'elle exerça une influence profonde sur la communauté en formation. Parmi les jeunes Canadiennes qui en prirent la tête, elle semble celle qui jouissait de la lucidité, de la fermeté, de la clairvoyance, de l'assurance même qu'il fallait pour dénouer les crises et orienter la communauté avec succès. Elle était déjà au gouvernail pour l'adoption définitive de la Règle, quand les Religieuses prêtèrent officiellement leurs vœux et se choisirent des noms. Comment pourrait-on oublier ensuite la figure touchante de Catherine Charly, cette sœur de Marie, l'amie de Jeanne? En 1700, elle est malade à la mort. Marguerite Bourgeoys l'apprend. Elle supplie Dieu aussitôt: pourquoi ne pas la prendre, elle qui est vieille, inutile, que non pas cette jeune sœur qui peut rendre de grands services? Le soir, elle tombe malade, meurt bientôt dans d'atroces souffrances, pendant que Catherine revient rapidement à la santé. Rencontre étonnante. Enfin, voici Marguerite Trottier. L'histoire nous a conservé quelques souvenirs de ses entretiens avec Jeanne. Celle-ci la pressait, peu avant sa mort, « de procurer la construction des bâtiments assez spacieux pour suffire au pensionnat et aux écoles ». Marguerite Bourgeoys l'avait voulu. Jeanne « témoigne beaucoup d'empressement pour faire commencer les bâtiments... Elle assurait que c'était la volonté de Dieu, et, que les saints anges nous aideraient; ajoutant même que, si nous ne les commençons pas cette année, nous ne le pourrions plus, quelque besoin que nous en eussions ». Les fonds manquaient, mais la sœur céda à ces objurgations; la construction s'éleva et se termina bientôt avec rapidité, sans anicroches d'aucun genre et tout au contraire. Mais la recluse refusa toujours de sortir de sa retraite pour visiter l'édifice nouveau.

Durant ces dix-neuf années à la Congrégation, Jeanne Le Ber eut aussi des entretiens avec quelques religieuses qui passaient par des crises spirituelles. M. Séguenot lui avait imposé cette autre obligation. S'était-il souvenu des ermites camaldules vivant dans des cellules autour d'un monastère et qui devaient recevoir, à des dates déterminées, les jeunes moines qui désiraient s'entretenir avec eux pour s'édifier ou obtenir des directives ? Dès le douzième siècle, ils remplirent ce devoir qui brisait un peu la rigidité de leur réclusion. Jeanne Le Ber se rattachait ainsi à une tradition très sûre. Combien de sœurs de la Congrégation profitèrent de cet avantage ? Qui étaient-elles ? Nous ne le savons pas. Le nombre en fut sûrement très restreint. Son premier biographe nous en dit quelques mots : « Des sœurs ayant obtenu permission de lui parler, elle répondait succinctement, ne disoit rien d'inutile, terminoit brusquement si la cloche sonnoit... ». On rapporte certains propos : « ...Il faut toujours être fidelle à son Règlement, on ne ségare jamais en le suivant, on est assuré qu'on fait la volonté de Dieu qui demandoit cette fidélité sans quoy elle ne pouvoit se sauver... Il lui est échapé de dire à une personne de confiance quelle navoit jamais manqué à son reglement... »

Une autre indication fournit plus de substance. Dans l'un de ces entretiens, le sujet vient sur la Sainte Vierge. Jeanne dit alors que « cette raison destre dans une maison de la très s/s te vierge a été très engageante pour my attirer, il luy prit ensuite dit cette sœur un transport de joye, disant que tout son contentement étoit dimiter la s/s te vierge tant pour sa solitude que pour son habillement quelle croyait estre à peu près semblable au sien; je puis dire ajoute cette sœur que quand on sortoit d'avec elle, on se trouvoit tout son courage à pratiquer la

de Nourre le Logis, dans l'ind^{re} Communauté d'une
 Vdroy, Contine de laditte Damoselle, dans le
 si-long-temps qu'elle y Voudra demeurer, et que laditte
 Damoselle le Vd. le son fratrie, laquelle d'une
 Vdroy Souira aux b. d'une de laditte Damoselle,
 laquelle prendra son de la face Eub. hmo de son
 habill. d'homme, et y cat. d'ab. d'une de lad^{re} Vdroy, les d^{ites}
 Souira luy rendront les memes services qu'elle faisoit, et
 y Considération, de ce que d'ailleurs lad^{re} Damoselle le
 Vd. donne aux d^{ites} Souira de la Congrégation, l'or
 quatre mil livres qu'elle a fournis pour payer de la
 Construction de lad^{re} Chapelle, Ensemble, et qu'elle pourra
 y mettre pour la décoration, Ornement et Vases, et y ombre
 et le lui cede et transporte la jouissance (à commencer
 de jourd'hui, et ainsi) Cinq cent livres de Rente, moyennant
 un prix de France, C'est et constituant au profit de laditte
 Damoselle par le d^{re} franc de Charoy, à commencer
 laditte jouissance de ce jourd'hui, et continue, dans, que
 ce qui est cy-dessus du siva ex. d^{re}, sur lequel cinq
 cent livres de Rente laditte D^{re} le Vd. se Retiend
 la lib^{re} de faire donner à Joseph par sa sœur, pour
 soixant quinze livres aussi de France, de la sœur, sœur,
 et au Joseph d'un d^{re} d'au besoin; et al'égard du principal
 de laditte Rente, elle y fait aussi retour, pour par elle
 y faire et disposer à sa Volonté, et y Considération du son
 qu'elle fait d^{re} quatre mil livres par elle fournis pour payer
 de la Construction de lad^{re} Chapelle, les d^{ites} Souira luy
 promettent de leur d^{re} pour le report de son d^{re} d'une u de sa
 famille, C'est ainsi et promettant obligation chacun y d^{re}
 son, les d^{ites} Souira et nous qu'elle ont procédé de R^{re} d'un d^{re}
 l'air y passé aux Villenars de la Maison, et lad^{re} Congrégation l'air
 q^{ue} quatre vingt quinze le quabie avoir a leur udy, et ont signé,
 Jean D^{re} de la p^{re} Jeanne le Ber

Marie Gardier supérieure Catherine Charly assistante

chiv. Judiciaires
 de
 MONTREAL

Marguerite, peritox

M^{re} de la p^{re}
 ne d'au

H. de la p^{re}
 H^{re}

vertu, et dans un recueillement que les personnes les plus dissipées éprouvent ordinairement à la fin d'une retraite tant les choses quelle disoit étoient encourageantes ». En un mot, elles avaient le cœur chaud comme les disciples d'Emmaüs, après avoir causé avec elle.

Ces dernières confidences permettent de pénétrer plus intimement dans cette âme bien gardée. Une autre cousine, Anne Barroy, nous offre un témoignage concordant. En passant par le dehors, elle apportait les repas, autres nécessités et parfois des messages écrits qu'elle laissait à la grille de la porte intérieure. Ces derniers, Jeanne ne les lisait jamais sans avoir obtenu d'abord la permission de son directeur qui, après les avoir parcourus, jugeait s'il devait les lui remettre ou non. Elle rapportait la vaisselle et les billets indiquant, le cas échéant, les besoins pressants. Anne eut ainsi l'occasion de saisir quelques secrets qu'elle révélera plus tard. En plus, elle éprouva bientôt le désir d'entrer à la Congrégation. Jacques Le Ber lui offrira la dot nécessaire par son testament. Elle en profitera peu après. De toutes les bribes historiques qu'a laissées cette affaire, il faut conclure qu'elle obtint la permission de parler quelques fois à la recluse. C'est celle-ci qui arrangea probablement la question de la dot. Et lorsque Anne prit sa décision finale, Jeanne la félicita chaudement de se donner à Dieu dans une communauté qui s'était mise sous la protection de Marie, la voyageuse. A cette occasion, elle exprima de nouveau son admiration pour l'œuvre de Marguerite Bourgeoys.

Parmi les personnes qui l'approchèrent dans les dernières années, il faut mentionner encore Charles, le fils aîné de Charles Le Moyne devenu baron de Longueuil, à la mort de son père. Il était son cousin de quelques années plus âgé qu'elle. Ils

avaient certainement joué ensemble. C'est à lui que Jacques Le Ber, à sa mort, avait confié les intérêts de sa famille. Aussi, il apparaît en quelques actes notariés comme l'exécuteur des volontés de Jeanne. Sa signature après celle de la recluse en fait foi. Ces documents supposent des entretiens préalables. Il se distinguait par une intelligence supérieure et la stabilité du caractère.

Ces divers événements s'échelonnent sur une période d'un peu plus de dix-neuf ans. C'est dire que Jeanne Le Ber s'imposa l'une des réclusions les plus sévères que l'histoire ait enregistrées. Voilà le fait qui a le plus frappé ses premiers historiens. Plus rigide que celle des Chartreux, disent-ils, plus rigide que celle des Camaldules. Elle a, dans sa cellule, une fenêtre dont nous parle longuement l'histoire car elle fut l'objet d'un litige amical entre la Congrégation et les Hospitalières de Saint-Joseph, propriétaires des terrains attenants. Elle ne leva pas les yeux pour entrevoir les spectacles de la nature et des saisons. Sa santé n'était pas des meilleures; elle devait recevoir alors l'apothicairresse, comme on disait. Son confesseur lui proposa de sortir par sa porte particulière, de prendre l'air parfois; de se faire même un jardin comme beaucoup de reclus et de recluses. Elle refusa avec indignation. Son reclusoir était son « centre », comme elle le répéta, son tout. Elle était la Marie qui ne voulait pas quitter un instant les pieds du Sauveur. Peut-être lui avait-on parlé d'une image du Moyen Age ? Différents ascètes tentaient d'escalader l'âpre montagne de la sainteté; presque tous retombaient devant des obstacles particuliers à leur état; l'anachorète avait presque atteint le sommet lorsqu'il voulait revoir, une dernière fois, les fleurs et les plantes qu'il avait cultivées avec amour; il s'écroulait à son tour. Jeanne ne voulut pas s'exposer à ce danger. Elle s'acharna toute sa vie à faire de sa solitude,

une solitude totale, une solitude de tombeau, seule avec la divine Présence dont elle était toujours consciente et qu'elle vénérât. Puisqu'elle avait adopté cet état, son salut dépendait de son zèle à en observer les exigences.

Mais en même temps, bien dirigée par M. Séguenot, elle ne se livra pas à ce que l'on a appelé les « prouesses ascétiques ». Il ne faut pas en conclure qu'elle n'aborda pas, et largement, le domaine des mortifications que notre monde moderne a presque abandonné.

Tout au contraire, elle sut « se mortifier, dès sa plus tendre jeunesse ». Après sa première réclusion dans sa chambre, « elle ne toucha plus au dessert ny à tout ce qui pouvait recréer le Gout, se contentant de manger pour la pure nécessité ». On dit même qu'elle « avait prié la servante deluy apporter toutes les croutes de pain qui se ramasseroient ala cuisine et enfoisoit sa nourriture la plus ordinaire ». D'après la mère Juchereau, elle mangerait plus tard du pain qu'elle laisserait moisir. Elle refusait les beaux fruits que sa famille éplorée lui envoyait parfois. Plus encore, elle « ne touchait jamais à un fruit nouveau et refusoit souvent de façon qu'on ne recommençoit plus ». Le midi, elle se nourrissait d'ordinaire de viande bouillie et, le soir, d'un potage. Et l'on connaît ses jeûnes au pain et à l'eau, le samedi et la veille des grandes fêtes. Pas de vin si ce n'est une douzaine d'années avant sa mort, quand les médecins le lui ordonnèrent.

Au début, avec la complicité de son frère, Pierre, qui l'admira beaucoup, elle se fit faire « des chemises dela plus grosse toile qu'on put trouver ». Elle adopta deux formes de cilice qu'elle porta tour à tour. Encore tout récemment, Monica Baldwin vient de nous dire tout le malaise que procurent ces vête-

ments. Plus tard, « elle ajouta à toutes ses austérités l'usage de la ceinture de fer de la discipline deux fois la semaine ».

Comme le voulait le bienheureux Paul Giustianini, à la Renaissance, elle usa largement des éléments naturels pour s'infliger des pénitences. Ne trouve-t-on pas souvent les Chartreuses sur les montagnes austères, parmi les forêts renfrognées ? Jeanne avait à sa disposition les froids du Canada. Elle s'y livra largement. Les jours d'hiver, pendant de longs mois, elle se levait sans allumer son feu, faisait oraison, partait pour la messe. C'était de l'héroïsme souvent. A la Congrégation, comme le dira Anne Barroy, elle ne chauffait guère son appartement malgré le bois qu'on lui apportait. La nuit, elle entreprenait ses heures d'oraison dans la maison de Nazareth presque abandonnée aux températures terribles du dehors. Pitié pour cette femme émaciée qui passait une heure ou deux à genoux devant l'autel.

Elle refusa d'être, à la Congrégation, la bienfaitrice insigne pour laquelle on a des égards. Au contraire, pour lui donner satisfaction, il fallut « *se faire une application à lui donner du Linge le plus gros et le plus usé* ». Anne Barroy commit un jour l'erreur de lui apporter une belle taie d'oreiller. Elle l'en reprit tout de suite; et « *quoy quelle fut d'un naturel très doux elle en fit une sévère reprimande disant que cela étoit tout à fait opposé à l'esprit de notre seigneur qui s'est fait le plus pauvre des hommes* ».

D'autre part, « *son lit consistoit à une paillasse quelle ne remuoit jamais afin d'être couchée plus durement, un oreiller de paille avec de simples couvertures,*

sans vouloir jamais se servir de draps et de matelas, que dans sa dernière maladie quelle y fut contrainte par obéissance, et pourtant elle s'accusoit toujours de sensualité ». Tout à côté du Maître qui n'avait trouvé pierre où reposer sa tête, elle ne prendrait pas sûrement ses aises.

Dans ce domaine, elle ne semble pas s'être infligé des macérations aussi vives que Marguerite Bourgeoys ou Marie Barbier qui mit sa vie en danger avant d'être ramenée à la modération par son directeur. Dans son cas, c'est l'ensemble qu'il importe de considérer. Ses vêtements, ses bas et ses chaussures de pauvre; son ordinaire très frugal; ses veilles dans la chapelle et la torture par le froid, quatre à cinq mois par année; le cilice et la discipline; sa réclusion jalouse tout entière tournée vers le Sauveur; son zèle à observer à tout moment la règle que lui avait élaborée son directeur; un travail manuel incessant par lequel elle manifestait ses dons et son suprême amour; cette adoration qu'elle voulait sans interruption. Car, malgré les permissions accordées par le directeur et nécessitées par les événements, elle vécut dans une solitude plus entière que celles d'aujourd'hui. Aussi, ses historiens reviendront sans fin sur ce point. Ils citeront la mort de sa mère alors que Jeanne vivait dans la maison paternelle. Elle n'apparut qu'après le décès,

« se contentant deluy baiser la main avant qu'on l'envelait et quoy quelle fut pénétrée d'une vive douleur elle ne dit pas une parole pour son soulagement ». Même fortitude quand on ramène son frère mourant: « ... Elle ne fit paraître aucune faiblesse, et lamour quelle avoit pour ce cher frère ne put luy arracher aucune plainte,

gardant toujours un modeste silence pendant quelle fournissoit ce qu'il falloit pour l'ensevelir, elle pria Dieu près de son cercueil et se retira dans sa chambre ». Et quand succombe son père bien-aimé, elle garde sa retraite « puisquelle ne sortit point pour aller voir dans cette Extrémité, se contentant de prier pour luy, et malgré son Extrême affliction elle ne manqua à aucun Exercice de sa Retraite ». Signalons aussi la mort prématurée du jeune frère qui l'imitait dans son existence vouée à la charité et à une dévotion à sainte Anne. Avec sa plénitude de foi, elle voyait dans la mort le point principal: accès à la béatitude.

Nouvelle Geneviève

ET pourtant l'isolement sans fin ne peut *dépersonnaliser* Jeanne Le Ber jusqu'au point où elle perdrait sa nationalité. Elle se rattache profondément à la Nouvelle-France, à sa race, à son pays, à son époque. Elle sort de cette première Ville-Marie comme une plante du cru. Son charisme, tout singulier qu'il est, se tisse dans la vaste toile du peuple.

Bien qu'elle soit recluse, et peut-être malgré sa volonté, elle sent les battements du cœur de la communauté. Le cas de Monica Baldwin nous fait saisir ce point. Celle-ci est contemplative dans un vieil Ordre, en Belgique, pendant la première grande guerre. Elle n'a pratiquement aucune connaissance de l'énormité des événements qui se déroulent autour du couvent. Au Canada, Jeanne Le Ber connaît le danger mortel qui menace la colonie en 1690, et durant les années suivantes quand les aiglons, ses compagnons d'enfance, commencent à tomber autour d'elle. Elle introduit l'Office des morts dans sa règle.

Plus tard, en 1710, la Nouvelle-France subit une menace non moins grave. La vocation de Jeanne Le Ber peut être interrompue, sinon détruite. Maintenant, elle est recluse depuis déjà trente ans. Et alors, la foule se tourne vers elle comme vers la personne qui peut lui éviter la destruction. Dans cette situation désespérée, elle demande et veut son intercession. Anne Barroy reçoit ordre « *de lui faire connaître le danger imminent où l'on se trouvoit, afin qu'elle le détournât par ses prières* ». Sa réputation de sainteté inspire la confiance.

Et parmi les gens qui veulent recourir à elle, s'inscrit en premier lieu son propre cousin, son exécuteur, le baron de Longueuil. Il est le commandant d'un détachement qui doit s'opposer à l'armée ennemie venant par le sud, le lac Champlain, le Richelieu, composée d'Anglais et d'Indiens; mais ses forces sont tout à fait inférieures en nombre, et, la victoire paraît improbable. Il demande au jeune frère de la recluse qui a cultivé les arts, la peinture surtout, de dessiner sur son étendard la figure de la Sainte Vierge. Sur le même carré de toile, Jeanne acceptera de broder les mots suivants:

« Nos ennemis mettent toute leur confiance dans leurs armes; mais nous mettons la nôtre au nom de la Reine des Anges que nous invoquons. Elle est terrible comme une armée rangée en bataille; sous sa protection, nous espérons vaincre nos ennemis ».

M. Vachon de Belmont, le premier historien de la recluse, bénit le drapeau « et le mit solennellement entre les mains de M. de Longueuil, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, en présence de tout le peuple accouru à un spectacle si édifiant ». Puis des observateurs repèrent la flotte ennemie qui remonte le fleuve.

Elle sera devant Québec dans un nombre de jours que l'on suppose avec assez d'exactitude. C'est l'alarme, presque une panique. Anne Barroy donne encore connaissance de l'événement à Jeanne Le Ber. Mais celle-ci « assura qu'on n'avait rien à craindre, et que la très Sainte Vierge serait elle-même la gardienne du pays ». On thésaurise les paroles de la recluse, comme il faut bien le penser, on se rattache à la confiance qu'elle met dans la Mère de Dieu.

Et l'on sait les faits extraordinaires qui arrêtent net cette invasion dangereuse: l'épidémie qui décime l'armée de terre de même que la dissension; l'impétuosité de la tempête, dans le Golfe, qui pousse les navires sur les récifs. Malgré qu'on en ait, il faut évoquer des scènes bibliques du même genre quand le Dieu des armées détruisait les forces ennemies. On se souvient de sainte Geneviève protégeant Paris. Le point qu'il faut retenir, c'est le prix que le peuple attachait aux prières de la recluse; il eut foi en elle; il recourut à celle qui, la nuit, pria sur la ville. Il brisa sa clôture pour obtenir son intercession. M. Dollier de Casson, dans son oraison funèbre, sut parler de « *l'admirable solitaire* » qui avait « *tant de fois détourné par ses prières de dessus nos testes les fléaux de la guerre et de la peste* ». Par le mot « peste », voulait-il indiquer cette épidémie de variole qui fit bon nombre de victimes, même à la Congrégation de Notre-Dame, vers l'année 1703 ?

Sûrement, les Sulpiciens connaissaient mieux que d'autres, tous les secrets de la réclusion de Jeanne Le Ber et ils savaient de quel poids pouvaient être ses implorations auprès de Notre-Dame, Marie, et auprès de Dieu. C'est le mot *Providence* qu'ils plaçaient dans leurs propos et non pas celui de hasard que nous adoptons trop souvent. De cet événement, maintenant

loin de trois cents ans, il est resté une tendance à implorer Jeanne Le Ber dans les occasions où un danger mortel nous menace. Elle se prêta à la confiance que l'on mettait en elle et se fit l'interprète des âmes alarmées et désespérées.

L'envol de la colombe

D U point de vue humain, quelle mélancolie ! Par l'exercice d'un talent hors pair, Jacques Le Ber a ramassé une fortune considérable. Le fils aîné qui aurait pu continuer son œuvre est mort en France; un autre a succombé dans les guerres de la Nouvelle-France; un troisième a gaspillé sa part d'héritage; le père s'en souvient dans son testament bien que Jeanne lui accorde plus facilement le pardon; le plus jeune qui s'est voué à la charité, aux œuvres religieuses mourra à trente-huit ans. Son unique fille qu'il aime s'est séparée de lui et du monde, s'est confinée dans un reclusoir d'où elle ne sort pas, où il est difficile de l'atteindre; sa femme est morte il y a déjà bien longtemps. A son foyer, des domestiques, des étrangers. A quoi bon tout ce grand travail de s'enrichir ? Heureusement, sa foi toujours vive l'introduit dans le domaine spirituel. Lui aussi, il se met à donner et il s'unit à Jeanne dans le sacrifice, dans l'expiation.

Et maintenant, il est mort; il repose dans le sol de la chapelle. Il n'attendra pas bien longtemps la recluse, car, la santé

de Jeanne se délabre peu à peu. Au début de l'automne 1714, à la fin du mois de septembre, à l'arrivée des premiers froids, elle est frappée au pied même du Tabernacle, au cours de l'une de ses oraisons de nuit. Elle est immolée dans le sanctuaire même, comme diront ses historiens. Le matin, elle se lève avec une « oppression de poitrine », c'est-à-dire une pneumonie probablement, ou, une pleurésie. Elle tousse éperdument, elle est au désespoir parce qu'elle trouble le recueillement de la chapelle.

Aujourd'hui, avec les antibiotiques, sa maladie n'aurait pas de gravité. En ces temps lointains, l'issue était très souvent fatale. Tout de suite, on vient à son secours. On recouvre son grabat d'un matelas et de draps. Les apothicaires lui apportent des remèdes qui sont vains et qu'elle avale sans sourciller. Des religieuses la veillent et prennent soin d'elle. Mais, normande et fille de son père jusqu'à la dernière seconde, elle appelle les notaires pour régler ses dernières affaires. Il lui faut mourir dans les formes légales. Il ne lui reste plus rien, elle a tout donné. Tout, sauf ce que peut contenir son petit appartement. Alors, elle ordonne « que tous ses meubles, ustensiles, hardes, linges, et généralement tout ce qu'elle pouvait avoir tant dans sa cellule que dans les autres lieux de la Congrégation, appartiendrait aux sœurs, après son décès, sans qu'elles pussent être troublées ni inquiétées à ce sujet, par qui que ce fut ». Elle charge aussi le baron de Longueuil de délivrer la somme de cinq cents livres à une jeune fille qui était alors au Mississipi et à qui elle l'avait promise. Elle n'est plus même propriétaire de son rouet, de son métier, de ses aiguilles.

La maladie s'empare de son corps. Même en ce moment, elle ne réclame aucun breuvage pour apaiser sa soif. Elle de-

mande pardon à Dieu de tousser pendant la messe et de détourner l'attention. Des religieuses viennent la voir, mais retenue par sa règle de silence, elle ne leur parle pas. C'est la personne chargée de la soigner qui leur répond. Elle demeure dans son recueillement qui paraît serein. La première journée, elle peut encore suivre sa règle, réciter ses prières, faire oraison, réciter ses offices. Puis elle demande à Anne Barroy, devenue sœur Saint-Charles, de la remplacer dans ces devoirs. Elle continue son adoration par personne interposée, même la nuit, devant le Tabernacle. Elle gît, impuissante, aux pieds du Sauveur.

La maladie s'aggravant, on convoque de nouveau le notaire. « ... Retirée dans la maison de la Congrégation des filles de Notre-Dame, et étant au lit, malade, en sa cellule », elle dicte ses dernières volontés. Ayant considéré « la brièveté de cette vie et le peu de temps qui lui reste pour achever le pèlerinage de ce bas monde », elle a disposé de tous ses biens. Elle recommande son âme à Dieu, le prie de lui pardonner ses fautes, invoque l'intercession des saints. Enfin, « elle désire, veut et entend qu'après son décès, son corps soit inhumé dans la chapelle de la Congrégation... à côté du sépulcre de défunt M. Jacques Le Ber, écuyer, son père ». Pour les funérailles, elle s'en rapporte au baron de Longueuil, son exécuteur testamentaire.

Ce testament, elle le signe dans l'après-midi du 1er octobre. Le lendemain, elle demande ses Heures pour réciter l'Office de la Croix. On tente de l'asseoir pour qu'elle puisse lire. Elle perd connaissance. De crainte qu'elle n'expire immédiatement, on lui donne le Saint Viatique. Les religieuses accompagnent le Saint-Sacrement jusque dans le reclusoir. Elle communie. C'est la fête des saints Anges gardiens qu'elle a honorés. A sa de-

mande, on tire les rideaux de son lit et elle refait la solitude autour d'elle dans sa cellule maintenant envahie.

A Québec, en ce même jour du deux octobre, passait de vie à trépas, Marie Le Ber, Ursuline, tante de la recluse.

Peu à peu, Jeanne se sent maintenant mourir. Elle demande l'Extrême-Onction qui lui est administrée la nuit, vers deux heures. Plus tard, elle prie l'infirmière que l'on referme les rideaux de son lit. Elle conserve son besoin d'isolement, de retraite; elle veut être encore seule avec Dieu, continuer son dialogue. C'est vers neuf heures du matin qu'elle expire ainsi en plein cœur du silence et de la paix. Elle avait un peu plus de cinquante-deux ans. Elle avait vécu en réclusion pendant trente-quatre ans.

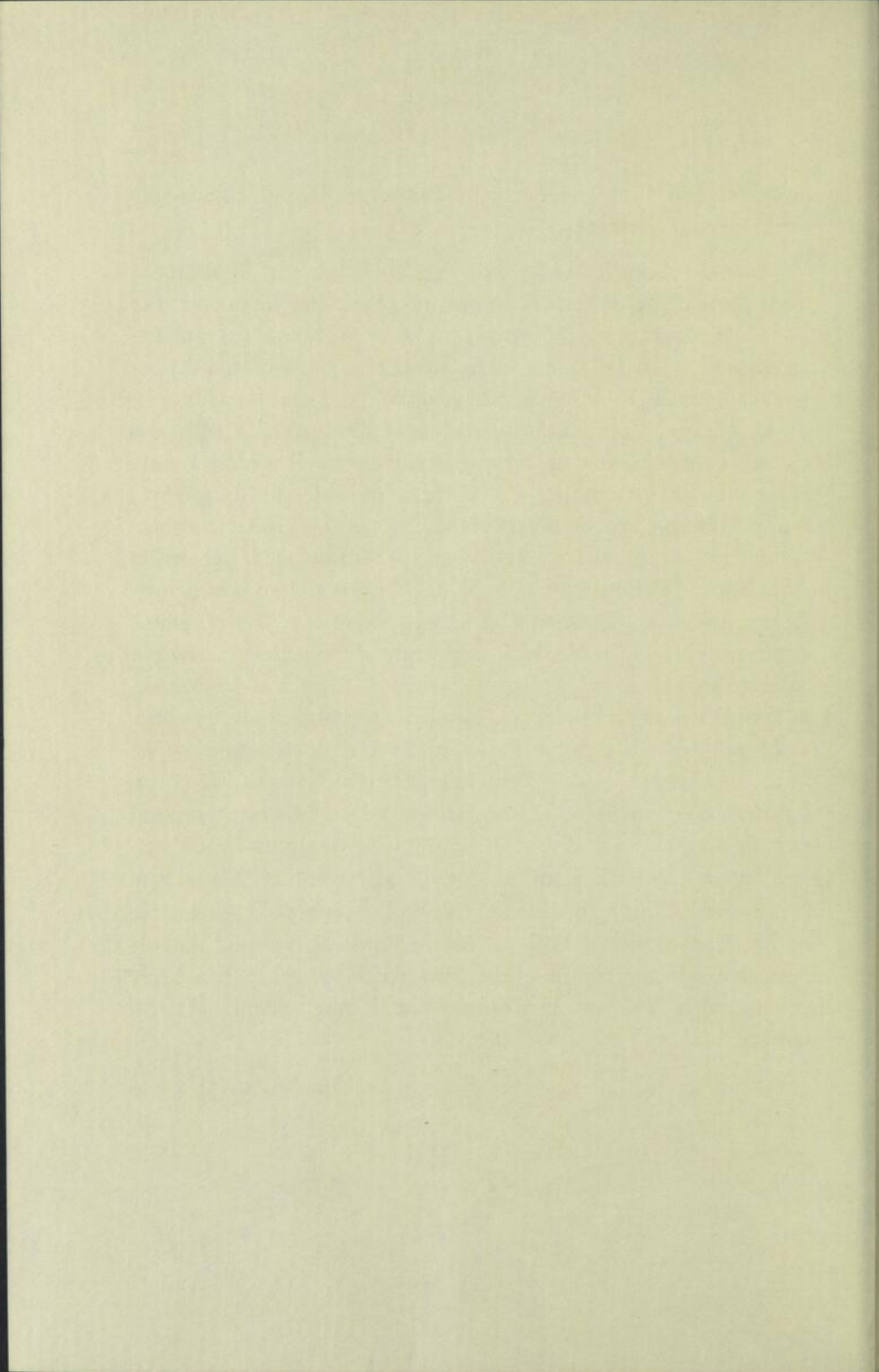
C'est alors que les religieuses constatèrent dans quelle pauvreté effective Jeanne Le Ber avait vécu. Les belles laines et les fils dorés, elle les avait gardés pour les vêtements sacerdotaux et les linges d'autel qu'elle fabriquait.

Les religieuses l'exposèrent pendant deux jours, dans la chapelle, la maison de Nazareth. Le peuple voulait voir celle qui, pendant si longtemps, s'était dérobée aux regards. Sa réputation de sainteté était répandue partout. Les plus fervents réclamaient quelques parcelles de ses moindres dépouilles. Ils voulaient toucher le corps avec leurs objets de piété, chapelets et missels. Des funérailles publiques eurent lieu à l'église paroissiale. M. de Belmont prononça son oraison funèbre. Le lendemain, nouvelles obsèques à la Congrégation; personne ne se présenterait plus à la fenestrelle, du côté de l'Evangile, pour recevoir la communion. Et l'on déposa la dépouille mortelle dans le sol de la chapelle, à côté de celle du père, comme il

était convenu. Ce tombeau fut longtemps un lieu de pèlerinages et de neuvaines secrètes.

Bien au courant de la vie de l'ermite, Monsieur de Belmont avait parlé d'elle en termes émouvants. Pour lui, Jeanne Le Ber a « eu le courage de renouveler... la vie sublime des anciens anachorètes ». Il sait que « la vie solitaire a toujours passé pour le plus haut degré de la sagesse chrétienne et pour le triomphe de la grâce ». Comparant la réclusion de Jeanne à celle des Ordres contemplatifs du temps, il lui donne le premier rang parce qu'elle fut totale: « ... Notre admirable anachorète n'a voulu voir que les quatre murs de sa petite cellule: toujours ces mêmes murs, sans se lasser jamais ». Elle avait fermé les yeux à tout le reste. Elle avait imité Marie « qui conférait intérieurement avec Dieu ». Son appartement n'a été « qu'une expression de la mort, de la sépulture du Christ ». L'orateur célèbre les vertus qu'elle avait cachées à tous: son innocence, sa simplicité, sa fortitude, son humilité, son amour des pauvres, « son zèle pour la décoration des autels »; et aussi ses mortifications, surtout par le froid « qui assiégeait cruellement son corps, naturellement faible et délicat, étrangement desséché et amaigri par les pénitences ». Enfin, il sut rappeler quelques beaux versets du Cantique des Cantiques et signaler combien elle se rapprochait de saint Jean l'Evangéliste qui avait reposé sur le sein du Sauveur, le soir de la Cène. Même hardiesse permise dans le désir de l'intimité continuelle. « Pendant vingt ans, elle a brûlé devant votre Tabernacle, comme une lampe ardente et brillante ».

Trois siècles ont passé, mais cette oraison funèbre n'a pas vieilli.



La meilleure part

QUE savons-nous de précis sur la vie spirituelle de la recluse du Canada ? Des bribes, dirions-nous à première vue. Jeanne ne parlait pas d'elle-même. Son directeur et confesseur, M. Séguenot qui la dirigea jusqu'à la fin, n'a voulu faire aucune révélation. Il ne l'a pas obligée, comme celui de Marie de l'Incarnation, à prendre la plume pour révéler ses états d'âme. Au-dessus de sa tombe, ne luisent que de pâles lueurs. Il est tout de même possible de définir assez exactement sa spiritualité.

Son premier historien dira que « *sa vie unie, identique, toujours la mesme, ressembloit plustost a léternité quau temps successifs* ». Bien plus, « *elle ne consistoit quen la mesme observation dela solitude, du silence et de son règlement journalier; secondement En la mesme observation de la pauvreté, mortification et humilité; troisièmement En la mesme attention au travail aux aumosnes et à loraïson, quatrièmement Enfin à la mesme dévotion au St-Sacrement, ala S/te Vierge at aux S/ts Anges* ».

Et ne lui était-il pas arrivé de dire qu'elle n'avait jamais manqué à son règlement ? Comme tous les grands solitaires, elle avait compris qu'il ne suffisait pas d'embrasser l'état le plus saint de l'Eglise pour se sauver ou devenir une sainte. Encore fallait-il que son existence quotidienne répondît à un tel idéal.

Reçut-elle en retour le privilège de visions ou d'extase, comme Catherine de Sienne ou Marie de l'Incarnation ? Pas du tout. Le témoignage de ceux qui l'ont approchée est irrécusable. L'un d'eux dira ce qui suit : « Son oraison mentale a été très douce et tranquille dans les commencements, mais plus de vingt ans devant sa mort, elle a passé dans une continuelle sécheresse, aridité et obscurité, n'y ayant pour guide que la pure foy, et pour soutien que l'accomplissement de la volonté de Dieu; elle avoit de temps En temps véritablement de certains regards imperceptibles très vifs et très sublimes ».

Deux périodes très distinctes partagent donc sa réclusion. Durant la première, de 1680 à 1695, c'est la pierre d'aimant qui la pénètre de ses effluves. Elle éprouve toutes les délices spirituelles imaginables. Elle court vers ce Dieu qui l'abreuve, au jour le jour, de ses splendeurs et de sa gloire. En un mot, elle est comme l'enfant que l'on nourrit d'un lait savoureux. Mais après l'entrée dans la maison de Nazareth, elle est l'adulte qui doit savoir marcher toute seule. Les épreuves surviennent. Bien des auteurs ont parlé de cette aridité et de ces sécheresses par lesquelles passent les candidats à la sainteté. Elles furent si continues, si douloureuses qu'on invita Jeanne à changer de directeur de conscience. Elle refusa toujours. Elle conserva sa fidélité à M. Séguenot qui l'avait initiée à la contemplation. Plus encore, elle ne voulait pas se soustraire à la volonté de Dieu à cet égard. S'il voulait ce supplice, elle s'y résignait. Encore hier,

Monica Baldwin parlait en termes éloquents de ces souffrances qui ravagent l'âme et l'abaissent, pantelante, devant Dieu. Toutefois, de temps à autre, lui venaient d'ineffables consolations qui illuminaient subitement le noir de la totalité de sa foi.

En second lieu, M. Dollier de Casson apporte un témoignage très révélateur. A un moment donné, plein de curiosité, il obtint la permission de se rendre auprès de la recluse. Il l'interrogea sur sa vie intérieure. Le butin qu'il rapporta fut maigre. On a conservé le récit de cette visite:

M. Dollier de Casson, grand vicaire, l'alla voir à sa grille, lui demanda compte de son oraison, s'attendait à des merveilles. Au contraire, « il nen entendit que des choses très simples et très communes dans tout son entretien, ce qui même Lédifia beaucoup. Ala moindre répréhension quon luy faisoit elle se metoit à genoux; lon peut juger par le soin quelle a dese cacher au monde que Dieu luy avoit révélé son Excellence et quil luy avoit oté le désir de paroître ».

« Choses très simples et communes », voilà l'expression révélatrice. En d'autres mots, c'est la « petite voie » de sainte Thérèse de Lisieux. En second lieu, M. Dollier ne trouve pas de nouveauté dans cette spiritualité, parce que c'est la sienne, exactement, et celle de son Ordre. Sainte Catherine de Sienne est une Dominicaine, Jeanne Le Ber est une Sulpicienne et bien caractérisée. Saint François de Sales a passé par là, avec ses simplifications. Nous sommes en face d'une piété de belle venue, sans complications; christocentrique au premier degré, œuvre de l'intelligence et de la volonté; pleine de substance et solide. L'un de

ceux qui l'ont pratiquée n'a-t-il pas écrit: « Ne fit-on que garder sa règle, on est déjà très saint ». On étudie sans cesse l'« intérieur de Jésus » et l'« intérieur de Marie ».

Ne fallait-il pas s'y attendre ? Depuis son enfance, les Sulpiciens sont seigneurs de l'île de Montréal et les seuls pasteurs que l'on entend. Dès l'âge de dix-huit ans, elle choisit pour confesseur et directeur l'un des meilleurs esprits de l'Ordre et le gardera toute sa vie. Il lui enseignait ce qu'il avait appris. De M. Olier lui-même ? De ses successeurs sûrement. Avec une assiduité extraordinaire, il l'a formée pendant toute son existence de recluse. Une fois par semaine, il venait de la Pointe-aux-Trembles pour l'entendre quand l'état des routes ne l'en empêchait pas. Plus tard, il habita non loin de la Congrégation, prêt à répondre aux appels. Pendant tout ce temps, il fut l'unique influence à s'exercer sur elle. Il pétrit cette âme à son gré. Comment n'aurait-elle pas reflété cet enseignement ? Ne l'aurait-elle pas vécu ? Les Sulpiciens peuvent s'enorgueillir de Jeanne Le Ber.

Dans un cas semblable, il importe de regarder plus profond. Elle fut une recluse, c'est-à-dire une ermite. Ces personnes n'ont-elles pas un comportement particulier ? Quelle forme prend leur spiritualité ? Sur ce point, revenons aux grands livres publiés récemment sur le sujet. Justement dans la *Vie silencieuse* de Thomas Merton qui a trouvé des milliers de lecteurs, dans tous les pays, les indications nous attendent. Après avoir étudié la dévotion des Ordres qui pratiquent encore la vie érémitique dans le monde moderne, il parvient à la conclusion suivante: « Aussi ne trouve-t-on pas, dans les Chartreuses, des communautés de grands mystiques et d'hommes aux dons spirituels éblouissants, mais des âmes simples et rudes dont le mysticisme

est submergé par une foi trop vaste et trop simple pour les visions ». Répétons certaines phrases déjà citées: fort de l'humilité du Christ, le reclus « peut supporter la purification de la solitude qui, lentement et inexorablement, sépare la foi de l'illusion. Il peut endurer ce terrible examen qui dépouille son âme de ses vanités et de ses erreurs, et accepter paisiblement le fait qu'après la disparition de ses illusions, il ne lui reste à peu près plus rien. Il est alors prêt à rencontrer la réalité: la Vérité et la Sainteté de Dieu, qu'il doit apprendre à trouver au fond de son propre néant. »

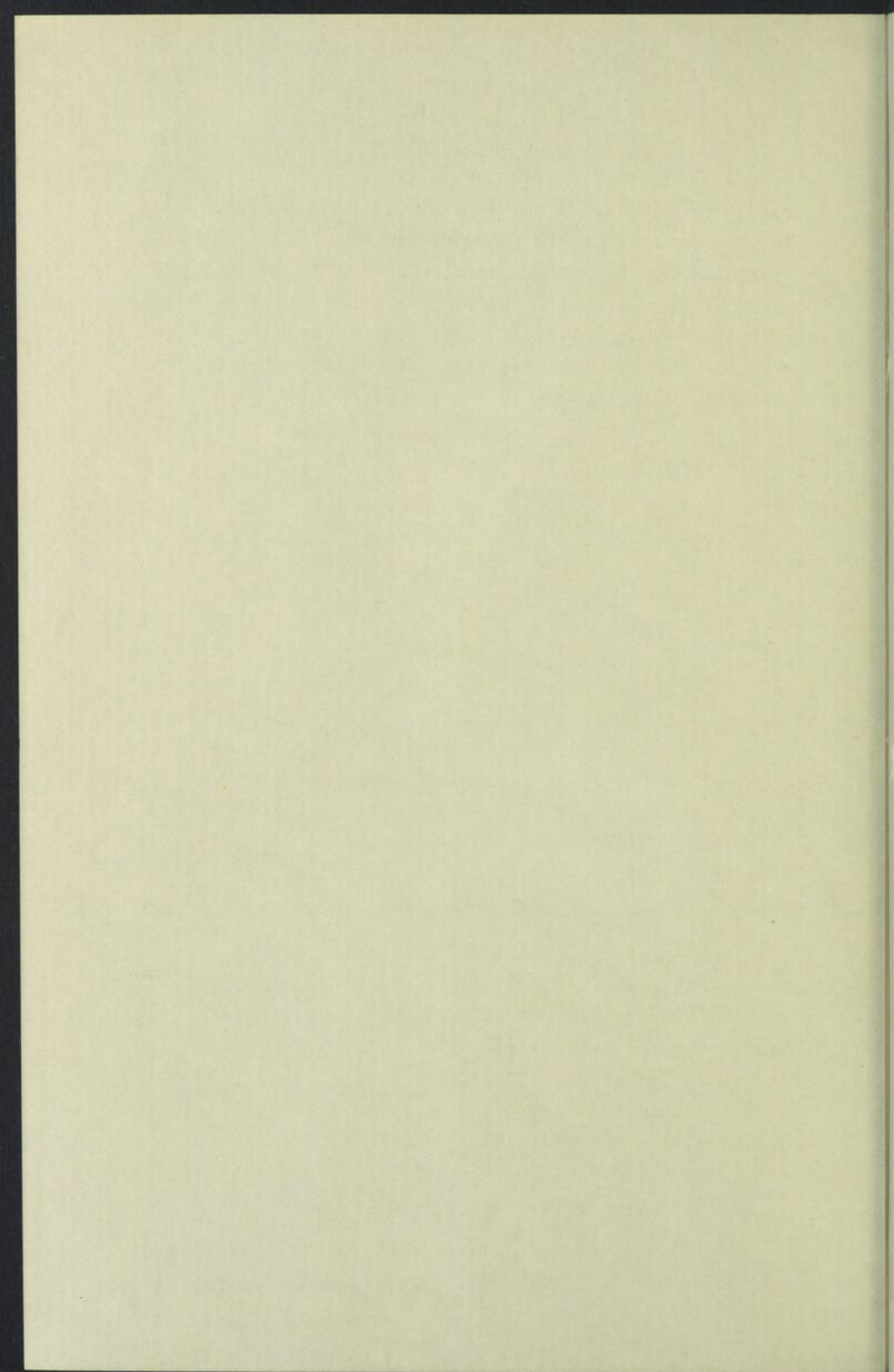
Pour ces raisons, Jeanne Le Ber est tout à l'opposé de Marie de l'Incarnation, à l'opposé de Marguerite Bourgeoys, loin des fondateurs et fondatrices de cette période. Elle diffère de cette Catherine de Sienne qu'elle voulut d'abord imiter. Elle rappelle sainte Thérèse de Lisieux et Bernadette Soubirous. Voilà des comparaisons. D'aucune façon, il ne faut tenter de lui assigner un rang spécial, de la mettre en-dessous ou au-dessus des autres. Dieu seul le peut. Toutefois, ses biographes, sauf les tout premiers, n'ont pas suffisamment tenu compte du fait qu'elle avait embrassé l'état le plus exalté dans l'Eglise et qu'elle s'en était tenue à cette vocation avec une inflexibilité et une rigueur étonnantes. On ne découvre pas non plus, dans aucun document, qu'elle soit tombée dans les défauts qui menacent les ermites: l'orgueil, la colère, par exemple, la paresse. Nulle part on ne dit qu'elle ait été dévastée par les tentations terribles qui ont assailli de nombreux ascètes. Ce que l'on a signalé, par exemple, et avec éclat, c'est sa croissance lente, mais continue, dans la vie spirituelle. De son jeune âge à sa mort, elle est comme une plante saine, née en bon terreau, qui se développe sans arrêt, mais aussi sans à coups.

Enfin, c'est une religieuse de la Congrégation de Notre-Dame qui donne l'approximation la plus plausible et la plus modérée de la spiritualité de la recluse :

« La vie de ma sœur Le Ber, écrit-elle, depuis son entrée à la Congrégation jusqu'à sa mort, espace de vingt ans, ne fut qu'un hommage continuuel offert à Jésus résidant dans le sacrement de son amour. Cette innocente vierge était comme une lampe qui brûlait sans cesse devant Lui et qui se consumait en sa divine présence; et si ses actions différaient entre elles pour l'extérieur, les sentiments d'union à Jésus avec lesquels elle les faisait étaient toujours les mêmes; comme ces rivières qui changent bien de nom en traversant divers pays, mais qui portent partout les mêmes eaux. C'était une oraison sans fin, une continuelle tendance de son cœur vers Jésus, une union non interrompue avec sa personne adorable. Cette disposition de son cœur, toujours amoureusement présent à Jésus au Saint-Sacrement, paraissait assez dans la disposition de son corps, car non seulement elle se tournait vers le saint tabernacle dans ses actions de religion, par exemple, durant la sainte Messe que, tous les jours, elle entendait en partie les bras en croix, mais même dans les actions les plus ordinaires et les plus communes, telles que celles des repas qu'elle prenait toujours à genoux, tournée vers le Saint-Sacrement ».

Qu'on l'étudie sous n'importe quel angle, c'est toujours la même image qui sort, avec netteté, de toutes les analyses: Jeanne Le Ber fut une espèce de Marie de l'Evangile qui, pas une minute, ne voulut abandonner sa station aux pieds du Sauveur.

Elle avait choisi la meilleure part. Elle la garderait jusqu'à la mort. On l'a dit de sainte Thérèse de Lisieux, il faut le répéter de Jeanne Le Ber: elle avait une volonté de fer au service d'une intensité et d'une ardeur de foi au-dessus de l'ordinaire. Avec une âme d'artiste et des doigts de fée. Sous les ardeurs passionnées de la recluse se découvre la solidité d'une armature sans faille fondue d'un seul jet.



Énigme

LE quadrilatère formé par les rues Notre-Dame, Saint-Paul, Saint-Laurent et Saint-Jean-Baptiste encadre pendant trois siècles le domaine des Sœurs de la Congrégation à Montréal. C'est là que Marguerite Bourgeoys avait bâti en 1684 un nouveau couvent après l'incendie de « la grande maison de pierre », élevée rue Saint-Paul, treize ans plus tôt et qui lui avait coûté tant de malheurs. A la construction nouvelle se rattacha bientôt une chapelle édifiée selon le plan de la Maison de Nazareth et, à l'arrière, le reclusoir de Jeanne.

En 1844, sous la pression de besoins nouveaux, il fallut effectuer des démolitions. La chapelle et le reclusoir disparurent, mais sur le même emplacement et dans un hommage à la pieuse recluse s'élevait onze ans plus tard, avec une grâce surannée, Notre-Dame-de-Pitié dont se souviennent encore avec nostalgie les Montréalistes du début de notre siècle. Du côté droit, en entrant dans le temple reposaient sous le parquet la tombe de l'anachorète et celle de son père. En 1912, la ville expropria le

domaine de la Congrégation de Notre-Dame pour le prolongement de la rue Saint-Laurent jusqu'au port. C'est ainsi que disparurent tous les vestiges d'un passé qui avait de la grandeur et de la sainteté. Seule, une pâle plaque, coulée dans un faux bronze rappelle l'accumulation des souvenirs en ces lieux où le va-et-vient et le stationnement des voitures semblent une profanation. Tristesse.

Quand, en 1822, on ouvrit la tombe de Jeanne Le Ber, on n'y découvrit qu'une poussière blanche, impondérable que le vent emporta avant qu'on la recueille.

Ainsi, dans la mort, Jeanne Le Ber rejoindrait, en l'anonymat, un grand nombre de reclus et de recluses: on dressait sur leur tombe une croix de bois sur laquelle on n'inscrivait aucun nom. Dans le sentiment de leur néant, ils n'étaient rien, Dieu était tout. Humilité dont l'intensité effraie et après laquelle nous courons parfois si vainement.

La première génération canadienne sut la comprendre. Pendant un siècle ou deux, le souvenir de Jeanne Le Ber persista comme une odeur entêtante. Des pèlerins visitaient le reclusoir et la maison de Lorette au Canada. Cependant, le Nouveau-Monde n'était pas un continent favorable au reclusage ou à la contemplation: il fallait défricher, toujours ouvrir des paroisses, s'enfoncer dans l'inconnu des solitudes, exploiter une terre dont l'immensité invitait à tous les travaux. L'implantation des industries, l'ouverture des avenues de commerce, la mise en œuvre de l'agriculture créaient des tâches sans nombre. Ce fait explique que la contemplation, ouverte avec maîtrise, s'éteignit après la mort de Jeanne Le Ber. Elle ne revint au pays que deux siècles plus tard. Puis les ordres contemplatifs s'enracinèrent l'un après l'autre.

La recluse sera-t-elle mieux comprise du Canada actuel ? Elle se dresse comme l'antithèse de la société d'aujourd'hui: à côté des vociférations, elle est le silence; à côté des agitations, elle est le repos; à côté des déplacements sans fin, elle est la stabilité; à côté de notre Credo, languissant, elle est la totalité de la foi; à côté de nos courses vers la sensualité, elle est l'esprit de mortification, d'expiation. Nous n'avons plus le temps de prier et elle priait sans cesse. Chacun se croit sorti de la cuisse de Jupiter et elle se pensait néant. Nous mettons nos espoirs dans la richesse et elle donna sa fortune sans en profiter autrement que pour se verrouiller dans une cellule. La vanité nous dévore et elle s'était vouée à la modestie. Qui ne crie après la liberté et elle s'astreignit à la règle la plus contraignante de tous les temps, de tous les pays, à laquelle on n'ose plus soumettre les bagnards les plus récalcitrants.

Son existence est un défi à la mentalité d'aujourd'hui. Elle fait choc. Mais pas complètement. Les ordres contemplatifs prospèrent. Et, justement, ces dernières années, on a vu naître de grandes œuvres littéraires qui permettent de comprendre l'unique recluse du Canada et de la mettre à son véritable rang dans notre domaine spirituel. Thomas Merton, Dom Leclercq, Monica Baldwin, par exemple, sans compter nombre d'érudits, ont approfondi le sujet. La vie érémitique a livré ses secrets. C'est en les lisant, ces volumes, qui sont parfois des chefs-d'œuvre, que l'on apprendra enfin la grandeur de Jeanne Le Ber et la beauté *sculpturale* de sa vie. Une quinzaine de pages de Thomas Merton en préface à *La vie érémitique* de Dom Leclercq, contient en particulier, tout l'essentiel de la matière, en un langage éblouissant.

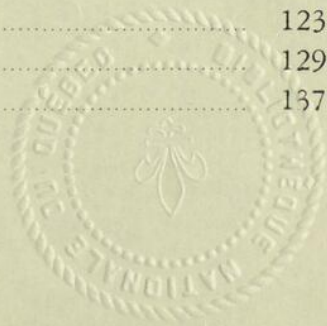
Comment ne pas tirer quelques citations de ces ouvrages ? Il faut savoir que « la vie chrétienne exige des ermites ». Ils

occupent une place privilégiée car « ils sont ceux qui cherchent Dieu, lui seul, sans compromis, avec l'intransigeance la plus irréductible et la plus absolue ». Ou encore: « Si la vie érémitique est la forme de christianisme la plus élevée, c'est parce que l'ermitte aspire plus qu'aucun autre à la parfaite union au Christ. Jésus lui-même est la règle vivante de l'ermitte. C'est le Christ en personne qui nous appelle dans la solitude, exigeant de nous une absolue rupture avec le monde, avec notre passé... Plus qu'aucune autre, sans doute, la vie solitaire présuppose et exige la présence du Christ-Homme, qui vit et souffre en nous ». Et rappelons-nous que « la vie érémitique est ordonnée exclusivement à la contemplation et qu'elle est la seule vie purement contemplative ».

En un mot, sans ces traités de spiritualité écrits par de grands écrivains, Jeanne Le Ber demeurerait plus ou moins une énigme pour le monde actuel déchiré par tant de questions. Nous ne saurions pas la valeur des prières qu'au pied de l'autel, elle répandait sur la ville endormie.

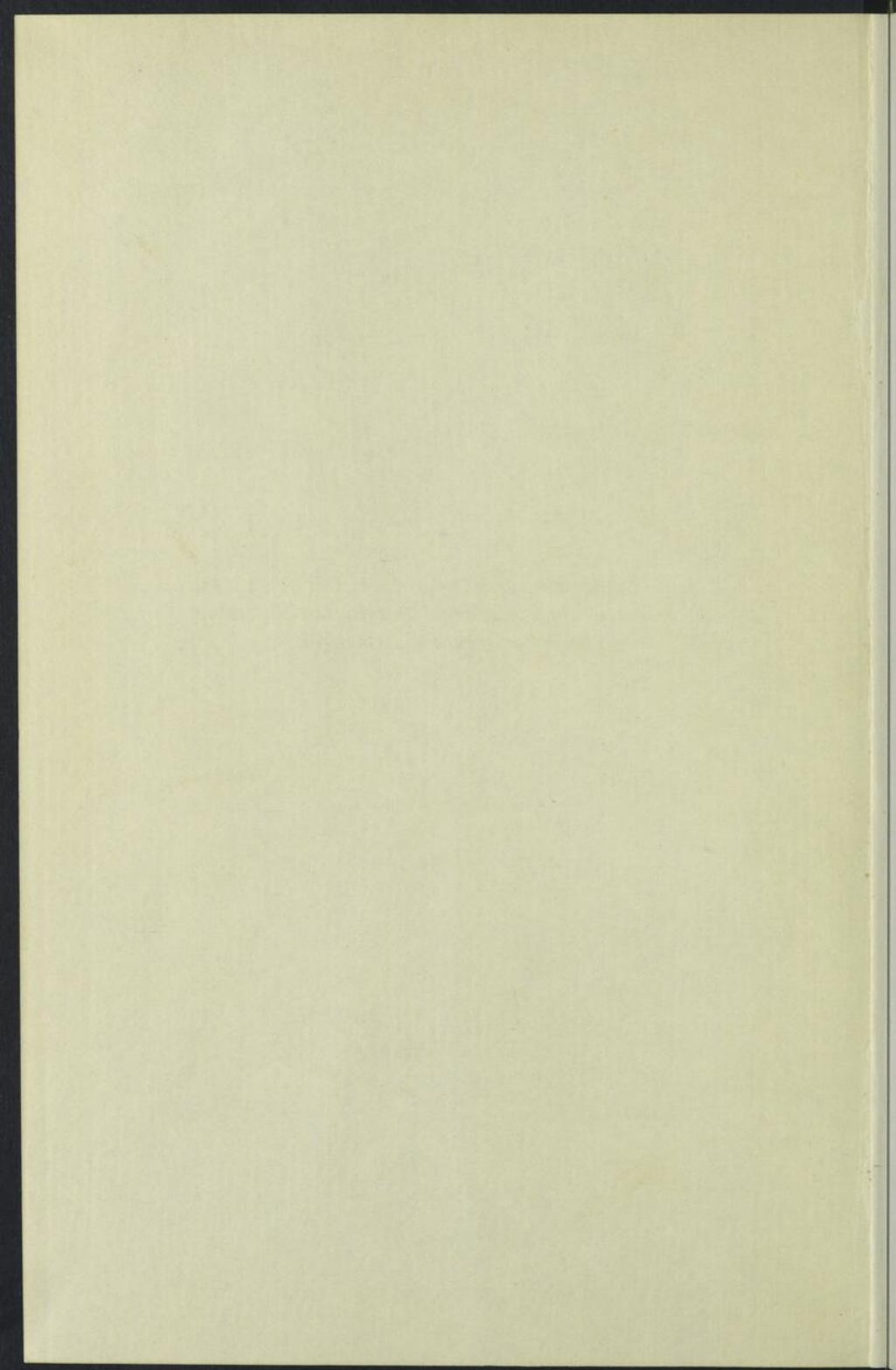
TABLE DES MATIÈRES

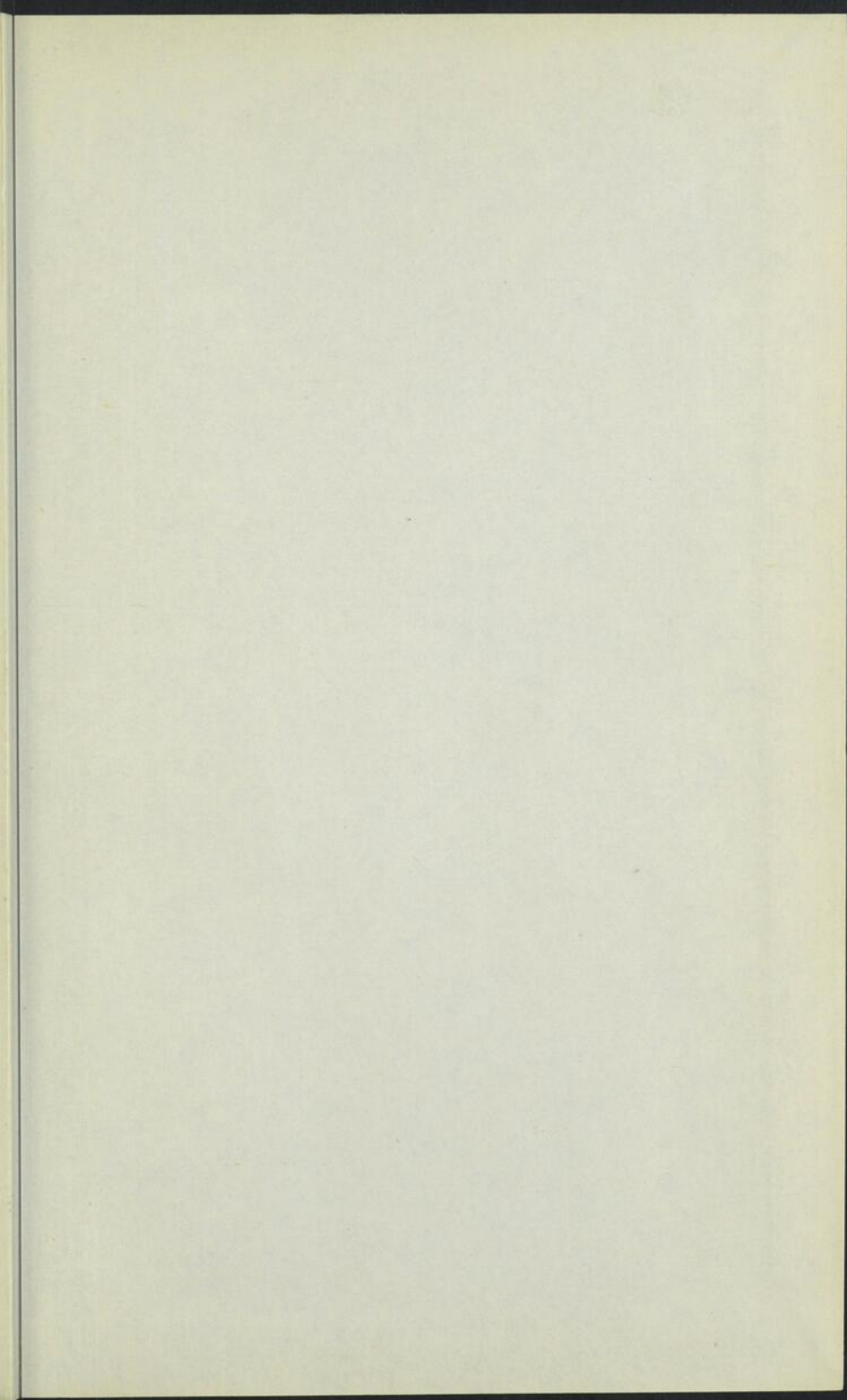
Introduction	7
Deux lignées	11
Et naît la colombe	19
Rayon de soleil à l'Hôtel-Dieu	23
La « petite demoiselle » à Québec	29
Au carrefour	33
A l'école de Catherine de Sienne	39
Le premier reclusoir	47
Dans la maison des aiglons	55
Sous l'aile de la congrégation	63
Le charisme	75
L'adoration perpétuelle	81
L'artisanne des tabernacles	87
Prières sur la ville	91
Le culte à Marie, aux Anges Gardiens	95
La bienfaitrice	99
Le terrible quotidien	107
Nouvelle Geneviève	119
L'envol de la colombe	123
La meilleure part	129
Enigme	137

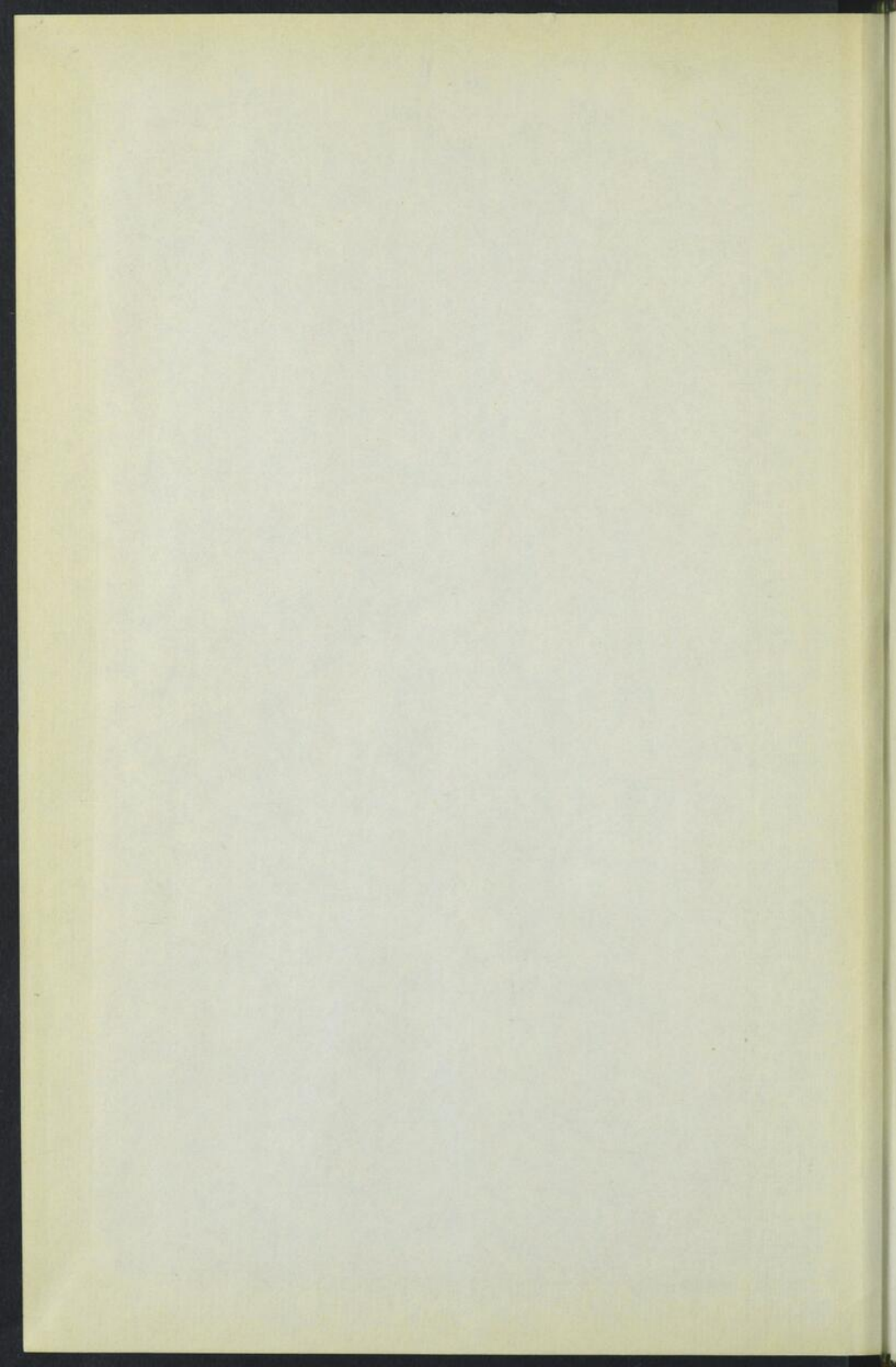




*Achevé d'imprimer sur les presses des Editions Fides,
à Montréal, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre
de l'an mil neuf cent soixante-trois.*







RELIGION
DE LA FONTAINE.
L'ESPRIT

BNQ



000 381 336